

Le 5 janvier 1981

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5e jour de janvier 1981, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations MM. les Conseillers Henri Guilbert, Guy Desjardins, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Bouchard et Fernand Blanchette.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-
verbaux, 15-12-80
et 18-12-80

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

1-81

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 décembre 1980 et celui de l'assemblée spéciale du 18 décembre 1980 soient adoptés tels que rédigés dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Enlèvement de lu-
minaires rue
Sirois et bas de
Côte Rosemont

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

2-81

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder à l'enlèvement de 4 luminaires de 10,000 lumens sur la rue Sirois et à l'enlèvement de 2 luminaires de 20,000 lumens au bas de Côte Rosemont, tel que présenté sur les plans du Service technique de la Ville.

ADOPTÉE.

Salaire annuel
entretien - bi-
bliothèque
3-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le salaire annuel de M. Marcel Beaudry pour l'entretien de la bibliothèque soit fixé à \$ 300.

ADOPTÉE.

Salaire -
Juge Cour Muni-
cipale
4-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le salaire du Juge de la Cour Municipale soit fixé à \$ 225. par mois.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-55

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

5-81

que la liste de comptes 1980, C-55, concernant les chèques No 3038 à 3076 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 1,060,301.82, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Le 5 janvier 1981

Adoption soumission
véhicule
non identifié
Service de Police

6-81

Les soumissions pour la fourniture d'une automobile non identifiée ont été ouvertes le 19 décembre 1980 en présence du Maire, M. Gaston Cormier, de l'Ingénieur-Gérant, M. Roland Lottinville, ing. et de M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et Trésorier Adjoint.

Les soumissions fournies sont les suivantes:

Matte Automobile	Ford LTD's 1980	8 095,00 \$ + taxe 8%
Trois-Rivières Plymouth	Plymouth Volaré 1980	6 250,00 \$ + taxe 8%
Mich-O-Tomobile	Mercury Monarch 1980	7 377,86 \$ + taxe 8%
	Ford Marquis Météor 1981	8 373,68 \$ + taxe 8%
Marineau & Longval Inc	Concorde 1981	8 250,00 \$ + taxe 8%

CONSIDERANT QUE les soumissions ont été étudiées par le Directeur de Police, monsieur Jean Proulx;

CONSIDERANT QUE la soumission de Trois-Rivières Plymouth Ltée pour la fourniture d'une automobile Volaré 1980, 4 portes, est la plus basse et conforme;

il est:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de la présente résolution; que la soumission de la compagnie Trois-Rivières Plymouth Ltée pour la fourniture d'une automobile Volaré 1980, 4 portes, pour le Service de Police de la Ville, soit acceptée étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE.

Adoption rapport
salaire des cadres
1981

7-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE à l'unanimité

que le rapport de l'Ingénieur-Gérant, M. Roland Lottinville, ing., concernant le salaire des cadres pour l'année 1981, soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE.

Le 5 janvier 1981

Permanence G.
Demaret: commis-
comptable
8-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que mademoiselle Geneviève Demaret soit engagée comme commis-comptable permanent au Service de la Trésorerie, suite à une recommandation de son supérieur immédiat et étant donné qu'elle a terminé sa période de probation.

ADOPTÉE.

Autorisation à
signer une quit-
tance générale
& finale à Lan-
gevin & Desjardins
Inc

9-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

- 1) que vu la réception d'un montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$ 18,000.) qui lui a été payé par Langevin & Desjardins Inc, la Ville de Trois-Rivières-Ouest donne purement et simplement mainlevée de tous ses droits réels, privilège, hypothèque de vendeur, etc., affectant les immeubles suivants: les lots: QUATRE, CINQ, SIX, SEPT, HUIT, NEUF, DIX, ONZE, DOUZE, TREIZE, QUATORZE, QUINZE, SEIZE, DIX-SEPT, DIX-HUIT, DIX-NEUF, VINGT tous de la subdivision du lot: TROIS CENT QUARANTE-HUIT du lot originaire: QUINZE (15-348-4, 15-348-5, 15-348-6, 15-348-7, 15-348-8, 15-348-9, 15-348-10, 15-348-11, 15-348-12, 15-348-13, 15-348-14, 15-348-15, 15-348-16, 15-348-17, 15-348-18, 15-348-19, 15-348-20), tous du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et autres immeubles, s'il y a lieu;
- 2) ces droits, pour lesquels mainlevée est donnée, résultent d'un contrat de vente entre les mêmes parties, signé le 5 décembre 1978, minute numéro: 320663;
- 3) que Son Honneur le Maire Gaston Cormier, et/ou son Greffier, M. Claude Touzin, o.m.a.,

soient autorisés pour et au nom de ladite corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer la mainlevée préparée à cette fin par Me Nelson Ward, Notaire, lue à l'assemblée et adoptée telle que rédigée.

ADOPTÉE.

Projet "Program-
me de retour au
travail"

10-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisée à présenter un projet dans le cadre du programme de retour au travail; que M. Pierre Chainé, Assistant de l'Évaluateur, soit nommé administrateur délégué dudit projet; et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest se porte garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée.

ADOPTÉE.

Le 5 janvier 1981

Signature de la
convention S.P.A.
M. - année 1981
11-81

Avis de motion
rémunération an-
nuelle du maire
et des conseil-
lers

Correspondance

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le Maire, monsieur Gaston Cormier et le Greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., soient mandatés afin de signer la convention à intervenir entre la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie et la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1981.

ADOPTÉE.

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de fixer la rémunération annuelle du maire et des conseillers, conformément à l'article 65.6 de la Loi sur les Cités et Villes; en même temps, le Conseiller Bouchard dépose un projet de règlement qui indique les sommes auxquelles ont droit les membres du Conseil en vertu de la présente Loi.

M. Yvon Picotte
Député de Maskinongé

- Envoie copie de la lettre reçue du Ministre des Postes Canada, concernant l'implantation d'une succursale postale.

M. Yvon Picotte
Député de Maskinongé

- Envoie une lettre à M. Denis Lazure, appuyant notre demande pour la construction d'un centre d'accueil pour personnes âgées.

M. Daniel Lapointe
Secrétaire particulier
adjoint
Ministère des Affaires
Sociales

- Accuse réception de notre demande pour l'obtention d'un centre d'accueil pour personnes âgées.

Sous-Ministre des Affaires
Municipales

- Approuve la résolution du Conseil prolongeant d'un mois et 15 jours le terme de remboursement original des emprunts décrétés par ses règlements 137-N-2, 162-N, 163, 164, 168 et 169.

Sous-Ministre des Affaires
Municipales

- Autorise le Conseil à vendre de gré à gré à un syndicat dirigé par la Banque Nationale du Canada les obligations au montant total de \$ 1,150,000.

Sous-Ministre des Affaires
Municipales

- Autorise le Conseil à émettre à courte échéance à 5 ans les obligations émises en vertu de ses règlements No 137-N-2, 162-N, 164, 169, 308, 309, 327, 338, 339 et 342 et à 10 ans pour ses règlements No 162-N, 308, 309, 327, 338, 339 et 342.

La Classique Internationale-
de Canots de la Mauricie
Inc

- Demande une subvention pour la 48e édition de la Classique.

Le 5 janvier 1981

Ministre des Affaires
Municipales

Envoie une subvention au montant de
\$ 163,116.00 tenant lieu de taxes pour
les entreprises de télécommunications,
gaz et électricité.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormin
Maire

Claude Luginson
Greffier

Le 19 janvier 1981

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19e jour de janvier 1981, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Guy Côté, Jean-Charles Charest, Guy Desjardins, Fernand Blanchette, Henri Guilbert et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-verbal, assemblée rég. 5-1-81
12-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 janvier 1981 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption liste des mutations
1 au 15-12-80
13-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 décembre 1980 inclusivement, concernant un montant total de revenus de \$ 1,275.20., soit adopté telle que présentée.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes 1980
C-56
14-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-56, concernant les chèques No 3077 à 3111 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 135,698.11 soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Représentants acceptés sur Conseil d'admin. O.M.H.T.R.O.
15-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que les trois personnes nommées par les locataires de la Résidence Ste-Catherine, soit MM. Dieudonné Brouillette, Léo Doyon et Emile Houle, afin de les représenter au sein du Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest, soient acceptées.

ADOPTÉE.

Avis de motion Yamachiche à la Cour mun. de T.R.
O.

Monsieur le Conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de soumettre le territoire de la Corporation du Village de Yamachiche à la juridiction de la Cour Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Le 19 janvier 1981

Appui à l'U.M.Q.
mandat des admi-
nistrateurs
16-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE à l'unanimité.

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie l'Union des Municipalités du Québec dans ses démarches pour allonger le mandat des administrateurs et en reporter le terme à l'assemblée générale annuelle postérieure à l'exercice financier de 1981.

ADOPTÉE

Avis de motion
modif. art. 11
règl. # 801
tarifs, déten-
tion animal

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier l'article 11 du règlement No 801 pour remplacer les mots "selon le tarif établi par résolution du Conseil municipal pour la période de détention dudit animal" par les mots "selon les tarifs établis par la convention signée entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie."

Subvention -
Bureau Touristi-
que Inc
17-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

qu'une subvention au montant de \$ 237.45 soit accordée au Bureau Touristique Inc, à titre de compensation pour les taxes de l'année 1981.

ADOPTÉE.

Adoption liste
de comptes 1980
C-57
18-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-57, concernant les chèques No 3114 à 3126 inclusivement, pour un montant total de déboursés de \$ 190,202.30, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier; les chèques No 3112 et 3113 devant apparaître sur la liste de comptes No C-1-81.

ADOPTÉE.

Avis de motion
défendant ate-
liers de répara-
tion-motoneiges,
motos, etc.

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de défendre les ateliers de réparation de motoneiges, motocyclettes, tondeuses, souffleuses, scies à chaîne, moteurs de hors-bord, et karts sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, sauf dans la zone I-4 (parc industriel).

Avis de motion
réitéré

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard réitère son avis de motion donné en date du 5 janvier 1981, à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de fixer la rémunération annuelle du maire et des conseillers, conformément à l'article 656 de la Loi sur les Cités et Villes; en même temps, le Conseiller Bouchard dépose un projet de règlement qui indique les sommes auxquelles ont droit les membres du Conseil municipal en vertu de la présente Loi.

Le 19 janvier 1981

Correspondance

Commission Municipale
du Québec

- Modification de règlement - appro-
bation du règlement No 327-A (modi-
fiant l'article 12 du règlement #
327 concernant la confection d'un
égout pluvial, sanitaire, mise en
forme, chaînes de béton, éclairage
et pavage des rues Côte Richelieu,
Brunet et Bellefeuille.)

La Société Canadienne
de la Croix-Rouge

- Demande une subvention pour l'année
1981.

Office Municipal d'Habitation
de Trois-Rivières-Ouest

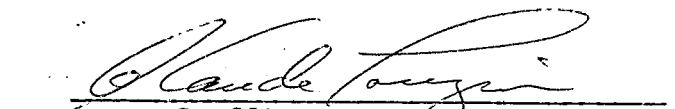
- A décidé d'accorder à la Ville de
Trois-Rivières-Ouest le certificat
de conformité aux dispositions de
la Charte de la langue française con-
cernant la langue de l'Administration.

Ministère du Conseil exécutif

- Accuse réception de notre demande pour
la construction d'une habitation à
loyers modiques et informe que notre
correspondance est acheminée au Pré-
sident de la Société d'Habitation du
Québec.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier

Le 30 janvier 1981

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 30e jour de janvier 1981, sous la présidence de M. Henri Guilbert, Conseiller; prenaient aussi place à la table des délibérations MM. les Conseillers Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

M. Gaston Cormier, Maire, et M. Guy Desjardins, Conseiller, motivent leur absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et Trésorier Adjoint.

Le sujet suivant est pris en considération:

- 1.- Adoption du règlement No 548 fixant la rémunération annuelle du maire et des conseillers, conformément à l'article 65.6 de la Loi sur les Cités et Villes.

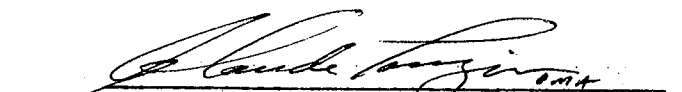
Adoption du règl. PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller
548 (rémunération ann. maire & conseillers
19-81

APPUYE à l'unanimité

que le règlement No 548 intitulé: "Règlement fixant la rémunération annuelle du maire et des conseillers, conformément à l'article 65.6 de la Loi sur les Cités et Villes" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.
ADOPTÉE.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Conseiller


Greffier

Le 2 février 1981

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 février 1981, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette, Henri Guilbert, Guy Desjardins et Fernand Bouchard.

Monsieur Guy Côté motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier, et M. Claude Touzin, o.m.a, Greffier de la Ville et Trésorier Adjoint.

Adoption procès-verbal - 19-1-81
20-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 janvier 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-verbal - 30-1-81
21-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 30 janvier 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption liste de mutations
16 au 30-12-80
22-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 décembre 1980 inclusivement concernant un montant total de revenus de 6 127,52 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes 1980
C-58
23-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes 1980, C-58 concernant les chèques No 3130 à 3261 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 261 254,79 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier; les chèques # 3127 et 3128 seront inscrits sur la liste C-1-81.

ADOPTÉE.

Le 2 février 1981

Augmentation - sa-PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller
laire des briga-
diers

24-81

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le salaire des brigadiers soit porté de 50 \$ à 55 \$ par semaine à compter du 2 février 1981.

ADOPTÉE.

Adoption, règle-
ment 801-B (frais
de pension des
chiens)

25-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement # 801-B intitulé: "Règlement modifiant l'article 11 du règlement # 801 concernant les frais de pension des chiens (re: contrat de la S.P.A.M.), soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Ouverture des
soumissions, a-
chat rétro-exca-
vateur & chargeur
pelle

Les soumissions concernant l'achat d'un rétro-excavateur et chargeur pelle ont été ouvertes à 16:30 h le 26 janvier 1981, au bureau du Maire, en présence des soumissionnaires des firmes suivantes: Equipement Piedmont Ltée, M.C. Equipement Inc et Equipement Malbeuf Inc; M. Gaston Cormier, Maire, M. Fernand Blanchette, Conseiller, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Serge Le Houillier, Contremaître, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et Trésorier Adjoint. Six soumissions ont été reçues, soit:

Equipement Piedmont Ltée	- Marque International	Année 1980	43 038,00 \$
	Modèle 280 "A"		
M.C. Equipement Inc	- Marque John Deere	Année 1981	59 707,80 \$
	Modèle JD 510		
Equipement Malbeuf Inc	- Marque Case	Année 1979	45 783,36 \$
	Modèle 680 G		
	- Marque Case	Année 1980	48 007,29 \$
	Modèle 680 G		

Equipement Fédéral Québec Limitée

Equipement Interprovincial Ltée

Hewitt Equipement Limitée

Les trois derniers soumissionnaires précités nous informaient par écrit qu'ils ne désiraient pas soumissionner.

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier remet ces soumissions à l'Ingénieur municipal pour étude et rapport lors d'une prochaine assemblée.

Projet de règle-
ment défendant les
ateliers de répa-
ration de moto-
neiges, etc..

26-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le projet de règlement modifiant le règlement # 200 préparé par le Greffier de la Ville, et défendant les ateliers de réparation de motoneiges, motocyclettes, tondeuses, souffleuses, scies à chaîne, moteurs de hors-bord et karts sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, sauf dans la zone I-4 (parc industriel), soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE.

Le 2 février 1981

Demande à l'Hydro-Québec: 19
luminaires Côte
Richelieu

27-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder à l'installation de 20 luminaires de 20 000 lumens sur Côte Richelieu, tel que démontré sur le plan préparé par le Service technique de la Ville.

ADOPTÉE.

Appui à Bell
Canada - lot 132
28-81

CONSIDÉRANT QU'une demande de projet concernant l'installation d'une station pour un système d'équipement micro-onde pour des services interurbains aux abonnés du secteur Trois-Rivières a été faite par la compagnie Bell Canada;

Il est:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de Bell Canada pour utiliser à une fin non agricole le lot 132 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTÉE.

Adoption, règlement # 805 Yamachiche - Cour Mun.
T.R.O.

29-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le règlement # 805 intitulé: "Règlement ayant pour objet de soumettre le territoire de la Corporation du Village de Yamachiche à la juridiction de la Cour Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Avis de motion
modif. règl. #
139-N-2 (taux
d'intérêt, arrérages de taxes)

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier le règlement No 139-N-2 concernant le taux d'intérêt pour arrérages de taxes et fixer les amendes à être perçues par la Cour Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, et les sanctions pour les propriétaires occupant des roulottes.

Demande à la Commission Municipale pour un terme additionnel de 10 ans, le: emprunt temporaire de

204 500 \$
30-81

Lors de l'échéance du 1er février 1981, fait en vertu des règlements numéros 77-D, 125-A, 180, 181-A, 181-A-1, 192, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 218, 219, 220 et 221.

ATTENDU QUE, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé.

ATTENDU QUE, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué.

Le 2 février 1981

Il est par conséquent

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente;

que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec de bien vouloir autoriser notre corporation à emprunter temporairement une somme de 204 500 \$, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes C-1-81 PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

31-81 APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-1-81 concernant les chèques # 3112, 3113, 3127, 3128, 3129 et 3262 à 3288 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 315 028, 83 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes C-2-81 PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

32-81 APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes C-2-81 concernant les chèques # 3289 à 3305 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 65 299,07 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Octroi Société Canadienne de la PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

Croix-Rouge APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

33-81

qu'un montant de 50 \$ soit octroyé à la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour l'année 1981.

ADOPTÉE.

Acceptation de la recommandation de l'évaluateur PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

mun.: évaluation APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

Centre d'Achats 34-81

que la recommandation de l'évaluateur municipal, concernant l'évaluation du Centre d'Achats pour le rôle déposé le 15 novembre 1979 pour le rôle de l'année 1980, en vertu de l'article 21 de la Loi # 12 sur la fiscalité municipale qui modifie l'article 141 de la Loi sur l'évaluation foncière, soit acceptée.

ADOPTÉE.

Le 2 février 1981

Avis de motion
(défendant ateliers
de réparation,
sauf dans zone
I-4), réitéré

Projet - program-
me de retour au
travail - mandat
Ing. mun.

35-81

Intégration de
T.R.O. dans muni-
cipalité régio-
nale de comté

36-81

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins réitère son avis de motion donné en date du 19 janvier 1981, concernant un règlement défendant les ateliers de réparation de motoneiges, motocyclettes, tondeuses, souffleuses, scies à chaîne, moteurs de hors-bord et karts sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, sauf dans la zone I-4 (parc industriel).

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que monsieur Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, soit mandaté pour présenter un projet dans le cadre du programme de retour au travail et qu'il soit nommé administrateur dudit projet; de plus, la Ville de Trois-Rivières-Ouest se porte garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée.

ADOPTÉE.

CONSIDERANT la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et la sanction de cette Loi en novembre 1979;

CONSIDERANT que cette Loi permet au Gouvernement de constituer par lettres patentes des municipalités régionales de comté selon ce qui y est prévu;

CONSIDERANT que lesdites lettres patentes ne peuvent être émises qu'après consultation par le Gouvernement auprès des conseils des municipalités locales;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest souhaiterait faire partie d'une municipalité régionale de comté regroupant les municipalités suivantes à la condition expresse que toutes les municipalités ci-après soient unanimes d'en faire partie, savoir:

- La Cité de Trois-Rivières
- La Ville de Trois-Rivières-Ouest
- La municipalité de Pointe-du-Lac
- La municipalité de St-Etienne-des-Grès
- La municipalité de St-Sévère
- La municipalité du Village de Yamachiche
- La municipalité de la Paroisse de Ste-Anne-de-Yamachiche
- La municipalité de St-Barnabé

ATTENDU QU' à défaut d'unanimité entre les municipalités ci-haut mentionnées, Trois-Rivières-Ouest souhaiterait faire partie d'une municipalité régionale de comté regroupant les municipalités suivantes:

- La Ville de Trois-Rivières-Ouest
- La municipalité de Pointe-du-Lac

Le 2 février 1981

- La municipalité de St-Etienne-des-Grès
- La municipalité de St-Sévère
- La municipalité du Village de Yamachiche
- La municipalité de la Paroisse de Ste-Anne-de-Yamachiche
- La municipalité de St-Barnabé

ATTENDU QU'il serait opportun d'adopter la présente résolution pour permettre l'étude de la possibilité de former une municipalité régionale de comté sous la réserve que les négociations puissent aboutir à la conclusion d'une entente satisfaisante pour chacune des parties impliquées.

CE POURQUOI, IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE à l'unanimité

d'autoriser monsieur le Maire à entreprendre l'étude de la possibilité de former avec les municipalités suivantes une municipalité régionale de comté et à cette fin, l'autoriser à rencontrer lesdites municipalités pour négocier un projet d'entente, dont le texte devra être soumis au conseil pour approbation, entendu que lesdites municipalités devront être unanimes à la formation d'une telle municipalité régionale de comté regroupant les municipalités suivantes:

- La Cité de Trois-Rivières
- La Ville de Trois-Rivières-Ouest
- La municipalité de Pointe-du-Lac
- La municipalité de St-Etienne-des-Grès
- La municipalité de St-Sévère
- La municipalité du Village de Yamachiche
- La municipalité de la Paroisse de Ste-Anne-de-Yamachiche
- La municipalité de St-Barnabé

Et à défaut d'unanimité entre les municipalités, il est résolu d'autoriser monsieur le Maire à négocier la formation d'une municipalité régionale de comté regroupant les municipalités suivantes, entendu que tout projet d'entente résultant desdites négociations devra être soumis au conseil pour approbation:

- La Ville de Trois-Rivières-Ouest
- La municipalité de Pointe-du-Lac
- La municipalité de St-Etienne-des-Grès
- La municipalité de St-Sévère
- La municipalité du Village de Yamachiche
- La municipalité de la Paroisse de Ste-Anne-de-Yamachiche
- La municipalité de St-Barnabé

ADOPTÉE.

Le 2 février 1981

Correspondance

Cabinet du Ministre
de la Justice

- Notre requête concernant une demande d'implantation d'une succursale postale est à l'étude et un rapport nous sera soumis bientôt.

Ministère des Affaires Sociales
Direction générale des programmes de services sociaux

- Accuse réception et fournit des informations concernant notre projet d'implantation d'un centre d'accueil d'hébergement à Trois-Rivières-Ouest.

Familles Chaussé et Laplante

- Remerciements pour sympathies (décès de Mme Yvette Chaussé).

Commission Municipale
du Québec

- A approuvé le règlement # 235-A modifiant le règlement # 235 (égout, Polyvalente Chavigny).

Ministère du Travail et
de la Main-d'oeuvre

- Envoie un chèque au montant de 12 502 \$ représentant la subvention pour notre participation au programme de placement étudiant pour l'été 1980.

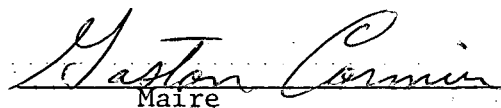
Commission Municipale
du Québec

- Approbation du règlement # 188-A, annulant l'article 10 et modifiant l'article 11 et l'annexe "A" du règlement # 188 (confection d'un égout sanitaire, Ste-Marguerite est, de Côte Richelieu aux limites est de la Ville).

Famille St-Martin

- Remerciements pour sympathies (décès de M. Claude St-Martin).

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 6 février 1981

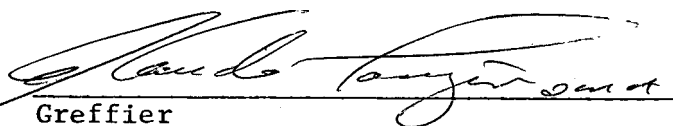
Règlement #
200-T-48

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 200-T-48, intitulé:
"Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement d'une partie du lot 165-6 de la zone RX-3, pour l'intégrer à la zone CG-19 (Boulevard du Rochon)", tenue les 5 et 6 février 1981

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 6 février 1981, je déclare que ledit règlement # 200-T-48 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Jean-Charles Charest, Conseiller.


Conseiller


Greffier

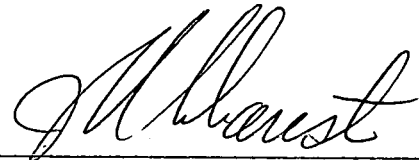
Le 6 février 1981

Règlement #
200-T-49

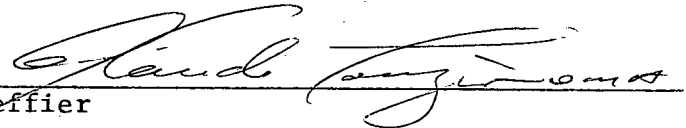
ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 200-T-49 intitulé:
"Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement d'une partie du lot P.-18 de la zone US-101 pour l'inclure à la zone CG-115 (Boulevard Royal)", tenue les 5 et 6 février 1981.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 6 février 1981, je déclare que ledit règlement # 200-T-49 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Jean-Charles Charest, Conseiller.



Conseiller



Greffier

Le 6 février 1981

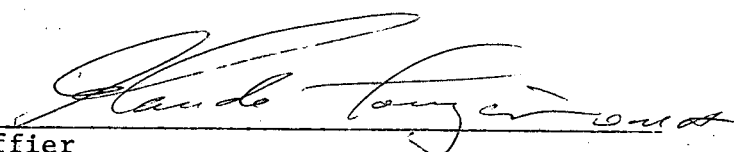
Règlement #
200-T-50

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 200-T-50 intitulé:
"Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement d'une partie du lot P.-17 de la zone U-103 pour l'inclure à la zone M-107 (coin boulevard Marion et Côte Richelieu), tenue les 5 et 6 février 1981.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 6 février 1981, je déclare que ledit règlement # 200-T-50 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Jean-Charles Charest, Conseiller.


Conseiller


Greffier

Le 9 février 1981

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 9e jour du mois de février 1981, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Guy Côté, Fernand Blanchette, Fernand Bouchard, Guy Desjardins, Henri Guilbert.

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et Trésorier Adjoint.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Vente de terrain - parc industriel.
- 2.- Résolution mandatant l'Arpenteur-géomètre à préparer une modification de la subdivision # 15-361 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières dans le parc industriel.

Vente de terrain
parc industriel
37-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Serge Hamel Inc un terrain de figure irrégulière composé du lot 15-361-1 aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q., borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Est par le lot Ptie 15-361, vers le Sud-Est par le lot Ptie 15-361, vers l'Ouest et le Sud-Ouest par le lot 15-360 (rue Sidbec) et vers le Nord-Ouest par le lot 15-346 (rue St-Joseph).

MESURES:

Mesurant dans sa ligne Nord-Est 59.05 mètres, dans sa ligne Sud-Est 39.62 mètres, dans sa ligne Sud-Ouest 45.46 mètres et dans sa ligne Ouest 24.20 mètres, le long d'un arc de cercle mesurant 15.24 de rayon et dans sa ligne Nord-Ouest 24.17.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie deux mille trois cent vingt-cinq point un (2 325.1) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 2,152 \$ le mètre carré, soit 5 003.62 \$ payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

Le 9 féyrier 1981

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ cent soixante-sept point vingt-trois (167.23) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

A défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le Notaire Yves-M. Veillette, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le pro-maire et le Greffier Adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE.

Le 9 février 1981

Modification de
la subdivision #
15-361 - Arpen-
teur-géomètre
mandaté
38-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que monsieur Pierre Roy, Arpenteur-géomètre, soit mandaté pour préparer une modification de la subdivision # 15-361 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières dans le parc industriel.

ADOPTÉE.

Correspondance

Ministère des Postes Canada

- Répond à notre demande pour l'implantation d'une succursale postale à Trois-Rivières-Ouest.

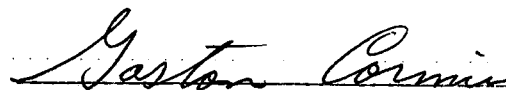
M. Yvon Picotte
Député de Maskinongé

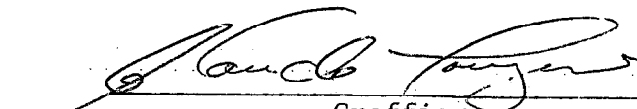
- Fait parvenir une lettre du Cabinet du ministre d'Etat à l'Aménagement et délégué à l'Habitation concernant notre demande d'habitation à loyers modiques.

Famille Jacob

- Remerciements pour sympathies (décès de M. Jean-Marie Jacob).

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 16 février 1981

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 février 1981, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette, Henri Guilbert, Guy Desjardins, Fernand Bouchard et Guy Côté.

Etaient aussi présents, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier, M. Jean Proulx, Directeur du Service de Police et d'Incendie, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. René Gauthier, Assistant Trésorier et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption procès-
verbal 2-2-81
39-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 février 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-
verbal 9-2-81
40-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 février 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-
verbal, assemblée
des électeurs
(règl. 200-T-48)
41-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 5 et 6 février 1981 concernant le règlement No 200-T-48 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement d'une partie du lot 165-6 de la zone RX-3 pour l'intégrer à la zone CG-19 (boulevard du Rochon)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-
verbal, assemblée
des électeurs
(règl. 200-T-49)
42-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 5 et 6 février 1981 concernant le règlement No 200-T-49 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement d'une partie du lot P.-18 de la zone US-101 pour l'inclure à la zone CG-115 (boulevard Royal), soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-
verbal, assemblée
des électeurs
(règl. 200-T-50)
43-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

Le 16 février 1981

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 5 et 6 février 1981 concernant le règlement No 200-T-50 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement d'une partie du lot P.-17 de la zone U-103 pour l'inclure à la zone M-107 (coin boulevard Marion et Côte Richelieu)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Programme de retour au travail
mandat R. Gagnon
44-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que mademoiselle Rita Gagnon, Secrétaire du Gérant municipal, soit mandatée pour présenter un projet dans le cadre du programme de retour au travail et qu'elle soit nommée administratrice dudit projet; de plus, la Ville de Trois-Rivières-Ouest se porte garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée.

ADOPTÉE.

Octroi Société
St-Vincent-de-Paul
45-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE à l'unanimité

qu'un octroi de 500 \$ soit accordé à la Société St-Vincent-de-Paul de Trois-Rivières pour l'année 1981.

ADOPTÉE.

Octroi - organisation des
Rangers
46-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

qu'un octroi au montant de 25 \$ soit accordé à l'organisation des Rangers.

ADOPTÉE.

Adoption règlement # 139-N-3
(taux d'intérêt
arrérages, et
amendes pour les
propriétaires de
propriétaires de
47-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement No 139-N-3 intitulé: "Règlement fixant le taux d'intérêt pour arrérages et fixant les amendes pour les propriétaires occupant des roulottes" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

40 unités additionnelles pour
personnes âgées
(demande)
48-81

CONSIDERANT QUE les membres du Conseil sont conscients qu'il existe à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité un besoin de logements pour personnes retraitées;

Le 16 février 1981

CONSIDERANT QUE suivant les démarches préliminaires auprès de la Société d'habitation du Québec, cette dernière semble disposée à étudier la requête de la municipalité;

CONSIDERANT QUE le Conseil a pris connaissance des dispositions de la Loi et des règlements de la Société d'habitation du Québec et plus particulièrement de celles concernant la section "habitation";

il est:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE à l'unanimité

que le Conseil demande à la Société d'habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi;

que le Conseil demande à la Société de considérer la possibilité de réaliser un programme d'habitation d'environ 40 unités de logements destinées aux personnes âgées;

que le Conseil s'engage à signer une convention avec la Société d'habitation du Québec par laquelle la municipalité participera financièrement aux déficits d'exploitation selon les modalités de la Loi et des règlements de la Société d'habitation du Québec;

que le Conseil s'engage à collaborer à la réalisation par la Société d'habitation du Québec du programme d'habitation;

que le Conseil fournira les infrastructures nécessaires, s'il y a lieu, pour la réalisation du programme;

que le Conseil s'engage à adopter, s'il y a lieu, un code du logement acceptable à la Société dans un délai satisfaisant à cette dernière;

que, de plus, le Conseil s'engage à accepter les gens qui font partie du territoire de la Commission Scolaire de Chavigny, soit Pointe-du-Lac, St-Etienne et St-Thomas.

ADOPTÉE.

Avis de motion
réitéré - défendant ateliers
de réparation
excepté dans zone I-4

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins réitère son avis de motion donné le 19 janvier 1981, concernant un règlement défendant les ateliers de réparation de motoneiges, motocyclettes, tondeuses, souffleuses, scies à chaîne, moteurs de hors-bord et karts sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, sauf dans la zone I-4 (parc industriel).

Adoption soumission
rétro-excavateur et chargeur-pelle
49-81

CONSIDERANT QUE les soumissions concernant un rétro-excavateur ont été ouvertes le 26 janvier 1981 à 16:30 h;

CONSIDERANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes:

Le 16 février 1981

Equipement Piedmont Ltée	- Marque International	Année 1980	43 038,00 \$
	Modèle 280 "A"		
M.C. Equipement Inc	- Marque John Deere	Année 1981	59 707,80
	Modèle JD 510		
Equipement Malbeuf Inc	- Marque Case	Année 1979	45 783,36
	Modèle 680 G		
	- Marque Case	Année 1980	48 007,29
	Modèle 680 G		

Equipement Fédéral Québec limitée

Equipement Interprovincial Ltée

Hewitt Equipement Limitée

Les trois derniers soumissionnaires précités nous informaient par écrit qu'ils ne désiraient pas soumissionner.

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, M. Daniel Thibault, ing., en date du 29 janvier 1981, recommandant l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire;

il est:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la soumission de la firme Equipement Piedmont Ltée pour la fourniture d'un rétro-excavateur et chargeur-pelle de marque International, modèle 280 "A", année 1980, au montant de 35 560 \$ plus 1 740 \$ pour un godet à fossé, plus taxe provinciale, le tout pour une somme totale de 40 284 \$ excluant la pelle à neige, soit acceptée, étant donné qu'elle est conforme aux normes et au rapport de l'Ingénieur municipal en date du 29 janvier 1981; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents pertinents.

ADOPTÉE.

Adoption liste de PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller
comptes C-3-81
50-81

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-3-81 concernant les chèques No 3306 à 3335 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 652 751,92 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption liste de PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller
comptes C-4-81
51-81

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes C-4-81 concernant les chèques No 3336 à 3338 inclusivement et 3431 à 3447 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 940 168,25 \$ soit acceptée telle que présentée par le Trésorier. Les chèques # 3339 à 3430 inclusivement seront inscrits sur la liste de comptes C-5-81.

ADOPTÉE.

Le 16 février 1981

Ouverture des sou-
missions - nettoya-
ge du collecteur
sanitaire No 1
(Matton) et éli-
mination des sé-
diments

L'ouverture des soumissions concernant le nettoyage du collecteur sani-
taire No 1 (Matton) et élimination des sédiments a eu lieu au bureau
du Maire, le 13 février 1981 à 16:30 h, en présence de M. Roland Lottin-
ville; ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur muni-
cipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Serge Le Houil-
lier, Contremaître et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville;
ainsi que les soumissionnaires des quatres firmes suivantes, soit:
Inspection Sous-Marine J.P.B. Ltée, Inspectronic Limitée, Sani Mobile Inc,
Sanivan Inc.

Les quatre soumissions reçues sont:

Inspection Sous-Marine J.P.B. Ltée	76 516,44 \$
Inspectronic Limitée	79 796,44
Sani Mobile Inc	69 713,28
Sanivan Inc	122 485,30

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier remet ces soumissions
à l'Ingénieur municipal pour étude et rapport lors d'une prochaine assem-
blée.

Évaluateur-
conseil
52-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la proposition de services de la firme LGP Enr, en date du 2 février
1981, à titre d'évaluateur-conseil, soit acceptée pour fixer sa nouvelle
rémunération à 15 \$ l'heure, à compter du 1^{er} janvier 1981.

ADOPTÉE.

Création du poste
d'assistant-tré-
sorier
53-81

CONSIDERANT QU'il y aurait lieu de séparer la fonction de greffier et
trésorier adjoint en deux postes distincts, soit:

- Greffier de la Ville et
- Assistant-trésorier

CONSIDERANT QUE l'on doit modifier la résolution # 291-78 afin d'enlever
les mots "trésorier adjoint";

il est:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

que le poste d'assistant-trésorier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest
soit et est créé en vertu de l'article 106 de la Loi sur les Cités et
Villes.

ADOPTÉE.

Le 16 février 1981

Nomination d'un
assistant-trésorier

54-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE à l'unanimité

que monsieur René Gauthier soit nommé à titre d'assistant-trésorier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour une période de probation de six (6) mois, effectif le 17 février 1981, moyennant un salaire de 357,50 \$ par semaine.

ADOPTÉE.

Adoption liste
des mutations

55-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 5 au 15 janvier 1981 inclusivement, pour un montant total de revenus de 900 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Demande Ville de
T.R. ouverture de
la rue St-Joseph
56-81

CONSIDERANT l'adoption du règlement d'annexion numéro 273 par le Conseil de Ville de Trois-Rivières, et ce le 10 février 1964, lequel règlement a été modifié le 27 juillet 1964;

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'est prévalu de son droit de demander l'ouverture de la rue St-Joseph, comme le prévoit le règlement d'annexion plus haut mentionné;

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'est prévalu de son droit et ce, par l'adoption d'une résolution le 3 juillet 1979;

CONSIDERANT QUE ladite résolution a été transmise par la Ville de Trois-Rivières-Ouest aux autorités de la Ville de Trois-Rivières, et ce, en juillet 1979;

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières n'a pas donné suite à la demande de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et n'a pas procédé à l'ouverture de la rue St-Joseph et ce, dans les délais de douze (12) mois à compter de la date de la demande de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

CE POURQUOI:

IL EST:

PROPOSE à l'unanimité

APPUYE à l'unanimité

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest transmette à la Ville de Trois-Rivières une demande formelle pour que la Ville de Trois-Rivières procède, dans les plus brefs délais, à l'ouverture de la rue St-Joseph en conformité avec les obligations souscrites et imposées par le règlement d'annexion numéro 273.

ADOPTÉE

Le 16 février 1981

Octroi au
S.E.E.I.
57-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

qu'un octroi de 1 500 \$ soit accordé au Service d'Expansion Economique et Industrielle Trois-Rivières Métropolitain, pour l'année 1981.

ADOPTÉE

Adoption plan de
cadastre V.T.R.O.
58-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 11 février 1981, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant la subdivision d'une partie du lot 15-361 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que soumis, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cette subdivision et le Livre de Renvoi.

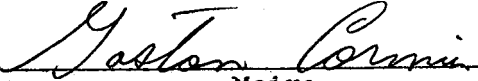
ADOPTÉE

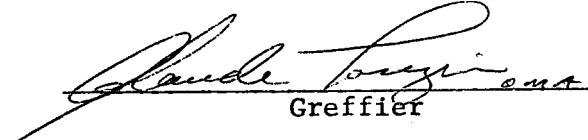
Correspondance

Comité de Consultation
de la Mauricie

- Informe les autorités concernant le découpage sur la base des futures municipalités régionales de comté.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 26 février 1981.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 26 février 1981, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Fernand Blanchette, Henri Guilbert & Fernand Bouchard.

Messieurs les Conseillers Guy Desjardins, Guy Côté & Jean-Charles Charest motivent leur absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents, M. Roland Lottinville, ing., Gérant, & M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption des soumissions pour les assurances générales de la Ville.
- 2.- Avis de motion afin d'approuver le règlement # 5 de la C.I.T.F., lequel règlement modifie le terme d'emprunt des règlements # 2 et 3 de la C.I.T.F.
- 3.- Salaire du greffier de la cour municipale (40 \$).

Adoption sou-
mission assu-
rances généra-
les

59-81

CONSIDERANT QUE les soumissions concernant les assurances générales de la Ville ont été ouvertes le 20 février 1981 à 10 h 5 au bureau de l'Ingénieur-Gérant, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville, ainsi que des soumissionnaires des trois firmes suivantes: Deshaies, Ferron, Tousignant & Associés, Jean-Paul Montreuil Inc, Gravel & Mineau Inc;

CONSIDERANT QUE les soumissions reçues sont:

(Umbrella 9 000 000 \$)

Deshaies, Ferron, Tousignant & Associés	- Prime de	28 648 \$
Jean-Paul Montreuil Inc	- Prime de	33 303
Gravel & Mineau Inc	- Prime de	53 316

CONSIDERANT QUE ces soumissions ont été vérifiées par le Greffier de la Ville, M. Claude Touzin, o.m.a.;

il est:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de la présente résolution; que la soumission de la firme Deshaies, Ferron, Tousignant & Associés pour des primes d'assurances totalisant 28 648 \$, sur une période du 1er mars 1981 au 28 février 1982, soit acceptée étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE.

Le 26 février 1981

Avis de motion
approbation règlement # 5 C.I.
T.F.

Salaire, Greffier, Cour mun.
60-81

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin d'approuver le règlement # 5 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges, lequel règlement modifie le terme d'emprunt des règlements # 2 et 3 de la C.I.T.F..

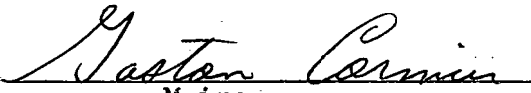
PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

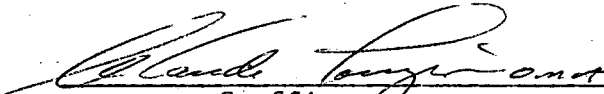
APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le salaire du Greffier de la Cour municipale soit fixé à 40 \$ par séance, rétroactif le 1er janvier 1981.

ADOPTÉE.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 2 mars 1981

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 mars 1981, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Fernand Bouchard, Fernand Blanchette, Guy Desjardins.

Monsieur le Conseiller Guy Côté motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption procès-verbal, assemblée du 16-2-81
61-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 février 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-verbal, assemblée du 26-2-81
62-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 février 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Nomination maire suppléant
63-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que monsieur Henri Guilbert soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, à compter du 2 mars 1981.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes
C-5-81
64-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes C-5-81, concernant les chèques # 3339 à 3430 inclusivement pour un montant total de déboursés de 75 181,63 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption liste de comptes
C-6-81
65-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes C-6-81, concernant les chèques # 3448 à 3460 inclusivement pour un montant total de déboursés de 178 510,52 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Le 2 mars 1981

Adoption liste
des mutations
16 au 30-01-81
66-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 janvier au 30 janvier 1981 inclusivement, pour un montant total de revenus de 994,50 \$ soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Adoption liste
des mutations
2 au 12-02-81
67-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste des mutations pour la période de 2 au 12 février 1981 inclusivement, pour un montant total de revenus de 432,00 \$ soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Autorisation à
présenter plans
rues Cambert &
Frontenac
68-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que monsieur Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, soit autorisé, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à présenter au Ministère de l'Environnement les plans d'égouts sanitaire, pluvial et d'aqueduc dont les numéros sont # 10-169, 10-172 et 10-173 pour les rues Cambert et Frontenac du secteur Tessier.

ADOPTÉE.

Autorisation à
présenter plans
Chemin Ste-Marguerite Est
69-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que monsieur Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, soit autorisé, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à présenter au Ministère de l'Environnement les plans d'égout sanitaire dont les numéros sont 10-102, 10-278 et 10-279 pour le Chemin Ste-Marguerite Est.

ADOPTÉE.

Adoption règl.
549 (approuv.
règl. # 5 de la
C.I.T.F.)
70-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le règlement # 549 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement # 5 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) et la réduction du terme d'emprunt des règlements # 2 et 3 de la C.I.T.F., de vingt (20) à dix (10) ans" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Le 2 mars 1981

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la recommandation de l'évaluateur municipal, concernant l'évaluation de MM. Gérard Martel et Jean Brouillette pour le rôle déposé le 15 novembre 1979 pour le rôle de l'année 1980 ainsi que pour le rôle déposé le 15 septembre 1980 pour le rôle de l'année 1981, en vertu de l'article 21 de la Loi # 12 sur la fiscalité municipale qui modifie l'article 141 de la Loi sur l'évaluation foncière, soit acceptée.

ADOPTÉE

Acceptation, re-
commandation
évaluation G.
Martel & J.
Brouillette
71-81

Appui à M. André
Francoeur (lot
P-110
72-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur André Francoeur auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole pour l'aliénation du lot P.-110 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, de la zone agricole, appartenant actuellement à monsieur Léon Beaudry.

ADOPTÉE.

Ouverture des sou-
missions: travaux
rues Bayonne & La-
rochelle

Les soumissions concernant les travaux de confection d'égout sanitaire, pluvial, aqueduc et mise en forme des rues Bayonne et Larochelle, ont été ouvertes à 16:00 h, le 2 mars 1981, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Gaston Cormier, Maire, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et les soumissionnaires des compagnies suivantes: André Boisvert Excavation, Gaston Paillé Ltée, Construction Dollard Ltée, Sablière Ste-Marthe Inc.

Sept soumissions ont été reçues, soit:

André Boisvert Excavation:	44 419,30 \$
Gaston Paillé Ltée:	46 500,21
Panpierre Inc:	46 822,60
Excavation Dratex Inc:	46 860,70
Construction Dollard Ltée:	46 962,75
Sablière Ste-Marthe Inc:	49 179,75
Pavages Nicolet Inc:	58 596,10

Suite à l'ouverture de ces soumissions, le Greffier de la Ville, M. Claude Touzin, o.m.a., remet lesdites soumissions à M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, pour étude et rapport lors d'une prochaine assemblée.

Engagement, Di-
recteur adjoint
Service des Loi-
sirs

73-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE à l'unanimité

Le 2 mars 1981

que monsieur René Laprise soit engagé à titre de Directeur adjoint au Service des Loisirs, à compter du 16 mars 1981, au salaire de 15 000 \$ plus 1 000 \$ d'allocation automobile; et ce, conditionnellement à une période de probation de six mois et à l'établissement de sa résidence dans les limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à l'intérieur d'une période de six mois.

ADOPTÉE.

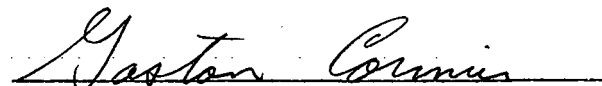
Avis de motion
réitéré - at-
eliers de répara-
tion.

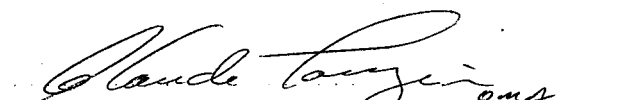
Monsieur le Conseiller Guy Desjardins réitère son avis de motion donné le 19 janvier 1981, concernant un règlement défendant les ateliers de réparation de motoneiges, motocyclettes, tondeuses, souffleuses, scies à chaîne, moteurs de hors-bord et karts sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, sauf dans la zone I-4 (parc industriel).

Correspondance

- | | |
|--|---|
| Bureau de Tourisme et de Congrès | - Remerciements pour la subvention 1981. |
| Commission Municipale du Québec | - Approuve un ou des emprunts temporaires n'excédant pas 204 500 \$ en attendant le produit d'une nouvelle émission d'obligations (résolution # 30-81). |
| M. Yves Bérubé, Ministère de l'Energie et des Ressources | - Accuse réception de notre lettre du 22 septembre 1980 (re: lettre d'appui à Récupération Mauricie). |
| Commission Scolaire de Chavigny | - Envoie copie de résolution relativement à la position des commissaires de leur Commission scolaire à la suite de la consultation découlant de la Loi # 125. |

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 16 mars 1981

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 mars 1981, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Fernand Bouchard, Fernand Blanchette, Guy Côté et Guy Desjardins.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Règl. # 200-T-51

ASSEMBLEE DE CONSULTATION concernant le règlement # 200-T-51 amendant le règlement # 200 afin de défendre les ateliers de réparation de motoneiges, motocyclettes, tondeuses, souffleuses, scies à chaîne, moteurs de hors-bord et karts sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, sauf dans la zone I-4 (Parc industriel) tenue le 16 mars 1981.

Deux contribuables se sont présentés à cette assemblée, soit MM. Claude Delisle et Gilles Blais, afin de demander certaines modifications au règlement précité.

Après explications de la part de monsieur le Maire Gaston Cormier et à 21:15 h le 16 mars 1981, le Conseil municipal adopte le règlement # 200-T-51.

Adoption, règl.
200-T-51
74-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement # 200-T-51 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 afin de défendre les ateliers de réparation de motoneiges, motocyclettes, tondeuses, souffleuses, scies à chaîne, moteurs de hors-bord et karts sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, sauf dans la zone I-4 (Parc industriel)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption, procès-
verbal assemblée
rég. 2-3-81
75-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mars 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption, liste
des mutations
16 au 27-2-81
76-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 27 février 1981 inclusivement, concernant un montant total de revenus de 376,50 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Le 16 mars 1981

Adoption, liste
de comptes C-7-81
77-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes C-7-81 concernant les chèques # 3461 à 3515 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 321 125,83 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Vente à M. François Bourassa
(P.-37)
78-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à vendre à M. François Bourassa, pour un montant de 2 000 \$ payable comptant, une partie non subdivisée du lot: TRENTÉ-SEPT (P.-37) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, de figure trapézoïdale; bornée au nord-est par une partie du lot: TRENTÉ-SEPT (P.-37), connue comme étant la propriété de Louis Dargis ou représentant, suivant titre enregistré no: (287 027); à l'est et à l'ouest, par d'autres parties du lot (P.-37) propriété de François Bourassa aux droits de Gaston Bourassa Inc., suivant contrat enregistré no: (286 208); au sud-ouest par une partie originaire du lot: TRENTÉ-HUIT (P.-38) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières; mesurant au nord-est et au sud-ouest quinze pieds et quarante centièmes (15'.40) à l'est et à l'ouest cent vingt-trois pieds et dix-huit centièmes (123'.18) renfermant en superficie douze cent trente-deux pieds carrés (1 232 p.c.) le tout à mesure anglaise et plus ou moins, tel que le tout apparaît sur un plan de l'Arpenteur-géomètre Roger Gélinas, minute numéro: 23 867 daté du 5 novembre 1980, moyennant une clause de non construction; et que, de plus, le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte qui sera préparé par le Notaire Gilles-Guy Garceau après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉE.

Vente de terrain
J.-M. Rivard Inc
79-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à J.-M. Rivard Inc un terrain de figure irrégulière composé des lots 15-361-2 et 15-362-1 aux plans et Livre de Renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q., borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Est par les lots Ptie 15-361 et Ptie 15-362, vers le Sud-Est par le lot Ptie 15-362, vers l'Ouest et le Sud-Ouest par le lot 15-360 (rue Sidbec) et vers le Nord-Ouest par les lots 15-361-1 et Ptie-15-361.

Le 16 mars 1981

MESURES:

Mesurant dans sa ligne Nord-Est 35.06 mètres, dans sa ligne Sud-Est 71.77 mètres, dans sa ligne Sud-Ouest 35.05 mètres et dans sa ligne Nord-Ouest 72.33 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie deux mille cinq cent vingt-cinq virgule quatre (2 525,4) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 2,152 \$ le mètre carré, soit 5 434,66 \$ payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ deux cent vingt-deux virgule quatre-vingt-seize (222,96) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

A défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Le 16 mars 1981

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le Notaire Yves-M. Veillette, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le maire suppléant et le Greffier Adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE.

Appui à Baie
Comeau (M.R.C.)
80-81

CONSIDERANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest a pris connaissance de la position de la Ville de Baie Comeau sur la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (1980, Ch. 34) et les Municipalités Régionales de Comté,

il est:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE à l'unanimité

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la position de la Ville de Baie Comeau contenue dans sa résolution du 19 février 1981, relativement à la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (1980, Ch. 34) et les Municipalités Régionales de Comté.

ADOPTÉE.

Subvention P.A.E.
C. (garage mun.)
81-81

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest a demandé une subvention en date du 12 novembre 1979, dans le cadre du Programme d'Aide aux Équipements Communautaires (Garage municipal);

CONSIDERANT QUE dans cette demande, la Ville devait être subventionnée pour un montant de 25% du coût total des travaux estimés à 300 000 \$;

CONSIDERANT QUE le Ministre des Affaires Municipales a octroyé, en date du 26 juin 1980, une subvention de 54 500 \$ basée sur un coût total de 218 000 \$;

CONSIDERANT le rapport du vérificateur du Ministère des Affaires Municipales en date du 3 mars 1981 recommandant l'octroi d'une subvention au montant de 74 971 \$;

CONSIDERANT le manque à gagner sur cette subvention qui est de 20 471 \$;

il est:

Le 16 mars 1981

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE à l'unanimité

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministre des Affaires Municipales de reconsidérer le montant octroyé de 54 500 \$ en date du 26 juin 1980, afin de le majorer d'une somme de 20 471 \$ dans le but de faire participer la Ville de Trois-Rivières-Ouest au montant total admissible pour ce Programme d'Aide aux Equipements Communautaires, soit 74 971,00 \$ tel que recommandé par le vérificateur du Ministère des Affaires Municipales en date du 3 mars 1981.

ADOPTÉE.

Location à longue
échéance terrains
du M. des Trans-
ports

82-81

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest a demandé au Ministère des Transports de lui céder les lots P.-18, P.-21, P.-22, P.-23, P.-26 et P.-27 en date du 9 octobre 1980;

CONSIDERANT QUE depuis, le Ministère nous a informés que les lots P.-23, P.-26 et P.-27, devront être conservés par le Ministère des Transports;

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire aménager, dans les plus brefs délais, un terrain de loisirs pour les jeunes de la municipalité;

CONSIDERANT QU'il serait avantageux de demander au Ministère des Transports de louer à long terme les parties des lots 18, 21 et 22 en attendant que les procédures d'achat soient négociées;

il est:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministre des Transports de lui louer les parties des lots 18, 21 et 22 pour une période d'au moins 25 ans, avec une option d'achat lorsqu'une entente sera intervenue entre la Ville et le Ministère des Transports.

ADOPTÉE.

Avis de motion
éclairage de rues

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin d'abroger à toutes fins que de droit les règlements # 21, 45, 45-A, 45-B, 45-C, 45-N, 74, 112-A, 137-N, 147-N, 152-N-3, concernant l'éclairage de rues.

Adoption plan de
cadastre, 15-361-
et 15-362-1
83-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par l'Arpenteur-géomètre Pierre Roy, en date du 13 mars 1981, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant la subdivision des lots 15-361-2 et 15-362-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ledit plan de cadastre (dossier # 32 929).

ADOPTÉE

Le 16 mars 1981

Octroi - Société
Canadienne du
Cancer
84-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest octroie un montant de 50 \$ à la Société Canadienne du Cancer pour l'année 1981.

ADOPTÉE.

Autorisation à
présenter plans
Picardie, Bordeaux
Quirion, Lefort &
de la Montagne
85-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., soit autorisé, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à présenter au Ministère de l'Environnement, les plans pour les travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de mise en forme dont les numéros sont # 11-5, 11-6, 11-7, 11-8, 11-9, 11-10, 11-11, 11-12, 11-13 pour les rues Picardie, Bordeaux, Quirion, Lefort et de la Montagne.

ADOPTÉE.

Modification
"trésorier adj. "
pour "ass't-tré-
sorier"
86-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la résolution # 216-79 soit modifiée afin de changer les mots "Trésorier adjoint" par les mots "Assistant-trésorier" pour la signature des chèques.

ADOPTÉE.

Autorisation à
présenter plans
Couture & Côte
Richelieu
87-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., soit autorisé, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à présenter au Ministère de l'Environnement, les plans pour les travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc dont les numéros sont # 10-289, 11-2, 11-3 et 11-4 pour les rues Couture et Côte Richelieu.

ADOPTÉE.

Correspondance

Société Canadienne du Cancer

Demande une subvention annuelle.

Clinique de Réadaptation

Envoie copie de résolution demandant de réserver des aires de stationnement aux personnes handicapées physiques et d'augmenter ces aires de stationnement.

Conseil Régional de la Santé
et des Services Sociaux

Accuse réception de notre dossier pour un centre d'accueil pour personnes âgées et le transmet à la Direction des programmes du Conseil Régional.

Le 16 mars 1981

Sous-Ministre des
Affaires Municipales

Ministère des Transports
Canada

M. Claude G. Lajoie, Député

Ligue de Pétanque
Trois-Rivières Enr.

Ministère des Affaires Municipales
et Ministère de l'Industrie, du
Commerce et du Tourisme

Ministère des Transports

Ministère de l'Environnement
Direction régionale de la
Mauricie-Bois-Francs

Sur ce, l'assemblée est levée.

Proportion médiane - rôle de valeur
locative.

Envoie un communiqué de M. Claude G.
Lajoie, Député, concernant les pro-
jets du Port de Trois-Rivières.

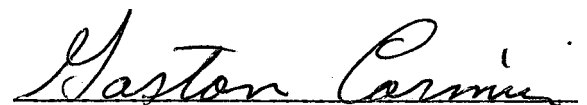
Envoie une copie de l'accusé de ré-
ception du Ministre André Ouellet
concernant sa lettre du 12 février
1981.

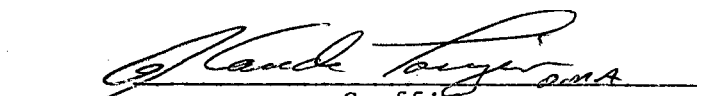
Sollicite commandite de 100,00 \$ pour
organiser leur tournoi de pétanque
du 28 juin 1981.

Approbation de la vente d'une partie
du lot # 15-361 (15-361-1) du cadas-
tre officiel de la Paroisse de Trois-
Rivières à Serge Hamel Inc.

Avise qu'en plus du lot 23, les lots
26 et 27 doivent être conservés par
le Ministère et qu'il n'y aura que les
lots 18, 21 et 22 qui pourront être
vendus. (Parc.)

Extension aux réseaux d'aqueduc: au-
torisation accordée pour exécution
des travaux rue Grenier et rue Brunet.
(aqueduc, égout sanitaire et égout
pluvial).


Maire


Greffier

Le 6 avril 1981

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6e jour du mois d'avril 1981, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Fernand Blanchette, Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Guy Desjardins et Guy Côté. M. Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles. Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs et M. Claude Touzin, o.m.a. Greffier de la Ville.

Adoption procès-verbal, assemblée rég. du 16-3-81
88-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 mars 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption, liste de comptes C-8-81
89-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-8-81, concernant les chèques # 3606, 3607, 3609 à 3621 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 20 908,48 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier; les chèques # 3516 à 3605 seront sur la liste de comptes C-9-81 et le chèque # 3608 sera sur la liste de comptes C-10-81.

ADOPTÉE.

Adoption, liste de comptes C-9-81
90-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes C-9-81, concernant les chèques # 3516 à 3605 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 52 873,25 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption, liste de comptes C-10-81
91-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes C-10-81, concernant les chèques # 3608 et 3622 à 3651 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 210 497,32 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption, liste de comptes C-11-81
92-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

Le 6 avril 1981

que la liste de comptes C-11-81, concernant les chèques # 3652 à 3664 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 28 564,86 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier,

ADOPTÉE.

Adoption, liste
de comptes C-
12-81
93-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-12-81, concernant les chèques # 3665 à 3736 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 54 276,25 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier,

ADOPTÉE.

Adoption, liste
des mutations
2 au 12-3-81
94-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 2 au 12 mars 1981 inclusivement, pour un montant total de revenus de 968,40 \$ soit acceptée telle que présentée,

Permanence de
Mlle Lucie Adam
95-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que mademoiselle Lucie Adam soit nommée en permanence au poste de secrétaire-commis au service de la Trésorerie de la Ville, suivant la recommandation de son supérieur immédiat et étant donné qu'elle a terminé sa période de probation.

ADOPTÉE.

Adoption, sou-
mission, travaux
des rues Laro-
chelle et Bayonne
96-81

CONSIDERANT QUE les soumissions concernant les travaux de confection d'égouts sanitaire, pluvial, aqueduc et mise en forme des rues Bayonne et Larochelle ont été ouvertes le 2 mars 1981 à 16 heures;

CONSIDERANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes:

André Boisvert Excavation:	44 419,30 \$
Gaston Paillé Ltée:	46 500,21
Panpierre Inc:	46 822,60
Excavation Dratex Inc:	46 860,70
Construction Dollard Ltée:	46 962,75
Sablière Ste-Marthe Inc:	49 179,75
Pavages Nicolet Inc:	58 596,10

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, M. Daniel Thibault, ing., en date du 2 mars 1981, recommandant l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire;

Il est:

Le 6 avril 1981

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la soumission de la firme André Boisvert Excavation pour la confection des travaux d'égouts sanitaire, pluvial, aqueduc et mise en forme des rues Bayonne et Larochelle, au montant de 44 419,30 \$ soit acceptée, étant donné qu'elle est conforme aux normes et au rapport de l'Ingénieur municipal en date du 2 mars 1981; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents pertinents.

ADOPTÉE.

Adoption plan de
cadastre Raymond
St-Arnaud
97-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, a.g., en date du 24 février 1981, pour le compte de M. Raymond St-Arnaud, concernant les lots 376-1, 376-2, 377-1 et 377-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que soumis (dossier # 32777).

ADOPTÉE.

Adoption plan de
cadastre Marcel
Dubé Inc
98-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, a.g., en date du 24 mars 1981, pour le compte de Construction Marcel Dubé Inc, concernant le lot 12-36 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que soumis (dossier # 32939).

ADOPTÉE.

Adoption plan de
cadastre Laurent
J. Deshaies
99-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Edouard Lair, a.g., en date du 18 mars 1981, pour le compte de M. Laurent J. Deshaies, concernant les lots 17-375 à 17-382 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que soumis, moyennant la cession de l'équivalent du 10% en terrain (dossier # D-3766 N).

ADOPTÉE.

Mandat au Notaire
Y.-M. Veillette
contrat de ces-
sion, partie du
lot Ptie-17
L. J. Deshaies
100-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le Notaire Yves-M. Veillette soit mandaté pour préparer un contrat de cession d'une partie du lot Ptie-17 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, concernant la contribution de monsieur Laurent-J. Deshaies pour le 10% pour parc; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat à cet effet.

ADOPTÉE.

Le 6 avril 1981

Adoption, règle-
ment # 551
(éclairage de rues)
101-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le règlement # 551 intitulé: "Règlement afin d'abroger à toutes fins que de droit les règlements # 21, 45, 45-A, 45-B, 45-C, 45-N, 74, 112-A, 137-N, 147-N et 152-N-3, concernant la répartition du coût de l'éclairage", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la ville.

ADOPTÉE.

Adoption plan de
cadastre
lot 9-6-1
102-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, a.g., en date du 3 avril 1981, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant le lot 9-6-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que soumis et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, cette subdivision et le Livre de Renvoi (dossier # 32954).

ADOPTÉE.

Adoption plan de
cadastre des lots
15-362-2, 15-362-3
15-363-1
103-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, a.g., en date du 3 avril 1981, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les lots # 15-362-2, 15-362-3 et 15-363-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que soumis; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, cette subdivision et le Livre de Renvoi (dossier # 32953).

ADOPTÉE.

Appui à la Cli-
nique de Réadap-
tation pour ex-
clusivité des
aires de sta-
tionnement
104-81

CONSIDERANT QUE 1981 a été décrété l'Année Internationale des Handicapés;

CONSIDERANT QU'il y aurait lieu de réserver des aires de stationnement pour ces personnes handicapées physiques;

il est:

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de la Clinique de Réadaptation afin de réserver les aires de stationnement pour personnes handicapées physiques à leur usage exclusif et qu'elle voie, dans la mesure du possible, à faire augmenter ces aires de stationnement.

ADOPTÉE.

Le 6 avril 1981

Vente de terrain
lots 15-363-1 et
15-362-3
(Purolator Cour-
rier Ltée)
105-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Purolator Courrier Ltée, un terrain de figure irrégulière composé des lots 15-363-1 et 15-362-3 aux plans et Livre de Renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q., borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Est par les lots Ptie 15-362 et Ptie 15-363, vers le Sud-Est par le lot Ptie 15-360 (rue Sidbec), vers le Sud-Ouest par le lot 15-360 (rue Sidbec) et vers le Nord-Ouest par le lot 15-362-2.

MESURES:

Mesurant dans sa ligne Nord-Est 109.37 mètres, dans sa ligne Sud-Est 59.58 mètres, dans sa ligne Sud-Ouest 80.35 mètres et dans sa ligne Nord-Ouest 71.20 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie sept mille soixante-et-onze virgule un (7 071,1) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 2,152 \$ le mètre carré, soit 15 217,01 \$ payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ huit cent deux virgule quatre-vingt-six (802,86) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

A défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Le 6 avril 1981

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le Notaire Yves-M. Veillette, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le maire suppléant et le Greffier Adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE.

Vente de terrain
lot 9-6-1
(L. Bélanger
Métal Inc)
106-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à L. Bélanger Métal Inc, un terrain de figure régulière composé du lot 9-6-1 aux plans et Livre de Renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, P.Q., borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Est par les lots Ptie 8, vers le Sud-Est par le lot Ptie 9-6, vers le Sud-Ouest par le lot 9-1 (rue Sidbec) et vers le Nord-Ouest par le lot 9-5.

MESURES:

Mesurant dans sa ligne Nord-Est 51,82 mètres, dans sa ligne Sud-Est 104.55 mètres, dans sa ligne Sud-Ouest 51,82 mètres et dans sa ligne Nord-Ouest 104.55 mètres.

Le 6 avril 1981

SUPERFICIE:

Contenant en superficie cinq mille quatre cent seize virgule sept mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 2,2058 \$ le mètre carré, soit 11 948,16 payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ cinq cent cinquante-sept virgule quarante-deux (557,42) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

A défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (6) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

Le 6 avril 1981

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le Notaire Yves-M. Veillette, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le maire suppléant et le Greffier Adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE.

Avis de motion
règlement, bi-
bliothèque muni-
cipale

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'établissement d'une bibliothèque municipale à Trois-Rivières-Ouest.

Avis de motion
règlement, ptie
Côte Richelieu
et rue Couture

Monsieur le Conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines d'une partie de Côte Richelieu et de la rue Couture, pour un montant n'excédant pas 250 000 \$.

Signature, proto-
cole d'entente
Club de Tir à
l'Arc "Le Sagit-
taire"

107-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le Maire et le Directeur du Service des Loisirs soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le Club de Tir à l'Arc "Le Sagittaire".

Programme d'aide
au développement
des équipements
de loisirs 81-82
(rénov. terrain
baseball)

108-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le Directeur du Service des Loisirs soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisirs 1981-1982 pour la rénovation de son terrain de baseball.

ADOPTÉE.

Echange & règle-
ment Frs Bourassa
(37-82-1)

109-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest fasse, avec François Bourassa, un acte d'échange et de règlement de ce litige de la façon suivante: savoir -

- 1.- François Bourassa cède à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tous droits de propriété qu'il a ou peut avoir dans cette portion de la rue du Fleuve désignée comme suit: -

Le 6 avril 1981

DESIGNATION:

Le lot: UN de la subdivision du lot: QUATRE-VINGT-DEUX du lot original numéro: TRENTÉ-SEPT, (37-82-1) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, mesurant en superficie (4131 p.c.).

- 2.- Ville de Trois-Rivières-Ouest cède à François Bourassa, tous droits de propriété qu'elle a ou peut avoir dans la lisière de terrain ci-après décrite avec effet immédiat, savoir:

DESIGNATION:

Une lisière de terrain connue comme partie du lot: TRENTÉ-SEPT (P.-37) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, mesurant quatorze pieds (14') entre ses lignes de côté nord-est, et sud-ouest, sur une longueur d'environ quatre-vingt-deux pieds (82') les mesures données sont au pied anglais et approximatives, bornée ladite lisière de terrain comme suit, au nord-ouest par le lot (37-82) propriété de François Bourassa, aux droits de Robert Desbiens suivant titre enregistré numéro: 286 209; en profondeur, au sud-est, par le surplus du lot: trenté-sept (P.-37) propriété de François Bourassa aux droits de Gaston Bourassa Limitée, suivant contrat devant Me Gérard Dufresne, Notaire, minute numéro: 6427, enregistré le 27 juillet sous le numéro 286 208; d'un côté au sud-ouest, par une partie du lot: (38-78) dudit cadastre; de l'autre côté au nord-est, par un surplus du lot: trenté-sept (P.-37) dudit cadastre, propriété de Louis Dargis ou représentant, et suivant titre enregistré no: 287 027.

- 3.- François Bourassa concède au profit de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, et/ou représentant une servitude d'installation d'opération d'égout sanitaire et/ou pluvial, desservant une partie de la rue du Fleuve et du boulevard Mauricien pour se déverser dans le Fleuve St-Laurent, la description du fonds affecté (fonds servant) est comme suit: -

DESIGNATION:

Une lisière de terrain, délimitée par le polygone " A D C D A", et décrite comme suit:

Une partie non subdivisée du lot: TRENTÉ-SEPT (P.-37) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, de figure trapézoïdale; bornée au nord-est par une partie du lot: TRENTÉ-SEPT (P.-37), connue comme étant la propriété de Louis Dargis ou représentant, suivant titre d'enregistrement no: (287 027); à l'est et à l'ouest, par d'autres parties du lot (P.-37) propriété de François Bourassa aux droits de Gaston Bourassa Inc., suivant contrat enregistré no: (286 208); au sud-ouest par une partie originale du lot: TRENTÉ-HUIT (P.-38) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières; mesurant au nord-est et au sud-ouest quinze pieds et quarante centièmes (15'.40) à l'est et à l'ouest cent vingt-trois pieds et dix-huit centièmes (123'.18) renfermant en superficie douze

Le 6 avril 1981

cent trente-deux pieds carrés (1232, p.c.) le tout à mesure anglaise et plus ou moins, tel que le tout apparaît sur un plan de l'arpenteur, Roger Célinas, minute numéro: 23,867 daté du 5 novembre 1980, dont une copie est ci-annexée.

- 4.- François Bourassa devra reconnaître, que Ville de Trois-Rivières-Ouest est propriétaire des réseaux d'égout, longeant la limite sud-ouest du lot: TRENTÉ-SEPT (37) originaire, tel que mentionné, plus au long dans le projet d'acte rédigé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire et dont une copie a été lue au Conseil et qui demeure déposée dans les archives de la Ville après avoir été initialée par le Maire et le Greffier.
- 5.- Cet acte d'échange mettra fin au litige existant entre les deux parties et de plus, sera fait sans suite ni retour de droits échangés, étant de valeur égale, les co-échangistes devront renoncer aux privilèges des co-échangés prévu au Code Civil.
- 6.- Il est de plus résolu que le Maire Gaston Cormier et le Greffier Claude Touzin, o.m.a., soient autorisés à signer l'acte d'échange après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉE.

Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisirs 81-82 (cstr. terr. baseball)
110-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le Directeur du Service des Loisirs soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisirs 1981-1982 pour la construction d'un terrain de baseball.

ADOPTÉE.

Demande de subvention, programme d'assistance financière aux municipalités clubs sociaux-culturels & réat. ateliers d'init. aux loisirs
111-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le Directeur du Service des Loisirs soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, une demande de subvention dans le cadre du programme d'assistance financière aux municipalités pour un soutien aux clubs sociaux-culturels et la réalisation d'ateliers d'initiation aux loisirs sociaux-culturels 1981-1982.

ADOPTÉE.

Demande de subvention programme d'assistance fin. clubs sport. 1er niveau
112-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

Le 6 avril 1981

que le Directeur du Service des Loisirs soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest une demande de subvention dans le cadre du programme d'assistance financière aux clubs sportifs de premier niveau 1981-1982.

ADOPTÉE.

Demande de subvention, programme d'assistance financière aux clubs sport. de 2e niveau
113-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le Directeur du Service des Loisirs soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, une demande de subvention dans le cadre du programme d'assistance financière aux clubs sportifs de deuxième niveau 1981-1982.

ADOPTÉE.

Projet d'annulation des lots 10-25 à 10-31, 10-34, 12-20, etc..
114-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que l'arpenteur-géomètre Serge Hamel soit mandaté pour préparer le projet d'annulation des lots 10-25 à 10-31 inclusivement, 10-34, 12-20, 12-21, 12-24, 12-25 et une partie des lots 15-361, 15-362 et 15-363 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situés dans le parc industriel.

ADOPTÉE.

Avis de motion règlement travaux rue Brunet et partie rue Grenier

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'aqueduc de la rue Brunet et d'une partie de la rue Grenier pour un montant n'excédant pas 343 500 \$.

Engagement chauffeur opérateur journalier
115-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que monsieur Yves Trépanier soit engagé au poste de chauffeur-opérateur-journalier au salaire de 7,17 \$ l'heure, et ce conditionnellement à une période de probation de 3 mois et à l'établissement de sa résidence dans les limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à l'intérieur de cette même période et ce, tel que stipulé dans sa convention d'engagement effectif le 27 avril 1981.

ADOPTÉE.

Correspondance

Rangers de Trois-Rivières

Remerciements à la Ville pour contribution financière.

Ministère de l'Environnement

Approbation des travaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial (Ch. Ste-Marguerite Est).

Garderie Le Petit Navire Inc

Remerciements à la Ville puisque cette garderie bénéficiera de l'exemption de taxes foncières, municipales ou scolaires.

Le 6 avril 1981

Société d'Habitation du Québec

Accuse réception de notre demande
de construction de 40 unités de
logements pour personnes retraitées.

Famille Lamy

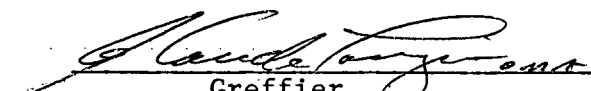
Remerciements pour sympathies.
(Décès de M. Joseph-Elie Lamy).

Hydro-Québec

Vente par la Cie d'Electricité
Shawinigan du lot P.-166 (rue
de Coubertin).

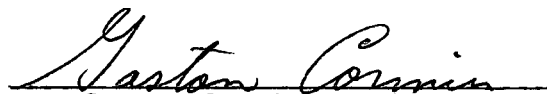
Sur ce, l'assemblée est levée.

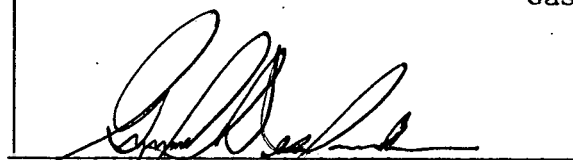

Maire


Greffier

Le 14 avril 1981

Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 14 avril 1981.

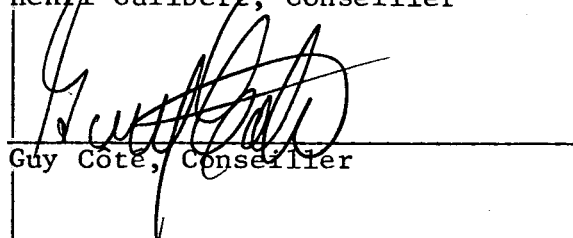

Gaston Cormier, maire

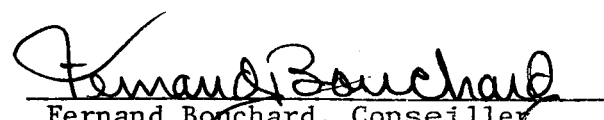

Guy Desjardins, Conseiller

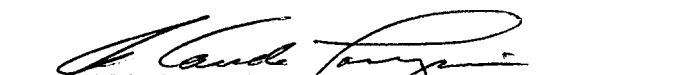

Jean-Charles Charest, Conseiller


Henri Guilbert, Conseiller


Fernand Blanchette, Conseiller


Guy Côté, Conseiller


Fernand Bouchard, Conseiller


Claude Touzin, c.m.a., Greffier

Le 14 avril 1981

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 14e jour du mois d'avril 1981, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Fernand Blanchette, Guy Desjardins, Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Fernand Bouchard, Guy Côté.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Avis de motion afin de modifier l'article 27 du règlement # 200 concernant l'alignement de construction de la rue Sangamo et modifiant les exceptions permises à ce même article.
- 2.- Résolution adoptant le projet de règlement de modification du règlement de construction # 200, article 27.

Avis de motion
modification art.
27, règl. # 200

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier l'article 27 du règlement # 200 concernant l'alignement de construction de la rue Sangamo et modifiant les exceptions permises à ce même article.

Adoption, projet
de règlement de
modification du
règl. # 200
116-81

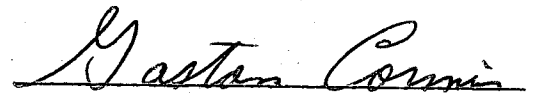
PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

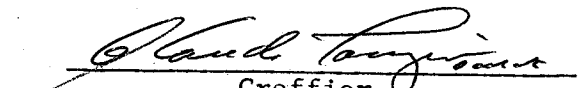
APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le projet de règlement de modification du règlement de construction # 200, préparé par le Greffier de la ville, concernant l'article 27 dudit règlement, soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire

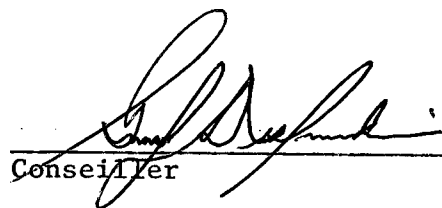

Greffier

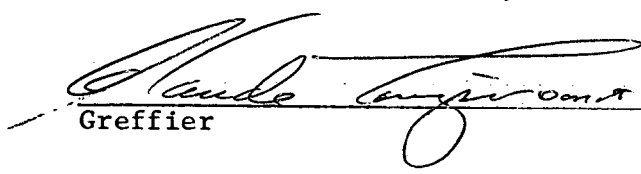
Règlement #
200-T-51

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 200-T-51 intitulé:
Règlement amendant le règlement # 200 afin de défendre les ateliers
de réparation de motoneiges, motocyclettes, tondeuses, souffleuses,
scies à chaîne, moteurs de hors-bord et karts sur le territoire de
la Ville de Trois-Rivières-Ouest, sauf dans la zone I-4 (Parc In-
dustriel), tenue les 22 et 23 avril 1981.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 23 avril 1981, je déclare que ledit règlement #
200-T-51 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'a-
voir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée
aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Desjardins, Con-
seiller.


Conseiller


Greffier

Le 27 avril 1981

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 27 avril 1981, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Fernand Blanchette, Guy Côté, Fernand Bouchard, Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Guy Desjardins.

Etaient aussi présents, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 avril 1981.
- 2.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 14 avril 1981.
- 3.- Adoption de la liste des mutations pour la période du 16 au 31 mars 1981 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 052,75 \$.
- 4.- Adoption de la liste de comptes C-13-81 concernant le chèque # 3665 et les chèques 3737 à 3774 inclusivement pour un montant total de déboursés de 213 976,64 \$.
- 5.- Adoption de la liste de comptes C-14-81 concernant les chèques 3775 à 3792 inclusivement pour un montant total de déboursés de 36 076,67 \$.
- 6.- Adoption de la liste de comptes C-15-81 concernant les chèques # 3793 à 3816 inclusivement pour un montant total de déboursés de 59 696,82 \$.
- 7.- Adoption du règlement # 550 intitulé: "Règlement concernant l'établissement d'une bibliothèque municipale à Trois-Rivières-Ouest".
- 8.- Adoption du règlement # 354 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines d'une partie de Côte Richelieu et de la rue Couture, pour un montant n'excédant pas 250 000 \$".
- 9.- Adoption du règlement # 355 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Brunet et d'une partie de la rue Grenier, pour un montant n'excédant pas 410 000 \$".
- 10.- Résolution nommant M. Fernand Bouchard, Conseiller et M. Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs, représentants de la ville au sein du Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc, pour la période d'avril 1981 à mars 1982.
- 11.- Avis de motion à réitérer (règlement de modification du règlement de construction # 200, art. 27) donné le 14 avril 1981 par M. le Conseiller Fernand Blanchette.

Le 27 avril 1981

- 12- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue les 22 et 23 avril 1981 concernant le règlement # 200-T-51 (ateliers de réparation de motos, etc...)
- 13- Résolution appuyant la Commission Scolaire de Chavigny dans le cadre du programme de séjours de sensibilisation au plein air.
- 14- Résolution mandatant M. René Laprise et/ou M. Michel Lemieux, respectivement Directeur adjoint et Directeur du Service des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest afin d'amorcer une concertation avec les villes de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine concernant les loisirs pour handicapés.
- 15- Résolution autorisant l'annulation du solde d'emprunt non utilisé au montant de 27 500 \$ pour le règl. # 312 (frais de refinancement 275 000 \$)
- 16- " " " " " 51 668 \$ pour le règl. # 328 (extension, réseau d'aqueduc)
- 17- " " " " " 34 600 \$ pour le règl. # 332 (frais de refinancement 346 000 \$)
- 18- " " " " " 21 856 \$ pour le règl. # 339 (aqueduc, projet Hamel)
- 19- " " " " " 65 410 \$ pour le règl. # 341 (Codère-Le Royer)
- 20- " " " " " 128 000 \$ pour le règl. # 348 (garage municipal)
- 21- " " " " " 115 000 \$ pour le règl. # 350 (Côte Rosemont, soit la partie prévue payable par les fonds généraux)
- 22- " " " " " 9 645 \$ pour le règl. # 351 (aqueduc, rue Liège)
- 23- Résolution autorisant le Trésorier à effectuer les écritures nécessaires afin de radier des livres comptables de la ville les comptes à recevoir de Camille Le Bon au montant de 4 400 \$ et de Côté Enseignes au montant de 4 682,26 \$.
- 24- Résolution autorisant le Trésorier à approprier du surplus de l'année 1980 les fonds nécessaires afin de créer un surplus réservé pour les item suivants:
- | | |
|--|-----------|
| Nettoyage, collecteur sanitaire Matton | 75 000 \$ |
| Achat d'une rétro-excavatrice | 40 876 |
| Bibliothèque | 10 000 |
| Rénovation - Hôtel de ville | 40 000 |
| Travaux, rue Larochelle | 20 000 |
| Déneigement | 28 980 |

Le 27 avril 1981

- 25- Adoption de la liste de comptes C-16-81 concernant les chèques # 3817 à 3830 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 44 346,81 \$.

Etant donné que tous les membres du Conseil municipal sont présents et sont d'accord, les deux item suivants sont rajoutés à l'ordre du jour, soit:

- 26- Résolution mandatant M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, à présenter un projet dans le cadre du programme de retour au travail et le nommant administrateur dudit projet et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest se porte garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée.

- 27- Résolution acceptant les prévisions budgétaires de l'année 1981 pour la bibliothèque municipale.

Adoption, procès-verbal assemblée rég. 6-4-81
117-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller
APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 avril 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption, procès-verbal assemblée spéc. 14-4-81
118-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller
APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 14 avril 1981 soit accepté tel que rédigé dans le livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption, liste des mutations
16 au 31 mars 81
119-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller
APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 mars 1981 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 052,75 \$ soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Adoption, liste de comptes C-13-81
120-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller
APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes C-13-81 concernant le chèque # 3665 et les chèques # 3737 à 3774 inclusivement pour un montant total de déboursés de 213 976,64 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Le 27 avril 1981

Adoption, liste
de comptes C-14-81
121-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-14-81 concernant les chèques # 3775 à 3792 inclusivement pour un montant total de déboursés de 36 076,67 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption, liste
de comptes C-15-81
122-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes C-15-81 concernant les chèques # 3793 à 3816 inclusivement pour un montant total de déboursés de 59 696,82 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption, règl.
550 (bibliothèque)
123-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le règlement # 550 intitulé: "Règlement concernant l'établissement d'une bibliothèque municipale à Trois-Rivières-Ouest" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Avis de motion
réitéré
(pties Côte
Richelieu et
Couture)

L'item "Adoption du règlement # 354" concernant la confection des services sur une partie de Côte Richelieu et sur la rue Couture" est remis à une prochaine assemblée et monsieur le Conseiller Guy Côté réitère son avis de motion donné en date du 6 avril 1981 à l'effet de présenter à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines d'une partie de Côte Richelieu et de la rue Couture, pour un montant n'excédant pas 250 000 \$.

Avis de motion
réitéré
(rue Brunet et
ptie Grenier)

L'item "Adoption du règlement # 355" concernant la confection des services sur la rue Brunet et sur une partie de la rue Grenier est remis à une prochaine assemblée et monsieur le Conseiller Fernand Blanchette réitère son avis de motion donné en date du 6 avril 1981 à l'effet de présenter à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Brunet et d'une partie de la rue Grenier, pour un montant n'excédant pas 410 000 \$.

Représentants au
Conseil des Loisirs
de la Mauricie 81-82
124-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que M. Fernand Bouchard, Conseiller et M. Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs, soient nommés représentants de la Ville de Trois-Rivières-Ouest au sein du Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc, pour la période d'avril 1981 à mars 1982.

ADOPTÉE.

Le 27 avril 1981

Avis de motion
à réitérer (modi-
fication règl.
200, art. 27)

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette réitère son avis de motion
donné le 14 avril 1981, à l'effet de présenter à une prochaine assemblée
un règlement de modification du règlement de construction # 200, article
27.

Adoption, procès-
verbal assemblée
des électeurs,
règl. 200-T-51
125-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue les 22 et 23 avril
1981 concernant le règlement # 200-T-51 intitulé: "Règlement amendant le
règlement # 200 afin de défendre les ateliers de réparation de motoneiges,
motocyclettes, tondeuses, souffleuses, scies à chaîne, moteurs de hors-bord
et karts sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, sauf dans
la zone I-4 (Parc industriel)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre
des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Appui à la Com-
mission Scolaire
de Chavigny
126-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande d'assistance fi-
nancière présentée au Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche par
la Commission Scolaire de Chavigny dans le cadre du programme de séjours
de sensibilisation au plein air.

ADOPTÉE.

Mandat - concer-
tation avec T.R.
et Cap, loisirs
pour handicapés
127-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que M. René Laprise et/ou M. Michel Lemieux, respectivement Directeur
adjoint et Directeur du Service des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest
soient mandatés afin d'amorcer une concertation avec les villes de Trois-
Rivières et de Cap-de-la-Madeleine concernant les loisirs pour handicapés.

ADOPTÉE.

Annulation de
solde d'emprunt
règl. # 312
128-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le solde non financé au montant de 27 500 \$ du règlement # 312
ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce
solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Annulation de
solde d'emprunt
règl. # 328
129-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

Le 27 avril 1981

que le solde non financé au montant de 51 668 \$ du règlement # 328 ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Annulation de
solde d'emprunt
règl. # 332
130-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le solde non financé au montant de 34 600 \$ du règlement # 332 ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Annulation de
solde d'emprunt
règl. # 339
131-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le solde non financé au montant de 21 856 \$ du règlement # 339 ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Annulation de
solde d'emprunt
règl. # 341
132-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le solde non financé au montant de 65 410 \$ du règlement # 341 ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Annulation de
solde d'emprunt
règl. # 348
133-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le solde non financé au montant de 128 000 \$ du règlement # 348 ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Annulation de
solde d'emprunt
règl. # 350
134-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le solde non financé au montant de 115 000 \$ du règlement # 350 ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Le 27 avril 1981

Annulation de
solde d'emprunt
régl. # 351
135-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le solde non financé au montant de 9 645 \$ du règlement # 351 ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE.

Autorisation au
Trésorier, radia-
tion, comptes à
recevoir
136-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le Trésorier de la ville soit autorisé à effectuer les écritures nécessaires afin de radier des livres comptables de la ville les comptes à recevoir de Camille Le Bon au montant de 4 400 \$ et de Côté Enseignes au montant de 4 682,26 \$.

ADOPTÉE.

Autorisation au
Trésorier, créa-
tion de surplus
réservé.
137-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le Trésorier de la ville soit autorisé à approprier du surplus de l'année 1980 les fonds nécessaires afin de créer un surplus réservé pour les item suivants:

nettoyage, collecteur sanitaire Matton	75 000 \$
achat d'une rétro-excavatrice	40 876
bibliothèque	10 000
renovation - Hôtel de ville	40 000
Travaux, rue Larochelle	20 000
Déneigement	28 980

ADOPTÉE.

Adoption, liste
de comptes C-16-
81
138-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-16-81 concernant les chèques # 3817 à 3830 inclusivement pour un montant total de déboursés de 44 346,81 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Ingénieur municipi-
pal mandaté,
P.R.E.T.
139-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, soit mandaté pour présenter un projet dans le cadre du programme de retour au travail et qu'il soit nommé administrateur dudit projet; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest se porte garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée.

ADOPTÉE.

Le 27 avril 1981

Acceptation des
prévisions bud-
gétaires - bi-
bliothèque mun.
140-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que les prévisions budgétaires au montant de 89 151 \$ concernant la bibliothèque municipale soient acceptées telles que présentées par le Directeur du Service des Loisirs, et que la contribution de la ville soit de 50% du montant budgété.

ADOPTÉE.

Correspondance

Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche

- Accuse réception de notre rapport d'opération pour l'année 80-81 dans le cadre du programme des "Ateliers et groupes socio-culturels".

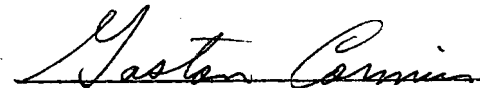
Union des Municipalités du Québec

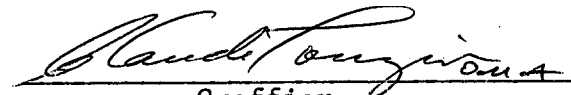
- Informe que la résolution 80-81 (appui à Baie-Comeau - M.R.C.) sera soumise à la Commission des Résolutions de l'U.M.Q.

Ministère de l'Environnement

- Approbation des travaux d'aqueduc, rues Côte Richelieu et Couture.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 4 mai 1981

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4e jour de mai 1981 sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Fernand Bouchard, Guy Desjardins, Guy Côté. M. Fernand Blanchette motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, assemblée spéciale, 27-4-81
141-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 27 avril 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Avis de motion
St-Etienne-des-Grès/Cour mun.
T.R.O.

Monsieur le Conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de soumettre le territoire de la corporation municipale de la Paroisse de St-Etienne-des-Grès à la juridiction de la Cour municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Adoption, liste de comptes C-17-81
142-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-17-81, concernant les chèques # 3831 à 3856 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 436 527,95 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Approbation états financiers O.M.H.
T.R.O.
143-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest approuve les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1980 présentés par la firme Bergeron, Doucet, Levasseur, St-Pierre et Associés.

ADOPTÉE.

Adoption, liste des mutations
ler au 15-4-81
144-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 avril 1981 inclusivement, concernant un montant total de revenus de 1 888,98 \$. soit acceptée telle que présentée,

ADOPTÉE.

Le 4 mai 1981

Avis de motion
à réitérer (mod.
règl. cstr. 200
art. 27)

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins réitère l'avis de motion donné par M. Fernand Blanchette, Conseiller, le 14 avril 1981, à l'effet de présenter à une prochaine assemblée un règlement de modification du règlement de construction # 200, article 27.

Avis de motion
(règl. services
pties Côte Riche-
lieu & Couture)
réitéré

Monsieur le Conseiller Guy Côté réitère son avis de motion donné en date du 6 avril 1981 à l'effet de présenter à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines d'une partie de Côte Richelieu et de la rue Couture, pour un montant n'excédant pas 250 000 \$.

Avis de motion
(règl. services
rue Brunet & par-
tie rue Grenier)
réitéré

M. le Conseiller Henri Guilbert réitère l'avis de motion donné par M. Fernand Blanchette le 6 avril 1981, à l'effet de présenter un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Brunet et d'une partie de la rue Grenier, pour un montant n'excédant pas 410 000 \$.

Demande d'inter-
vention, travaux
de réfection, Ri-
vière Ste-Margue-
rite

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

145-81

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que demande soit faite au Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, de l'exécution des travaux de drainage projetés et de protection des berges dans le cours d'eau appelé "Cours d'eau Ste-Marguerite", qui a son origine en la municipalité de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à partir du fleuve St-Laurent jusqu'à la Route 138. Il est de plus résolu que la corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard ni interruption.

ADOPTÉE.

Appui à M. Gé-
rard Bellerose
(Equip. Lambert)
(Lot P.-30 et
Ptie P.-31)
146-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Gérard Bellerose de Equipement Lambert Inc auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole pour exclure de la zone agricole une partie du lot P.-30 et une partie du lot P.-31.

ADOPTÉE.

Ouverture, sou-
missions - tra-
vaux Brunet &
ptie Grenier

Les soumissions concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Brunet et d'une partie de la rue Grenier, ont été ouvertes à 16:00 h, le 4 mai 1981, dans la salle du comité privé, en présence de M. Gaston Cormier, Maire, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et les soumissionnaires des compagnies suivantes: Noé Veillette Inc, Construction Gecyr Inc, André Boisvert Excavation, La Cie de Construction Dollard Ltée.

Le 4 mai 1981

Six soumissions ont été reçues, soit:

Gaston Paillé Ltée	103 556,74 \$
Noé Veillette Inc	106 657,90
Clément Ricard & Fils Inc	146 952,80
Construction Gécyr Inc	89 557,00
André Boisvert Excavation	116 984,45
La Compagnie de Construction Dollard Ltée	99 971,45

Suite à l'ouverture de ces soumissions, le Greffier de la Ville, M. Claude Touzin, o.m.a., remet lesdites soumissions à M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, pour étude et rapport lors d'une prochaine assemblée.

Ouverture, sou-
missions - tra-
vaux ptie Côte
Richelieu et
Couture

Les soumissions concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines d'une partie de Côte Richelieu et de la rue Couture, ont été ouvertes à 16:00 h, le 4 mai 1981, dans la salle du comité privé, en présence de M. Gaston Cormier, Maire, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et les soumissionnaires des compagnies suivantes: Noé Veillette Inc, Construction Gécyr Inc, André Boisvert Excavation, La Cie de Construction Dollard Ltée.

Six soumissions ont été reçues, soit:

Gaston Paillé Ltée	234 840,25 \$
Noé Veillette Inc	232 690,10
Clément Ricard & Fils Inc	241 295,51
Construction Gécyr Inc	224 238,00
André Boisvert Excavation	219 638,35
La Compagnie de Construction Dollard Ltée	221 552,35

Suite à l'ouverture de ces soumissions, le Greffier de la Ville, M. Claude Touzin, o.m.a., remet lesdites soumissions à M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, pour étude et rapport lors d'une prochaine assemblée.

Programme
P.A.R.E.L.
1982

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

147-81

que demande soit faite à la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement de faire bénéficier la Ville de Trois-Rivières-Ouest du programme P.A.R.E.L. pour l'année 1982 et que les secteurs choisis soient Ste-Catherine-de-Sienne, Val-Mauricie et Ste-Marguerite.

ADOPTÉE.

Le 4 mai 1981

Demandes du Club
Albatros
Clubs Sportifs
Niveaux I & II
148-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Club de Soccer Albatros de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à présenter en son nom, une demande de subvention dans le cadre du programme d'assistance financière aux Clubs Sportifs de Niveau I et II; et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie ces demandes.

ADOPTÉE.

Correspondance

Ministère des Transports

Accuse réception de la résolution # 82-81 concernant la location à long terme des lots P.-18, P.-19, P.-20, P.-21 et P.-22.

Ministère des Affaires Municipales

Accuse réception de notre programme triennal d'immobilisations 1981, 1982 et 1983.

Famille Barthélémy Boulet

Remerciements pour sympathies
(Décès de M. Barthélémy Boulet)

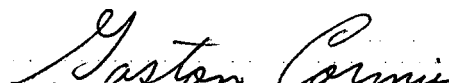
Famille Rémi Gélinas

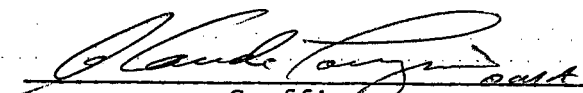
Remerciements pour sympathies
(Décès de M. Rémi Gélinas)

Ministère de l'Environnement

Approbation des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, rue Lauzanne.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 11 mai 1981

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 11 mai 1981, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Fernand Bouchard, Fernand Blanchette, Guy Côté et Guy Desjardins,

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Assemblée de consultation du règlement # 200-T-52 concernant la modification de l'article 27 du règlement # 200 (modifiant l'alignement de construction de la rue Sangamo).
- 2.- Adoption du règlement # 200-T-52.
- 3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mai 1981.
Etant donné que tous les membres du Conseil sont présents et d'accord, l'item suivant est rajouté à l'ordre du jour, soit:
- 4.- Adoption du plan de cadastre préparé par l'Arpenteur-géomètre Roland Milette en date du 16 avril 1981 pour le compte de M. Léo Bergeron, concernant le lot 132-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Règl. # 200-T-52 ASSEMBLEE DE CONSULTATION concernant le règlement # 200-T-52 amendant le règlement # 200 afin de modifier les paragraphes A & B de l'article 27 dudit règlement concernant l'alignement de construction sur la rue Sangamo tenue le 11 mai 1981.

Après explications de la part de monsieur le Maire Gaston Cormier et à 21 h 15 le 11 mai 1981, le Conseil municipal adopte le règlement # 200-T-52.

Adoption, règl.
200-T-52
149-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement # 200-T-52 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 afin de modifier les paragraphes A & B de l'article 27 dudit règlement concernant l'alignement de construction sur la rue Sangamo" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption, procès-
verbal, assemblée
rég. 4-5-81
150-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mai 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Le 11 mai 1981

Adoption, plan
de cadastre, lot
132-3
151-81

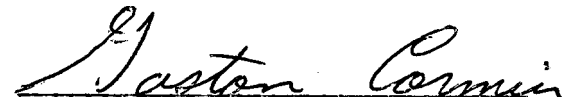
PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

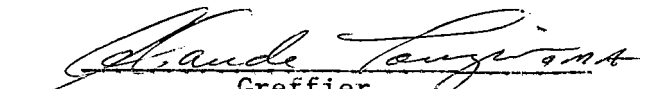
APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par l'Arpenteur-géomètre Roland Milette, en date du 16 avril 1981, pour le compte de M. Léo Bergeron concernant le lot # 132-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté (dossier # 81-31),

ADOPTÉE.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 19 mai 1981

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19e jour de mai 1981 sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Fernand Bouchard, Guy Desjardins, Guy Côté et Fernand Blanchette.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier, M. Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, assemblée spéciale 11-5-81
152-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 mai 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Contrat - cession rue Garneau
(lot # 34-44)
153-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer le contrat à intervenir entre la Commission Scolaire Régionale des-Vieilles-Forges et la Ville pour la cession de la rue Garneau (lot # 34-44) préparé par le Notaire Gilles-Guy Garceau.

ADOPTÉE.

Adoption, liste de comptes C-18-81
154-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes C-18-81 concernant les chèques # 3858 à 3950 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 49 096,16 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier. Le chèque # 3857 sera inscrit sur la liste de comptes C-19-81.

ADOPTÉE.

Adoption, liste de comptes C-19-81
155-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes C-19-81 concernant le chèque # 3857 et les chèques # 3951 à 3970 inclusivement pour un montant total de déboursés de 33 755,29 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Avis de motion à réitérer - St-Etienne-des-Grès/Cour mun. T.R.O.

Monsieur le Conseiller Guy Côté réitère son avis de motion donné le 4 mai 1981 à l'effet de présenter à une prochaine assemblée un règlement afin de soumettre le territoire de la corporation municipale de la Paroisse de St-Etienne-des-Grès à la juridiction de la Cour municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Le 19 mai 1981

Adoption, plan de
cadastre - Lange-
vin & Desjardins
(lots 15-348-8-1,
15-348-8-2, 15-
348-12-1 & 15-
348-12-2
156-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, A.G., en date du 29 avril 1981, pour le compte de Langevin & Desjardins Inc, concernant les lots # 15-348-8-1, 15-348-8-2, 15-348-12-1 et 15-348-12-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que soumis. (dossier # 32970).

ADOPTÉE.

Avis de motion à
réitérer (règl.
services pties
Côte Richelieu &
Couture)

Monsieur le Conseiller Guy Côté réitère son avis de motion donné en date du 6 avril 1981 à l'effet de présenter à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines d'une partie de Côte Richelieu et de la rue Couture, pour un montant n'excédant pas 250 000 \$.

Avis de motion à
réitérer (règl.
services rue Brun-
net & partie rue
Grenier)

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette réitère son avis de motion donné en date du 6 avril 1981 à l'effet de présenter à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Brunet et d'une partie de la rue Grenier, pour un montant n'excédant pas 410 000 \$.

P.A.T. (autoris-
ation, Dir. des
Loisirs)
157-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le Directeur du Service des Loisirs, M. Michel Lemieux, soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, une demande de projet dans le cadre du Programme d'Aide au Travail; de plus, la Ville de Trois-Rivières-Ouest se porte garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée.

ADOPTÉE.

Autorisation, si-
gnature, conven-
tion collective
Policiers-Pompiers
158-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le Maire, le Gérant et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention collective à intervenir entre le Syndicat des Policiers-Pompiers de Trois-Rivières-Ouest et la Ville, pour les années 1981-1982,

ADOPTÉE.

Adoption, liste
des mutations
16 au 30-4-1981
159-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 avril 1981 inclusivement, concernant un montant total de revenus de 3 003,30 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Le 19 mai 1981

Autorisation -
présentation de
plans - travaux
d'égout pluvial
rue Lacerte
160-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que l'Ingénieur municipal, M. Daniel Thibault, ing., soit autorisé, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à présenter au Ministère de l'Environnement, les plans # 10-195, 10-365, 10-366 et 10-367 pour la confection des travaux d'égout pluvial sur la rue Lacerte.

ADOPTÉE.

Adoption, états
financiers de la
Ville
161-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE.

que les états financiers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, présentés par la firme Samson, Bélair & Associés, Vérificateurs, soient adoptés tels que soumis, et ce pour l'année 1980.

ADOPTÉE.

Engagement, ur-
banistes Le
Groupe St-Pierre
Sogestec
162-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que les services de la firme d'Urbanistes-conseils Le Groupe St-Pierre Sogestec soient retenus, selon la méthode horaire en fonction des tarifs mentionnés dans leur proposition du 27 avril 1981, et ce à compter du 19 mai 1981.

ADOPTÉE.

Adoption
soumission
assurance
collective
163-81

CONSIDERANT QUE les soumissions concernant le régime d'assurance collective de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ont été ouvertes le 20 mars 1981 à 10 heures dans la salle du comité privé en présence de trois représentants des compagnies d'assurance suivantes: M. Germain Bourque, Les Artisans Coopvie; M. Claude Blackburn, la S.S.Q. Mutuelle d'Assurance Groupe; M. Paul-André Gagnon représentant L'Industrielle Cie d'Assurance sur la Vie, Les Prévoyants du Canada et l'Assurance Commercial Union; ainsi que de M. Gaston Cormier, Maire et M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant;

CONSIDERANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes:

1.- Les Artisans Coopvie	pour un montant de 2 910,72 \$
2.- La Mutuelle du Canada	pour un montant de 3 031,00
3.- L'Industrielle Cie d'Assurance sur la Vie	pour un montant de 3 106,73
4.- Les Prévoyants du Canada	pour un montant de 3 313,52
5.- Assurance Commercial Union	pour un montant de 2 690,44
6.- S.S.Q. Mutuelle Assurance Groupe	pour un montant de 2 962,41

CONSIDERANT QUE ces soumissions ont été vérifiées par le Greffier de la Ville, M. Claude Touzin, o.m.a., avec l'assistance d'un consultant;

il est:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

Le 19 mai 1981

que le préambule précité fasse partie intégrante de la présente résolution; que la soumission de la compagnie d'assurance Commercial Union présentée par la firme Deshaies, Ferron, Tousignant & Associés, pour le contrat d'assurance collective de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, sur une période s'étendant du 1er juin 1981 au 31 mai 1982, soit acceptée étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE.

Demande d'ouverture, boul. des Récollets

164-81

CONSIDERANT QU'avec l'ouverture du boulevard des Récollets, ce boulevard donnerait accès à la voie inter-municipale 755 (Autoroute de Francheville);

CONSIDERANT QUE le prolongement du boulevard des Récollets serait des plus logique pour le développement des villes de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest, étant donné qu'il constitue une des principales artères de ces deux villes;

CONSIDERANT QUE cette route serait un atout aux usagers du Port de Trois-Rivières;

CONSIDERANT QUE l'Hydro-Québec est d'accord à la vente d'une partie de cet axe routier;

il est:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministère des Transports du Québec de procéder à l'ouverture du boulevard des Récollets et dans les meilleurs délais, afin de faire bénéficier les résidents de Trois-Rivières-Ouest d'un nouvel accès à l'Autoroute de Francheville (755).

ADOPTÉE.

Appui à Mme Jacqueline Dugré

(P.-137 & P.-133)

165-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de Mme Jacqueline Dugré auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole, afin d'exclure une partie des lots P.- 37 et P.-133 de la zone agricole.

ADOPTÉE.

Adoption, plan de cadastre J.-Ls

Panneton (12-37)

166-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par l'Arpenteur-géomètre Roger Gélinas en date du 8 décembre 1980, pour le compte de M. Jean-Louis Panneton, concernant le lot # 12-37 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté tel que présenté. (dossier # 23196).

ADOPTÉE.

Le 19 mai 1981

Subvention,
Pavillon Bourgeois
167-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

qu'une subvention au montant de 100,00 \$ soit octroyée au Pavillon Bourgeois, afin de leur aider à procurer des loisirs aux jeunes de ce pavillon durant la saison estivale.

ADOPTÉE.

Autorisation à
signer bail
terrain de base-
ball
168-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le bail à long terme à intervenir entre la Ville et le Ministère des Transports, pour une somme nominale, relativement aux lots P.-18, P.-21 et P.-22 devant servir pour fin de parc et terrain de jeux.

ADOPTÉE.

Correspondance

Ministère des Affaires culturelles
Service des Bibliothèques publiques

- Accuse réception de notre demande de subvention (bibliothèque municipale) et informe que notre demande est conforme,

M. Yvon Picotte
Député de Maskinongé

- Fait parvenir copie de lettre envoyée à M. G. Bourelle du Ministère des Transports appuyant notre demande de location à long terme des parties des lots 18, 21 et 22.

Sous-ministre des Affaires
municipales

- Approuve notre résolution # 79-81 (autorisation de vendre une partie des lots 15-361 (15-361-2) et 15-362 (15-362-1) -J.-M. Rivard Inc. Le Ministère de l'Industrie, du Commerce & du Tourisme a aussi donné son approbation.

Famille Donat Doire

- Remerciements pour sympathies (Décès de M. Donat Doire)

Ministère des Transports

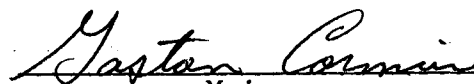
- Nous informe que ce ministère négociera avec la Ville de T.R.O. un bail à long terme (terrains P.-18, P.-21 et P.-22.)

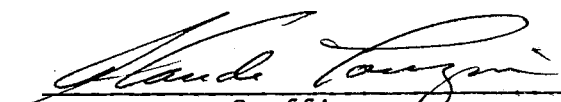
M. Yvon Picotte
Député de Maskinongé

- Envoie copie de lettre qu'il adressait au Ministre des Affaires municipales appuyant notre demande de subvention additionnelle concernant le garage municipal.

Le 19 mai 1981

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 1er juin 1981

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Quest tenue le 1er juin 1981 sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Fernand Bouchard, Guy Desjardins, Guy Côté et Fernand Blanchette.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, assemblée

régulière, 19-5 81, APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

169-81

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 mai 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, liste de comptes C-20-81

170-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes C-20-81, concernant les chèques # 3971 à 3991 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 187 262,94 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption, liste de comptes C-21-81

171-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-21-81, concernant les chèques # 3992 à 4011 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 37 049,08 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption, liste de comptes C-22-81

172-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-22-81, concernant les chèques # 4012 à 4033 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 23 244,80 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Nomination, vérificateurs 173-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

Le 1er juin 1981

que les services de la firme Samson, Bélair et Associés soient retenus pour effectuer la vérification des livres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour l'année 1981.

ADOPTÉE.

Avis de motion
réitéré St-Etienne-des-Grès/Cour
mun. T.R.O.

Monsieur le Conseiller Guy Côté réitère son avis de motion donné en date du 4 mai 1981 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de soumettre le territoire de la corporation municipale de la Paroisse de St-Etienne-des-Grès à la juridiction de la Cour municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Appui - CSRVF
ass. fin. clubs
sport. 1er niv.
174-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la Commission Scolaire Régionale-des-Vieilles-Forges dans sa demande d'assistance financière présentée au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du programme d'assistance financière aux clubs sportifs de premier niveau.

ADOPTÉE.

Permanence
Jacques Carle
175-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que M. Jacques Carle soit nommé en permanence au poste d'Inspecteur du Service de Police et d'Incendie, à compter du 4 mai 1981, au salaire de 568,50 \$ par semaine.

ADOPTÉE.

Avis de motion
réitéré (services rue Brunet
& partie rue Grenier)

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette réitère son avis de motion donné en date du 6 avril 1981, à l'effet de présenter à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Brunet et d'une partie de la rue Grenier, pour un montant n'excédant pas 410 000 \$.

Adoption, plan de
cadastre Terrasse Duvernay -
lots # 155-58 à
155-65
176-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par l'Arpenteur-géomètre Roger Gélinas en date du 16 mai 1981 pour le compte de Terrasse Duvernay (1975) Ltée, concernant les lots # 155-58 à 155-65 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que soumis. (dossier # 24089).

ADOPTÉE.

Adoption, plan de
cadastre Terrasse Duvernay -
lots 158-35 à
158-42 & 159-209
à 159-216
177-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

Le 1er juin 1981

que le plan de cadastre préparé par l'Arpenteur-géomètre Roger Gélinas en date du 15 mai 1981 pour le compte de Terrasse Duvernay (1975) Ltée, concernant les lots 158-35 à 158-42 inclusivement et 159-209 à 159-216 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que soumis. (dossier # 24088).

ADOPTÉE.

Adoption, plan de
cadastre Terrasse
Duvernay -
158-24 à 158-34
& 159-206 à 159-
208

178-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par l'Arpenteur-géomètre Roger Gélinas en date du 14 mai 1981 pour le compte de Terrasse Duvernay (1975) Inc, concernant les lots 158-24 à 158-34 inclusivement et 159-206 à 159-208 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que soumis. (dossier # 24085).

ADOPTÉE.

Nouveau salaire
pompiers volon-
taires

179-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que le salaire des pompiers volontaires soit fixé à 50 \$/ mois et 10 \$ de l'heure avec un minimum de 20 \$ par sortie, effectif le 1er juin 1981; ce salaire inclut dix (10) pratiques par année.

ADOPTÉE.

Signature, re-
trait d'adjudica-
tion- vente pour
taxes A. Rouleau
35-30 (rue
Bellemare)

180-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le retrait d'adjudication concernant la vente pour taxes du lot # 35-30 situé au 139, rue Bellemare et appartenant à M. André Rouleau.

ADOPTÉE.

Demande au M.E.E.
R. & au M.I.C.T
subvention et a
l'O.P.D.Q. appui
requête - parc
industriel

181-81

CONSIDERANT QUE le parc industriel de la Ville de Trois-Rivières-Ouest est en pleine expansion;

CONSIDERANT QUE le parc industriel de Trois-Rivières-Ouest ne possède pas les services d'égouts, tel que recommandé par les Services de Protection de l'Environnement et n'est asphalté qu'en partie;

CONSIDERANT QU'avec l'expansion du parc il serait urgent de terminer certaines infrastructures telle la rue St-Joseph;

CONSIDERANT QUE l'ouverture de cette rue donnerait accès à la voie inter-municipale 755;

il est;

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que demande soit faite au Ministère de l'Expansion Economique Régionale ainsi qu'au Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, d'accorder l'aide nécessaire à la Ville de Trois-Rivières-Ouest afin de parachever certaines infrastructures de son parc industriel. Que copie de cette résolution soit envoyée à l'Office de Planification et de Développement du Québec afin de lui demander d'apporter son appui à cette requête.

ADOPTÉE.

Repavage, boul.
Royal

182-81

CONSIDERANT QUE le boulevard Royal constitue une des principales artères de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDERANT QU'il serait urgent de procéder à des travaux d'amélioration de ce boulevard;

CONSIDERANT QUE le boulevard Royal fait partie du réseau routier québécois, soit la Route 138;

il est:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que demande soit faite au Ministère des Transports de procéder au repavage du boulevard Royal entre les limites de Trois-Rivières et le Pont Laviolette, afin d'améliorer sensiblement cette voie rapide qui dessert l'ensemble de la communauté trifluvienne.

ADOPTÉE.

Exclusion ptie
lot P.-29 (près
du Pont)

183-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que demande soit faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'exclure de la zone agricole une partie du lot P.-29 près du Pont Laviolette (terrain appartenant au Ministère des Transports du Québec), sur une profondeur de 500 pieds, tel que démontré sur le plan ci-joint du Service technique de la Ville.

ADOPTÉE.

Demande subven-
tion - aménage-
ment parc du
Fleuve

184-81

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest procède actuellement à l'aménagement du parc du Fleuve;

CONSIDERANT QUE ce parc serait un attrait touristique des plus recherché;

CONSIDERANT QU'un mur de soutènement a été construit par les autorités fédérales en 1978;

Le 1er juin 1981

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest a déjà fait une demande au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'aménagement de ce parc;

CONSIDERANT QUE l'usage de ce parc servirait à l'ensemble de la collectivité;

CONSIDERANT QUE le Premier Ministre, monsieur René Lévesque, informe la Ville qu'il a pris connaissance de ce dossier dans une lettre adressée au Maire Gaston Cormier le 6 décembre 1979;

il est:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest renouvelle sa demande auprès du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche afin qu'il donne suite dans les meilleurs délais à la demande de subvention présentée par la Ville pour l'aménagement de ce parc du Fleuve.

ADOPTÉE.

Adoption, plan de
cadastre - lot #
143-40 - R.
Fecteau -
185-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par l'Arpenteur-géomètre Roger Gélinas en date du 13 avril 1981 pour le compte de M. Réal Fecteau concernant le lot # 143-40 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières (dossier # 24 026), soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

Adoption, plan de
cadastre - lots
47-7 à 47-18
J.-G. Labranche,
A. Falardeau
186-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par l'Arpenteur-géomètre Paul Michaud en date du 19 février 1981 pour le compte de M. Jean-Guy Labranche et M. André Falardeau concernant les lots # 47-7 à 47-18 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières (dossier # 41038), soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

Evaluation J.-M.
Allard (no de rôle
1958000)
187-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la recommandation de l'évaluateur municipal concernant l'évaluation de M. Jean-Marie Allard (no de rôle 1958000) pour le rôle déposé le 15 septembre 1980 pour le rôle de l'année 1981, en vertu de l'article 21 de la Loi # 12 sur la fiscalité municipale qui modifie l'article 141 de la Loi sur l'évaluation foncière, soit acceptée.

ADOPTÉE.

Le 1er juin 1981

Démission R. Du
Berger & J. La-
roche

188-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la démission de MM. Roméo Du Berger et Josaphat Laroche, pompiers volontaires, soit acceptée à compter du 1er juin 1981; et que des remerciements soient adressées à ces deux personnes pour le bon travail qu'ils ont effectué à titre de pompiers volontaires pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest depuis de nombreuses années.

ADOPTÉE.

Autorisation
présentation de
plans # 11-4, 11-
15 & 11-16 (ser-
vices, Liège et
Maricourt

189-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que l'Ingénieur municipal, M. Daniel Thibault, ing., soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les plans portant les numéros 11-14, 11-15 et 11-16 pour le prolongement des services d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur les rues Liège et Maricourt.

ADOPTÉE.

Avis de motion
réfection de pa-
vage, certaines
rues de la Ville

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la réfection du pavage de certaines rues de la Ville et autorisant un emprunt n'excédant pas 90 000 \$.

Avis de motion
confection de ser-
vices, rue de
l'Industrie

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et de la mise en forme sur la rue de l'Industrie dans le parc industriel et autorisant un emprunt n'excédant pas 210 000 \$.

Avis de motion
confection de ser-
vices rue St-Jo-
seph

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme sur la rue St-Joseph dans le parc industriel et autorisant un emprunt n'excédant pas 150 000 \$.

Avis de motion
confection de ser-
vices, rue Lausan-
ne

Monsieur le Conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'éclairage par canalisations souterraines et de l'aqueduc sur la rue Lausanne et autorisant un emprunt n'excédant pas 58 000 \$.

Correspondance

Sous-ministre des Affaires
municipales

Société canadienne d'Hypothèques
et de Logement

Commission Scolaire de Chavigny

Approbation - vente des lots # P-15-362-
3 et P-15-363-1 (Purolator Courrier Ltée)

Réponse à notre demande afin de bénéfi-
cier des avantages du P.A.R.E.L.

Envoie copie de résolution concernant la
demande du comité d'école Marguerite-
Bourgeois en vue d'obtenir les services
d'un brigadier scolaire à l'intersection
des rues Gagnon et Jean XXIII.

Le 1er juin 1981

Commission Municipale du Québec

Approbation du règlement # 181-A-2
(exclusion du lot P.-20 - Aubry)

Garderie Le Petit Navire Inc

Demande à la Ville de modifier la
chaîne de rue sans frais pour ce qui
est des aires de stationnement.

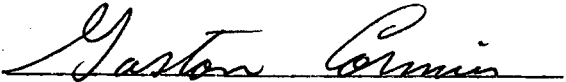
M. Claude G. Lajoie, Député

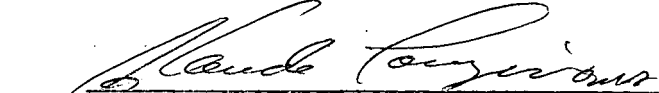
Envoie copie de la lettre que le Mi-
nistre André Ouellet lui a envoyée
concernant l'installation d'une suc-
cursale postale.

" " "

Envoie copie de la lettre que l'ad-
joint spécial du Ministre des Postes
M. Gilles Boucher, lui a envoyée con-
cernant l'installation d'une succur-
sale postale.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 8 juin 1981

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8e jour de juin 1981, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Fernand Bouchard, Fernand Blanchette, Guy Côté et Guy Desjardins.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

- 1.- Résolution acceptant l'entente hors Cour avec madame Carmel Savard-Tessier.
- 2.- Résolution acceptant l'entente hors Cour avec M. Viateur St-Germain.

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la proposition soumise au Conseil municipal par son procureur, Me Réal Legris, Avocat, afin de régler hors Cour la réclamation avec Mme Carmel Savard-Tessier, tel que recommandé dans ses lettres des 8 et 9 juin 1981. (dossier # 400-05-000580-79).

ADOPTÉE.

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

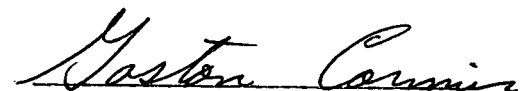
que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la proposition soumise au Conseil municipal par son procureur, Me Réal Legris, Avocat, afin de régler hors Cour la réclamation avec M. Viateur St-Germain, tel que recommandé dans sa lettre du 8 juin 1981. (dossier # C.S.T.R. 400-05-000735-76).

ADOPTÉE.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Règlement hors
cour -
C. Savard-Tessier
190-81

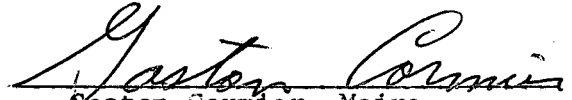
Règlement hors
cour -
V. St-Germain
191-81

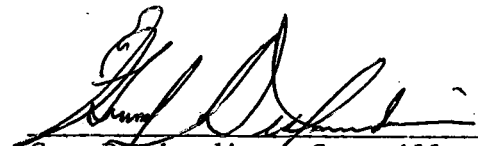

Maire

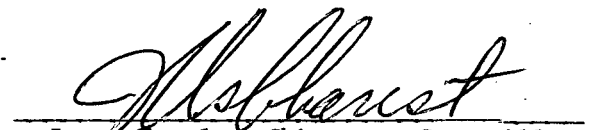

Greffier

Le 8 juin 1981

Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 8 juin 1981.


Gaston Cormier, Maire


Guy Desjardins, Conseiller

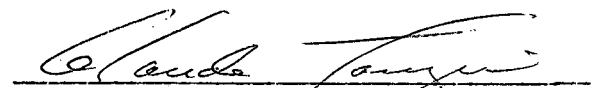

Jean-Charles Charest, Conseiller


Henri Guilbert, Conseiller


Fernand Blanchette, Conseiller


Guy Côté, Conseiller


Fernand Bouchard, Conseiller


Claude Touzin, o.m.a., Greffier

Le 15 juin 1981

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 15e jour de juin 1981, sous la présidence de Son Honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Fernand Bouchard et Guy Côté.

Messieurs les Conseillers Guy Desjardins et Fernand Blanchette motivent leur absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a. Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, assemblée rég. - 1-6-81
190-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er juin 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption, procès-verbal, assemblée spéc. - 8-6-81
191-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 juin 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption, liste de comptes C-23-81
192-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-23-81 concernant les chèques 4034 à 4133 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 141 461,77 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption, liste de comptes C-24-81
193-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes C-24-81 concernant les chèques # 4134 à 4145 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 64 498,75 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption, liste des mutations
ler au 15-5-81
194-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

Le 15 juin 1981

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 mai 1981 inclusivement, concernant un montant total de revenus de 2 358,71 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement # 806 intitulé: "Règlement ayant pour objet de soumettre le territoire de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Etienne des Grès à la juridiction de la Cour Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest réitère l'avis de motion donné le 1er avril 1981 par M. le Conseiller Fernand Blanchette, à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Brunet et d'une partie de la rue Grenier, et autorisant un emprunt n'excédant pas 410 000 \$.

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le règlement # 356 intitulé: "Règlement décrétant le pavage d'une partie de Côte Richelieu et le repavage sur différentes autres rues de la Ville et autorisant un emprunt au fonds de roulement de 70 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Monsieur le Conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des travaux d'aqueduc sur la rue Place Alexandre et autorisant un emprunt n'excédant pas 60 000 \$.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement # 357 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et de la mise en forme sur la rue de l'Industrie et sur une partie de la rue Sidbec dans le parc industriel et autorisant un emprunt n'excédant pas 210 000 \$, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

Adoption, règl.
806 - St-Etienne-
des Grès/Cour
Mun. T.R.O.
195-81

Avis de motion
réitéré - servi-
ces, rue Brunet
& ptie rue Gre-
nier

Adoption, règl.
356 - réfection
pavage, certaines
rues
196-81

Avis de motion
aqueduc - Place
Alexandre

Adoption - règl.
357 - services
rue de l'Indus-
trie et partie
de la rue Sidbec
197-81

Adoption - règl.
358 - services
rue St-Joseph
198-81

Le 15 juin 1981

que le règlement # 358 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial et de la mise en forme sur la rue St-Joseph dans le parc industriel et autorisant un emprunt n'excédant pas 130 000 \$, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE.

Avis de motion
réitéré - servi-
ces, rue Lau-
sanne

Monsieur le Conseiller Guy Côté réitère son avis de motion donné le 1er juin 1981, à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'éclairage par canalisations souterraines et de l'aqueduc sur la rue Lausanne et autorisant un emprunt n'excédant pas 58 000 \$.

Avis de motion
modification de
zonage ptie du
lot P.-1
(rue St-Laurent)

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier le zonage d'une partie du lot # P.-1 (rue St-Laurent) pour permettre le stationnement.

Engagement -
pompiers
volontaires
199-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que MM. Réjean Gosselin et Jean-Noël Fréchette soient engagés comme pompiers volontaires en remplacement de MM. Roméo Du Berger et Josaphat Laroche et que MM. Denis Branchaud, René Bourassa, Marc Dufresne, René Couture et Daniel Laperrière soient également nommés pompiers volontaires, étant donné que le Conseil municipal a décidé de porter de 17 à 24 le nombre des effectifs du Service d'Incendie. De plus, M. Yvon Marineau est engagé pour remplacer M. Gilles Gagnon, pompier volontaire démissionnaire.

ADOPTÉE.

Vente de gré à
gré - Serge Thif-
feault Inc -
lots 152-1-2-1 &
152-19 (rue de
la Montagne)
200-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Serge Thiffeault Inc pour un montant de 4 000 \$ payable comptant, le lot # 152-1-2-1

du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, ayant une superficie de 670,5 mètres carrés ainsi que le lot 152-19

du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, ayant une superficie de 73,5 mètres carrés; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte de vente qui sera préparé par le Notaire Yves-M. Veillette et à recevoir le prix et à donner quittance, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉE

Le 15 juin 1981

Adoption, soumission, nettoyage du collecteur Matton

201-81

CONSIDERANT QUE les soumissions concernant le nettoyage du collecteur sanitaire No.1 (Matton) ont été ouvertes le vendredi 12 juin 1981 à 16 h 30 dans la salle du comité privé en présence de trois représentants des compagnies Inspectronic Ltée, Sani Mobile Inc et Sanivan Inc; ainsi que de M. Gaston Cormier, Maire, M. Roland Lottinville, ing., Ingénieur-Gérant, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Guy Desjardins, Conseiller et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville;

CONSIDERANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes:

Inspectronic Ltée:	91 979,56 \$
Sani Mobile Inc:	74 490,78
Sanivan Inc:	124 880,00
Inspection Sous-Marine J.P.B. Ltée:	76 516,44

CONSIDERANT QU'il y a lieu de rejeter la soumission de Sanivan Inc étant donné qu'elle n'est pas conforme;

CONSIDERANT QUE le rapport soumis par l'Ingénieur municipal, M. Daniel Thibault, ing., en date du 15 juin 1981 recommande la firme Sani Mobile Inc;

il est:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de la présente résolution; que la soumission de la firme Sani Mobile Inc, au montant de 74 490,78 \$, soit acceptée, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat à intervenir à cette fin.

ADOPTÉE.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la recommandation de l'évaluateur municipal concernant l'évaluation de M. François Guilbert (no de rôle: 2947000), pour le rôle déposé le 15 septembre 1980 pour le rôle de l'année 1981, en vertu de l'article 21 de la Loi # 12 sur la fiscalité municipale qui modifie l'article 141 de la Loi sur l'évaluation foncière.

ADOPTÉE.

Recommandation de l'évaluateur: Frs Guilbert, évaluation

202-81

Correspondance

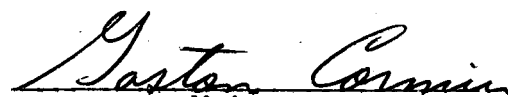
Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec

-Nous informe que M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier, a été réélu président de la section II de la C.O.M.A.Q.

4470

Le 15 juin 1981

Sur ce, l'assemblée est levée,


Maire


Greffier

Le 26 juin 1981.

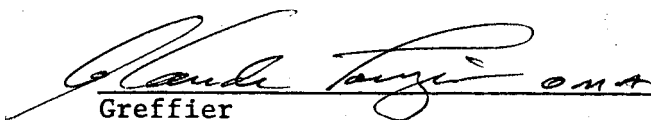
Règlement #
200-T-52

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 200-T-52 intitulé:
"Règlement amendant le règlement # 200 afin de modifier les paragraphes A et B de l'article 27 dudit règlement concernant l'alignement de construction sur la rue Sangamo", tenue les 25 et 26 juin 1981.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 26 juin 1981, je déclare que ledit règlement # 200-T-52 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Blanchette, Conseiller.


Conseiller


Greffier

Le 3 juillet 1981.

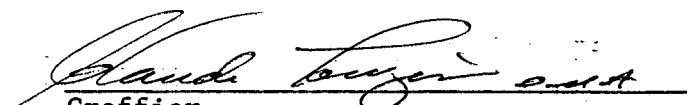
Règlement #
357

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 357 intitulé:
"Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un
égout pluvial et de la mise en forme sur la rue de l'Industrie
et sur une partie de la rue Sidbec dans le parc industriel et
autorisant un emprunt n'excédant pas 210 000 \$", tenue les 2 et
3 juillet 1981.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 3 juillet 1981, je déclare que ledit règlement # 357
est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir si-
gné, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux sé-
ances du Conseil, en présence de monsieur Jean-Charles Charest, Con-
seiller.


Conseiller


Greffier

Le 3 juillet 1981.

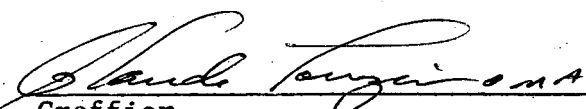
Règlement #
358

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 358 intitulé:
"Règlement concernant la confection d'un égout pluvial et de la
mise en forme sur la rue St-Joseph dans le parc industriel et
autorisant un emprunt n'excédant pas 130 000 \$", tenue les 2 et
3 juillet 1981.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 3 juillet 1981, je déclare que ledit règlement # 358
est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir si-
gné, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux sé-
ances du Conseil, en présence de monsieur Jean-Charles Charest, Con-
seiller.


Conseiller


Greffier

Le 6 juillet 1981.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 6e jour du mois de juillet 1981, sous la présidence de son honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Fernand Bouchard, Guy Desjardins, Guy Côté et Fernand Blanchette.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Guin, Assistant de l'ingénieur, M. Jean-Yves Martin, c.g.a. Trésorier et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier.

Adoption, procès-verbal, assemblée régulière du
15-06-81

203-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 juin 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, liste de comptes C-25-81

204-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes C-25-81, concernant les chèques # 4146 à 4180 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 102 535,01 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption, liste de comptes C-26-81

205-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-26-81, concernant les chèques # 4188 à 4297 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 8 812,35 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption, liste de comptes C-27-81

206-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes C-27-81, concernant les chèques # 4181 à 4187, (les chèques # 4188 à 4297 sont inscrits sur la liste de comptes C-26-81) et les chèques # 4298 à 4310 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 314 385,70 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption, liste
de comptes C-28-
81

207-81

Adoption, liste
des mutations
16 au 29-5-81
208-81

Nomination
maire suppléant
209-81

Acceptation du
cahier des déli-
bérations congrès
U.M.Q. 1981
210-81

Avis de motion
concernant le
10% pour parc du
règlement 502-A

Quote-part pour
la C.I.T.F.
211-81

Le 6 juillet 1981.

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes C-28-81, concernant les chèques # 4311 à 4330 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 30 742,09 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 29 mai 1981 inclusivement, concernant un montant total de revenus de 1 800,90 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que monsieur Guy Côté soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, à compter du 6 juillet 1981.

ADOPTÉE

CONSIDERANT le contenu des recommandations proposées par l'Union des Municipalités du Québec, il est:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte dans son ensemble le Cahier des délibérations du congrès de l'Union des Municipalités du Québec 1981.

ADOPTÉE

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier l'article 3 du règlement # 502-A pour changer les mots "10% de la valeur réelle du terrain compris dans le plan" par: "10% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan".

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le trésorier soit autorisé à émettre un chèque au montant de 43 320 \$ représentant une estimation de la quote-part du déficit

Le 6 juillet 1981.

d'opération de la C.I.T.F. payable par la Ville de Trois-Rivières-Ouest. La Ville en faisant ce versement se réserve le droit d'ajuster, le moment venu, sa quote-part définitive du déficit en vertu des critères de répartition adoptés unanimement par la C.I.T.F. et régissant la Ville.

ADOPTÉE

Servitude égout
pluvial, rue
Lacerte
212-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le Notaire Yves-M. Veillette soit mandaté pour préparer un contrat de servitude d'égout pluvial de 5 pieds sur le lot # 17-115 (rue Lacerte), appartenant à M. Réginald Larouche et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Acceptation sou-
mission photoco-
pieurs
213-81

CONSIDERANT que la Ville a reçu trois (3) soumissions pour la location de photocopieurs, soit:

Royal:	9 108 \$	annuellement
Savin:	9 060	"
Xerox:	11 380	"

tous ces prix sont basés sur un nombre de 276 000 photocopies par année;

CONSIDERANT le rapport du Trésorier, M. Jean-Yves-Martin, c.g.a., en date du 6 juillet 1981, recommandant l'adjudication du contrat à la compagnie Savin;

IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de la présente résolution; que la soumission de la compagnie Savin (Bureautec V.S.L. Inc.) soit acceptée étant donné qu'elle est la plus basse et que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec d'approuver cet engagement de crédit pour les trois (3) prochaines années.

ADOPTÉE

Adoption procès-
verbal ass. élect.
règl. 200-T-52
214-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 25 et 26 juin 1981 concernant le règlement # 200-T-52 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 afin de modifier les paragraphes A & B de

Le 6 juillet 1981.

l'article 27 dudit règlement concernant l'alignement de construction sur la rue Sangamo", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption procès-
verbal ass. élect.
règl. 357
215-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 2 et 3 juillet 1981 concernant le règlement # 357 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et de la mise en forme sur la rue de l'Industrie et sur une partie de la rue Sidbec dans le parc industriel et autorisant un emprunt n'excédant pas 210 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption procès-
verbal ass. élect.
règl. 358
216-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 2 et 3 juillet 1981 concernant le règlement # 358 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial et de la mise en forme sur la rue St-Joseph dans le parc industriel et autorisant un emprunt n'excédant pas 130 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Procureur, cause
Ciments Maski
217-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que Me Réal Legris, Avocat, soit mandaté pour agir à titre de procureur de la Ville de Trois-Rivières-Ouest dans le dossier du déversement d'huile chez Ciments Maski.

ADOPTÉE

Démisionnaire et
remplaçante à la
bibliothèque
218-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la démission de mademoiselle Nicole Jutras à titre de responsable de la bibliothèque municipale soit acceptée; et que mademoiselle Louise Larivière soit nommée à ce poste comme remplaçante, effectif le 1er juin 1981.

ADOPTÉE

Le 6 juillet 1981.

Adoption règlement # 359
219-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement # 359 intitulé: "Règlement concernant l'amélioration et l'extension du réseau d'aqueduc sur la rue Place Alexandre et autorisant un emprunt n'excédant pas 60 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Servitude éclairage, rue Brunet
220-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le Notaire Yves-M. Veillette soit mandaté pour préparer un contrat de servitude d'éclairage de 5 pieds de largeur sur le lot # 11-55 (rue Brunet) appartenant à M. Maurice Dargis et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Adoption, liste de comptes C-29-81
221-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-29-81, concernant les chèques # 4331 à 4423 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 62 196,27 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Evaluation M. Etienne Nault (# de rôle 1788000)
222-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la recommandation de l'évaluateur municipal concernant l'évaluation de M. Etienne Nault (# de rôle 1788000) pour le rôle déposé le 15 septembre 1980 pour le rôle de l'année 1981, en vertu de l'article 21 de la Loi # 12 sur la fiscalité municipale qui modifie l'article 14 de la Loi sur l'évaluation foncière, soit acceptée.

ADOPTÉE

Evaluation M. André Bourassa (# de rôle 2932000)
223-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la recommandation de l'évaluateur municipal concernant l'évaluation de M. André Bourassa (# de rôle 2932000) pour le rôle déposé le 15 septembre 1980 pour le rôle de l'année 1981, en vertu de l'article 21 de la Loi # 12 sur la fiscalité municipale qui modifie l'article 14 de la Loi sur l'évaluation foncière, soit acceptée.

ADOPTÉE

Le 6 juillet 1981.

Autorisation
présentation du
plan # 11-19 (ex-
tension et améli-
oration réseau
aqueduc) Place
Alexandre
224-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que l'Ingénieur municipal, M. Daniel Thibault, ing. soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le plan portant le numéro 11-19 pour l'extension et l'amélioration du réseau d'aqueduc sur la rue Place Alexandre.

ADOPTÉE

Avis de motion
zonage lot 3-25
(boul. Royal)

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier le zonage du lot # 3-25 (boul. Royal) de la zone P-102 pour l'inclure à la zone CG-102. (Règl. # 200-T-54)

Adoption, projet
de règlement de
modification du
règl. # 200
225-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le projet de règlement de modification du règlement de construction et de zonage # 200, préparé par le Greffier de la Ville, concernant le zonage du lot # 3-25 (boul. Royal) de la zone P-102 pour l'inclure à la zone CG-102, soit accepté tel que présenté. (Règlement # 200-T-54)

ADOPTÉE

Engagement - pom-
piers volontaires
226-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que MM. Michel Montambeault et Robert Côté soient engagés comme pompiers volontaires, suite au rapport du Directeur du Service de Police et d'Incendie, monsieur Jean Proulx et ce, effectif le 7 juillet 1981.

ADOPTÉE

Signature proto-
cole d'entente
O.H.M.Z.T.R.O.
227-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le Maire et le Directeur du Service des Loisirs soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le protocole d'entente de l'école de hockey de l'Organisation du Hockey Mineur de la Zone de Trois-Rivières-Ouest, pour l'année 1981.

ADOPTÉE

Avis de motion
Services, rues
Maricourt et
Liège

Adoption, projet
de règlement de
modification du
règl. # 200
228-81

Contrat cession
lot 224-2 (parc
industriel T.R.)
229-81

Le 6 juillet 1981.

Monsieur le Conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines sur les rues Maricourt et Liège et autorisant un emprunt n'excédant pas 246 000 \$.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le projet de règlement de modification du règlement de construction et de zonage # 200, préparé par le Greffier de la Ville concernant le zonage du lot # P.-1 (rues St-Laurent et Notre-Dame) pour permettre le stationnement, soit accepté tel que présenté. (Règlement # 200-T-53)

ADOPTÉE

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest cède à la Ville de Trois-Rivières, une partie de terrain de figure carrée, située dans la Municipalité de la Ville de Trois-Rivières, étant une partie du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-QUATRE (224) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, indiquée sur un plan préparé par Jean-Paul Duguay, a.g. le 27 octobre 1975, mesurant 60,96 m dans ses lignes nord-ouest et sud-est et 60,96 m dans ses lignes sud-ouest et nord-est; contenant en superficie trois mille sept cent seize (3 716) mètres carrés et borné comme suit: vers le nord-ouest, nord-est et sud-est par partie du lot 224, vers le sud-ouest par le boulevard Industriel; le tout tel que montré par un liséré rouge sur copie d'un plan portant le # 101-49.

Cette présente cession est sujette à la servitude de non-accès établie en faveur de la Route Transquébécoise, par dépôt au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, le 14 décembre 1965, sous le numéro 251,334 et sujette également à une servitude restrictive de non-accès, également établie en faveur de ladite Route contre ledit immeuble, par dépôt en date du 14 décembre 1965, sous le numéro 251,334.

Cette même cession sera faite pour le prix de 1 \$ payable comptant et en considération de l'obligation que la Ville de Trois-Rivières devra assumer de louer pour une période de 25 ans à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, afin de lui permettre d'aménager et d'utiliser des puits artésiens, deux (2) emplacements situés sur les terrains de l'aéroport municipal de Trois-Rivières, sur une partie du lot # 287 et sur une partie du lot # 288. Ces deux (2) lots sont du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Ces deux (2) emplacements étant décrits ainsi qu'il suit:

A.- 1-Lot 288-2

De figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest

Le 6 juillet 1981.

par le lot 288-1 (rue), vers le nord-est par le lot 288-3 et une partie du lot 288, vers le sud-est et le sud-ouest par une partie du lot 288; mesurant soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m) dans ses lignes nord-ouest, nord-est, sud-est et sud-ouest; contenant en superficie trois mille sept cent seize mètres carrés (3 716 m²), tel que montré en rouge sur le plan ci-joint.

2-Lot P-287

De figure rectangulaire, borné vers le nord-est, le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 287; mesurant soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m) dans ses lignes nord-est, sud-est, sud-ouest et nord-ouest; contenant en superficie trois mille sept cent seize mètres carrés (3 716 m²).

La ligne sud-est dudit lot se situe à neuf mètres et cinquante centièmes (9,50 m) du lot 286. La ligne nord-est se situe à cent dix-sept mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (117,98 m) du boulevard St-Jean (sans désignation cadastrale), tel que montré en rouge sur le plan ci-joint.

B.- 1-Lot 288-3

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest, le nord-est et le sud-est par une partie du lot 288, vers le sud-ouest par une partie du lot 288-2; mesurant quatre-vingt-neuf mètres et trente-et-un centièmes (89,31 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, six mètres et quarante-sept centièmes (6,47 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; contenant en superficie cinq cent quarante-quatre mètres carrés et trente-neuf centièmes (544,39 m²), tel que montré en vert sur le plan ci-joint.

2-Lots P.-288, P.-287

P.-288 - De figure irrégulière, borné vers le nord par le lot 288-3, vers l'est par une partie du lot 288, vers le sud-est par une partie du lot 287, vers l'ouest par une partie du lot 288; mesurant six mètres et cinquante-six centièmes (6,56 m) vers le nord, quarante-huit mètres et soixante-treize centièmes (48,73 m) vers l'est, huit mètres et sept centièmes (8,07 m) vers le sud-est, cinquante-et-un mètres et cinquante-neuf centièmes (51,59 m) vers l'ouest; contenant en superficie trois cent six mètres carrés (306 m²), tel que montré en vert sur le plan ci-joint.

P.-287 - De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par une partie du lot 288, vers l'est, le sud-est et l'ouest par une partie du lot 287; mesurant huit mètres et sept centièmes (8,07 m) vers le nord-ouest, quatre-vingt-un mètres et vingt centièmes (81,20 m) vers l'est, huit mètres et onze centièmes (8,11 m) vers le sud-est, quatre-vingt-un mètres et vingt-cinq centièmes (81,25 m) vers l'ouest; contenant en superficie quatre cent quatre-vingt-quinze mètres carrés (495 m²), tel que montré en vert sur le plan ci-joint.

C.- Lots P.-288, P.-287 (passage)

P.-288 - De figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 288, vers le sud-est par une partie du lot 287, vers le sud-ouest par une partie du lot 288, vers le nord-ouest

Le 6 juillet 1981.

par une partie du lot 288-2; mesurant vingt-neuf mètres et quatre-vingt-sept centièmes (29,87 m) vers le nord-est, dix mètres et soixante-sept centièmes (10,67 m) vers le sud-est et nord-ouest, vingt-neuf mètres et quatre-vingt-deux centièmes (29,82 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie trois cent dix-huit mètres carrés (318 m²), tel que montré en jaune sur le plan ci-joint.

P.-287 - De figure irrégulière, borné vers le nord-est et le sud-ouest par une partie du lot 287, vers le nord-ouest par une partie du lot 288; mesurant successivement vingt-quatre mètres et quinze centièmes (24,15 m) et soixante-neuf mètres et soixante-quatre centièmes (69,64 m) vers le nord-est, successivement vingt-six mètres et quatre-vingt-huit centièmes (26,88 m), quarante-deux mètres et soixante-quinze centièmes (42,75 m), vingt-deux mètres (22,0 m) vers le sud-ouest, dix mètres et soixante-sept centièmes (10,67 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie huit cent quarante-six mètres carrés (846 m²), tel que montré en jaune sur le plan ci-joint.

La présente description, ainsi que le plan qui l'accompagne ont été signés à Trois-Rivières le 17 juillet 1981, par M. Claude Juteau, a.g., sous le numéro cent dix-huit (118) de ses minutes.

Et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte qui sera préparé par le Notaire Yves-M. Veillette, après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉE

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest loue de la Ville de Trois-Rivières pour une période de 25 ans, afin de lui permettre d'aménager et d'utiliser des puits artésiens, deux (2) emplacements étant décrits ainsi qu'il suit:

A.- 1-Lot 288-2

De figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest par le lot 288-1 (rue), vers le nord-est par le lot 288-3 et une partie du lot 288, vers le sud-est et le sud-ouest par une partie du lot 288; mesurant soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m) dans ses lignes nord-ouest, nord-est, sud-est et sud-ouest; contenant en superficie trois mille sept cent seize mètres carrés (3 716 m²), tel que montré en rouge sur le plan ci-joint.

2-Lot P.-287

De figure rectangulaire, borné vers le nord-est, le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 287; mesurant soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m) dans ses lignes nord-est, sud-est, sud-ouest et nord-ouest; contenant en superficie trois mille sept cent seize mètres carrés (3 716 m²).

La ligne sud-est dudit lot se situe à neuf mètres et cinquante centièmes (9,50 m) du lot 286. La ligne nord-est se situe à cent dix-sept mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (117,98 m)

Location empla-
cements des puits
5 et 6
230-81

Le 6 juillet 1981.

du boulevard St-Jean (sans désignation cadastrale), tel que montré en rouge sur le plan ci-joint.

B.- 1-Lot 288-3

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest, le nord-est et le sud-est par une partie du lot 288, vers le sud-ouest par une partie du lot 288-2; mesurant quatre-vingt-neuf mètres et trente-et-un centièmes (89,31 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, six mètres et quarante-sept centièmes (6,47 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; contenant en superficie cinq cent quarante-quatre mètres carrés et trente-neuf centièmes (544,39 m²), tel que montré en vert sur le plan ci-joint.

2-Lots P.-288, P.-287

P.-288 - De figure irrégulière, borné vers le nord par le lot 288-3, vers l'est par une partie du lot 288, vers le sud-est par une partie du lot 287, vers l'ouest par une partie du lot 288; mesurant six mètres et cinquante-six centièmes (6,56 m) vers le nord, quarante-huit mètres et soixante-treize centièmes (48,73 m) vers l'est, huit mètres et sept centièmes (8,07 m) vers le sud-est cinquante-et-un mètres et cinquante-neuf centièmes (51,59 m) vers l'ouest; contenant en superficie trois cent six mètres carrés (306 m²), tel que montré en vert sur le plan ci-joint.

P.-287 - De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par une partie du lot 288, vers l'est, le sud-est et à l'ouest par une partie du lot 287; mesurant huit mètres et sept centièmes (8,07 m) vers le nord-ouest, quatre-vingt-un mètres et vingt centièmes (81,20 m) vers l'est, huit mètres et onze centièmes (8,00 m) vers le sud-est, quatre-vingt-un mètres et vingt-cinq centièmes (81,25 m) vers l'ouest; contenant en superficie quatre cent quatre-vingt-quinze mètres carrés (495 m²), tel que montré en vert sur le plan ci-joint.

C.- Lots P.-288, P.-287 (passage)

P.-288 - De figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 288, vers le sud-est par une partie du lot 287, vers le sud-ouest par une partie du lot 288, vers le nord-ouest par une partie du lot 288-2; mesurant vingt-neuf mètres et quatre-vingt-sept centièmes (29,87 m) vers le nord-est, dix mètres et soixante-sept centièmes (10,67 m) vers le sud-est et nord-ouest, vingt-neuf mètres et quatre-vingt-deux centièmes (29,82 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie trois cent dix-huit mètres carrés (318 m²), tel que montré en jaune sur le plan ci-joint.

P.-287 - De figure irrégulière, borné vers le nord-est et le sud-ouest par une partie du lot 287, vers le nord-ouest par une partie du lot 288; mesurant successivement vingt-quatre mètres et quinze centièmes (24,15 m) et soixante-neuf mètres et soixante-quatre centièmes (69,64 m) vers le nord-est, successivement vingt-six mètres et quatre-vingt-huit centièmes (26,88 m), quarante-deux mètres et soixante-quinze centièmes (42,75 m), vingt-deux mètres (22,0 m) vers le sud-ouest, dix mètres et soixante-sept centièmes (10,67 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie huit cent quarante-six mètres carrés (846 m²), tel que montré

Le 6 juillet 1981.

en jaune sur le plan ci-joint.

La présente description, ainsi que le plan qui l'accompagne ont été signés à Trois-Rivières, le 17 juillet 1981, par M. Claude Juteau, a.g., sous le numéro cent dix-huit (118) de ses minutes.

Ce bail sera fait pour un loyer annuel de 1 \$ pendant ladite période de vingt-cinq (25) ans et en considération que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a convenu de céder à la Ville de Trois-Rivières, une partie du lot # 224 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, décrite dans la résolution # 229-81, adoptée le 6 juillet 1981.

Il est de plus résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le bail de location qui sera préparé par le Notaire Yves-M. Veillette, après approbation par la Commission Municipale du Québec, de l'engagement de crédit que comporte la présente résolution et cette location.

ADOPTÉE

Avis de motion à réitérer, zonage partie du lot # P.-1

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest réitère son avis de motion donné en date du 15 juin 1981 concernant un règlement pour modifier le zonage d'une partie du lot # P.-1 (rues St-Laurent et Notre-Dame) afin de permettre le stationnement.

Autorisation de la Commission Municipale emprunt 70 000 \$ au fonds de roulement
231-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec afin d'autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à emprunter un montant de 70 000 \$ du fonds de roulement pour effectuer le pavage d'une partie de la rue Côte Richelieu et le repavage de différentes autres rues de la Ville; cet emprunt sera remboursé à même les fonds généraux de la Ville sur une période de 5 ans à partir du budget de 1982 par versements égaux.

ADOPTÉE

Correspondance

- | | |
|---|--|
| M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé
Whip adjoint de l'Opposition | - Envoie copie de sa lettre d'appui au Ministre des Transports (ouverture du boul. des Récollets) |
| M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé
Whip adjoint de l'Opposition | - Envoie copie de la réponse du Chef de Cabinet adjoint au Ministre des Affaires Municipales (subvention, garage municipal). |
| M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé
Whip adjoint de l'Opposition | - Envoie copie de sa lettre appuyant notre demande de subvention (aménagement du parc du Fleuve). |

Le 6 juillet 1981.

Ministère de l'Environnement

- Approbation - travaux d'égout pluvial (rue Lacerte).

Ministère de l'Expansion Economique Régionale

- Informe que notre demande est transmise à leurs services concernés (infrastructures, parc industriel).

Ministère des Transports

- Repavage, boul. Royal entre les limites de Trois-Rivières et le pont Laviolette.

Ministère des Transports

- Ouverture possible du boul. des Récollets.

Carrefour des Vieilles Forges Inc.
"Pavillon Bourgeois"

- Remerciements pour octroi.

M. Jean-Marc Bouillé

- Plainte - transports publics

M. Claude G. Lajoie, Député
Trois-Rivières

- Envoie copie de sa lettre au Ministre de l'Expansion Economique Régionale (appui: parachèvement, infrastructures, parc industriel).

Sous-ministre des Affaires Municipales

- Gazoduc, région Trois-Rivières/Québec (détermination, zone).

M. Claude G. Lajoie, Député
Trois-Rivières

- Envoie copie de sa lettre au Ministre de l'Expansion Economique Régionale (appui: prolongement, boul. des Récollets)

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé
Whip adjoint de l'Opposition

- Envoie copie de l'accusé de réception du Directeur du Cabinet du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche concernant l'aménagement du parc du Fleuve.

Famille Bessette

- Remerciements pour sympathies (décès de Mme Charles-Edouard Bessette).

M. Denis Bélair

- Pétition, rue Lacerte.

Société Canadienne d'Hypothèques
et de Logement

- Accorde une subvention de 48 000 \$ dans le cadre du programme de subvention d'encouragement aux municipalités (rue de Coubertin)

Le 6 juillet 1981.

Mme Michèle Deschênes Tourigny
Président, Comité d'école

- Demande d'aménager une aire de récréation près de la nouvelle école, rue Larochelle.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé
Whip adjoint de l'Opposition

- Envoie copie de sa lettre au Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (parachèvement des infrastructures, parc industriel).

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé
Whip adjoint de l'Opposition

- Envoie copie de sa lettre à M. Guy Pourelle, Ministère des Transports à Trois-Rivières (repavage du boul. Royal entre les limites de Trois-Rivières et le Pont Laviolette).

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé
Whip adjoint de l'Opposition

- Envoie copie de sa lettre sollicitant l'aide du Ministère de l'Expansion Economique Régionale (infrastructures, parc industriel)

Ministère des Affaires Municipales

- Informe que notre demande d'augmentation d'aide financière (P.A.E.C. - garage municipal) est transmise à la Direction Générale de l'Administration Financière pour considération.

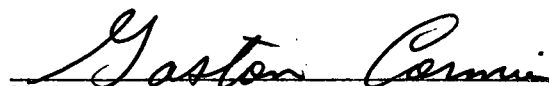
Ministère des Affaires Municipales

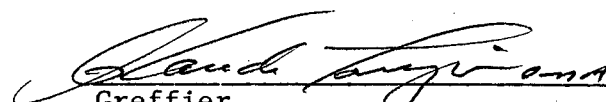
- Approuve la vente du lot # 9-6-1 à L. Bélanger Métal Inc.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (Attaché politique)

- Informe que notre demande de subvention pour l'aménagement du parc du Fleuve sera portée à la connaissance du Ministre.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 16 juillet 1981.

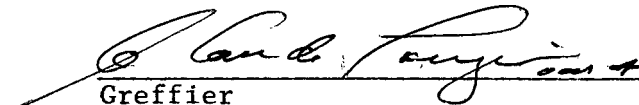
Règlement #
359

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 359 intitulé:
"Règlement concernant l'amélioration et l'extension du réseau
d'aqueduc sur la rue Place Alexandre et autorisant un emprunt
n'excédant pas 60 000 \$", tenue les 15 et 16 juillet 1981.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 16 juillet 1981, je déclare que ledit règlement #
359 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'a-
voir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte résér-
vée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Henri Guil-
bert, Conseiller.


Conseiller


Greffier

Le 20 juillet 1981.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20e jour du mois de juillet 1981, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Guy Côté et Guy Desjardins.

MM. Fernand Bouchard et Fernand Blanchette motivent leur absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing. Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Règlements #
200-T-53 et
200-T-54

ASSEMBLEE DE CONSULTATION concernant le règlement # 200-T-53, intitulé: Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement d'une partie du lot P.-1 de la zone B-100 pour l'inclure à la zone I-100, (rues Notre-Dame et St-Laurent, projet Kruger) et le règlement # 200-T-54, intitulé: Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement du lot 3-25 (boul. Royal) de la zone P-102 pour l'inclure à la zone CG-102 (projet McDonald's), tenue le 20 juillet 1981.

Quelques contribuables se sont présentés à cette assemblée afin de demander certains renseignements au sujet des règlements précités.

Après explications de la part de monsieur le maire Gaston Cormier et à 21 h 15 le 20 juillet 1981, le Conseil municipal adopte les règlements 200-T-53 et 200-T-54.

Adoption, règl.
200-T-53
232-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le règlement # 200-T-53 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement d'une partie du lot P.-1 de la zone B-100 pour l'inclure à la zone I-100 (rues Notre-Dame et St-Laurent, projet Kruger)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, règl.
200-T-54
233-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement # 200-T-54 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement du lot # 3-25 (boul. Royal) de la zone P-102 pour l'inclure à la zone CG-102 (projet McDonald's)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 20 juillet 1981.

Adoption, procès-verbal, assemblée régulière du 06-07-81

234-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juillet 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, procès-verbal, ass. élect. régl. 359 235-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 15 et 16 juillet 1981, concernant le règlement # 359 intitulé: "Règlement concernant l'amélioration et l'extension du réseau d'aque-duc sur la rue Place Alexandre et autorisant un emprunt n'excédant pas 60 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, liste des mutations 1er au 15 juin 1981

236-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 juin 1981 inclusivement, concernant un montant total de revenus de 4 069,73 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Adoption, liste de comptes C-30-81

237-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes C-30-81, concernant les chèques # 4424 à 4450 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 91 649,54 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption, liste de comptes C-31-81

238-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes C-31-81, concernant les chèques # 4451 à 4492 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 003 341,91 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 20 juillet 1981.

Octroi Age d'Or
Jean XXIII 1981
239-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde un octroi de 600 \$ à l'Age d'Or Jean XXIII pour aider à défrayer les coûts d'opération de ce mouvement pour l'année 1981.

ADOPTÉE

Octroi Age d'Or
Ste-Catherine-de-
Sienna 1981
240-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde un octroi de 600 \$ à l'Age d'Or Ste-Catherine-de-Sienne pour aider à défrayer les coûts d'opération de ce mouvement pour l'année 1981.

ADOPTÉE

Octroi Ass. Rég.
des Loisirs pour
Handicapés de la
Mauricie Inc.
241-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde un octroi de 111 \$ à l'Association Régionale des Loisirs pour Handicapés de la Mauricie Inc., cette somme servira à la réalisation d'un terrain de jeux régional pour les handicapés dont la clientèle proviendra en partie de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Adoption plan de
cadastre - lots
152-1-2-1, 152-
1-2-2 (rue), 152-
20 et 153-9
242-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, a.g., en date du 8 juin 1981 pour le compte de Serge Thiffeault Inc., concernant les lots # 152-1-2-1, 152-20 et 153-9 et pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant le lot # 152-1-2-2 (rue) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières (dossier # 33018) soit adopté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, cette subdivision et le Livre de Renvoi.

ADOPTÉE.

Adoption, règl.
354 - services
Place Couture et
Ptie Côte Riche-
lieu
243-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

ADOPTÉ par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le règlement # 354 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines d'une partie de Côte Richelieu et de la Place Couture, pour un montant n'excédant pas 245 000 \$ (secteur Dubé)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 20 juillet 1981.

Adoption, règl.
355 - services
rue Brunet et
Ptie rue Grenier
244-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le règlement # 355 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'aqueduc de la rue Brunet et d'une partie de la rue Grenier pour un montant n'excédant pas 343 500 \$ (secteur Dargás)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, règl.
360 - services
rue Lausanne
245-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le règlement # 360 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines d'une partie de la rue Lausanne, pour un montant n'excédant pas 50 000 \$ (secteur de la Montagne)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, règl.
361 - services
rues Liège et
Maricourt
246-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le règlement # 361 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Liège et Maricourt, pour un montant n'excédant pas 229 000 \$ (secteur Duvernay)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Autorisation présentation des plans
10-291, 10-288,
10-236, 10-231,
10-232 et 10-107
révisé (services
rues Sidbec, St-
Joseph & de l'Industrie)
247-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que l'Ingénieur municipal, M. Daniel Thibault, ing., soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les plans portant les numéros 10-291, 10-236 et 10-386 pour la confection des services municipaux de la rue Sidbec; les plans portant les numéros 10-231 et 10-232 pour la confection des services municipaux de la rue St-Joseph et le plan portant le numéro 10-107 révisé pour la confection des services municipaux de la rue de l'Industrie.

ADOPTÉE

Le 20 juillet 1981.

Adoption soumission - chaînes de béton - 1981
248-81

CONSIDERANT QUE les soumissions concernant la confection des chaînes de béton (1981) ont été ouvertes le 17 juillet 1981, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville;

CONSIDERANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes:

- | | |
|---|-------------------|
| 1.- Cimentier Marock: | 4,50 \$/ pi. lin. |
| 2.- Construction & Pavage Portneuf Inc: | 5,25 " " |
| 3.- Construction Marcel Dubé Inc: | 6,75 " " |

IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de la présente résolution; que la soumission de la firme Cimentier Marock pour la confection des chaînes de béton (1981) soit acceptée étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Adoption soumission - clôtures nouveau terrain de baseball
249-81

CONSIDERANT QUE les soumissions concernant l'installation des clôtures du nouveau terrain de baseball près du pont Laviolette ont été ouvertes le 6 juillet 1981, en présence de M. Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville;

CONSIDERANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes:

- | | | |
|------------------------------------|----------|----------------|
| 1.- Les Clôtures Mauriciennes Enr: | 9 123 \$ | taxes incluses |
| 2.- Clôtures Cambrek Inc: | 10 420 | " " |
| 3.- Maurice Couture Ltée: | 9 700 | " " |

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de la présente résolution; que la soumission de la firme Les Clôtures Mauriciennes Enr., pour l'installation des clôtures du nouveau terrain de baseball près du pont Laviolette soit acceptée étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Avis de motion réitéré - modification règl.
502-A

Monsieur le Conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion donné par M. Fernand Bouchard, Conseiller, le 6 juillet 1981, à l'effet qu'il présentera un règlement afin de modifier l'article 3 du règlement # 502-A pour changer les mots "10% de la valeur

Le 20 juillet 1981.

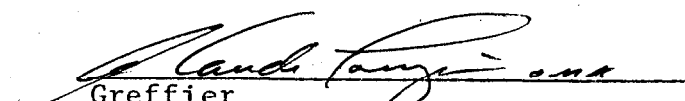
réelle du terrain compris dans le plan" par: "10% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan".

Correspondance

- Commission Municipale du Québec: - Approuve la résolution # 200-81 (vente de gré à gré à Serge Thiffeault Inc., des lots 152-1-2-1 et 152-19).
- Commission Municipale du Québec: - Approuve la résolution # 231-81 (prêt de 70 000 \$ à être fait par le fonds de roulement de la Ville, règl. # 356).
- Commission Municipale du Québec: - Approuve la résolution # 213-81 (contrat accordé à la compagnie Savin pour la location de photocopieurs pendant une période de 3 ans).
- Ministère de l'Environnement: - Approbation des travaux pour les rues Quirion, de la Montagne, Picardie, le Fort et Bordeaux.
- Ministère de l'Environnement: - Approbation des travaux pour les rues Maricourt et Liège.
- Ministère des Affaires Municipales: - Envoie copie d'une lettre adressée à M. Yvon Picotte, député de Maskinongé (re: reconsidération octroi P.A.E.C.)
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme: - Nous informe que ce ministère ne peut souscrire à notre requête (re: résolution # 181-81, parachèvement infrastructures parc industriel)
- Ministère des Transports: - Ouverture possible du boulevard des Récollets.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 3 août 1981

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3e jour du mois d'août 1981, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Fernand Bouchard, Guy Desjardins, Guy Côté et Fernand Blanchette.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal qui agissait à titre de Greffier Adjoint en l'absence de M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier.

M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier, motive son absence pour vacances annuelles.

Adoption, procès-verbal, assemblée
20-7-81
250-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 juillet 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption, liste des mutations
16 au 30-6-81
251-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 juin 1981 inclusivement, pour un montant total de revenus de 5 187,40 \$ soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Adoption, liste de comptes C-32-81
252-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-32-81, concernant les chèques # 4493 à 4514 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 270 141,16 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption, liste de comptes C-33-81
253-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes C-33-81, concernant les chèques # 4517 à 4592 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 78 780,09 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier. Les chèques # 4515 et 4516 seront inscrits sur la liste de comptes # C-34-81.

ADOPTÉE.

Adoption, liste de comptes C-34-81
254-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

Le 3 août 1981

que la liste de comptes # C-34-81, concernant les chèques # 4515 et 4516 ainsi que 4593 à 4605 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 25 953,66 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Avis de motion
réitéré, art. 3,
règl. # 502-A
(10% parc)

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard réitère son avis de motion donné en date du 6 juillet 1981, à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier l'article 3 du règlement # 502-A pour changer les mots "10% de la valeur réelle du terrain compris dans le plan" par "10% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan".

Adoption, soumis-
sion: pavage des
rues de la Ville
255-81

Les soumissions concernant les travaux de pavage de différentes rues de la Ville ont été ouvertes à 16 heures ce 3 août 1981, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur.

Quatre soumissions ont été reçues, soit:

Massicotte & Fils Ltée	pour un montant de	67 305,35 \$
Pagé Construction Inc	pour un montant de	67 621,36
Construction et Pavage Portneuf Inc	pour un montant de	69 357,45
Les Pavages de Nicolet Inc	pour un montant de	65 090,00

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, M. Daniel Thibault, ing., le 3 août 1981, recommandant d'octroyer le contrat du pavage de certaines rues de la Ville au plus bas soumissionnaire, soit la firme "Les Pavages de Nicolet Inc", il est:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Les Pavages de Nicolet Inc" pour la confection du pavage de différentes rues de la Ville au montant de 65 090,00 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE.

Permanence
Yves-Trépanier
chauffeur-opéra-
teur-journalier
256-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que monsieur Yves Trépanier soit engagé en permanence au poste de chauffeur-opérateur-journalier à compter du 28 juillet 1981, au salaire de 7,52 \$/heure et aux conditions prévues à la convention collective des employés municipaux, ceci conditionnellement à ce que monsieur Trépanier continue de demeurer à Trois-Rivières-Ouest durant sa période d'emploi pour la Ville, tel que stipulé dans sa convention d'engagement effective le 27 avril 1981.

ADOPTÉE

Le 3 août 1981

Services municipaux - Motel
Chavigny
257-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que demande soit faite à la Ville de Trois-Rivières de bien vouloir fournir les services municipaux au Motel Chavigny situé au 4100 boulevard Royal à Trois-Rivières-Ouest, lots portant les numéros 2-15 et P-2 et appartenant à M. Russell Malone, en vertu de la résolution # 269-71 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et de la résolution du 3 janvier 1972 adoptée par la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉE.

Adoption, plan de
cadastre (lots #
22-2, 21-3 (boul.
Jean XXIII) & 21-4
(rue Duberger) -
Société Immobilière
Irving Inc -
258-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par l'Arpenteur-géomètre Roger Gélinas, en date du 18 juin 1981, pour le compte de La Société Immobilière Irving Inc, concernant les lots 22-2, 21-3 (boul. Jean XXIII) et 21-4 (rue Duberger) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières soit adopté tel que présenté. (dossier # 24 150).

ADOPTÉE.

Contrat de cession
Lot 21-4 (rue Du-
berger) - mandat
au Notaire
259-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le Notaire Yves-M. Veillette soit mandaté pour préparer le contrat de cession du lot 21-3 (rue Duberger) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, lot appartenant à la Société Immobilière Irving Inc, le tout pour la somme nominale de 1,00 \$ payable comptant.

ADOPTÉE.

Appui au
Grand Prix
Automobile T.R.
260-81

CONSIDERANT QUE la présentation annuelle du Grand Prix Automobile Trois-Rivières est une manifestation qui existe depuis près de quinze ans;

CONSIDERANT QUE cet événement représente un impact touristique très important pour toute la région métropolitaine;

CONSIDERANT QUE de nombreux bénévoles travaillent depuis plusieurs mois à la préparation de la course 1981;

CONSIDERANT QU'une aide financière gouvernementale est accordée à cet organisme depuis plusieurs années;

CONSIDERANT QUE le budget planifié pour cet événement tenait compte d'une subvention annuelle habituellement versée par le Gouvernement du Québec;

CONSIDERANT QUE le Gouvernement du Québec a décidé de ne verser aucune subvention au Grand Prix Automobile Trois-Rivières pour l'année 1981, en laissant connaître cette décision deux mois à peine avant la tenue de cet événement majeur;

Le 3 août 1981

il est:

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie fortement l'organisation du Grand Prix Automobile Trois-Rivières dans ses démarches auprès du Gouvernement du Québec afin que celui-ci revienne sur sa décision de ne pas verser de subvention pour la tenue de cet événement les 4, 5 et 6 septembre prochain, événement constituant un attrait touristique important pour toute la région métropolitaine.

ADOPTÉE.

Appui - Ile
St-Quentin
261-81

CONSIDERANT QU'une demande d'appui officiel a été produite à la Ville de Trois-Rivières-Ouest en date du 7 juillet dernier par le Comité provisoire de l'Ile St-Quentin pour la réalisation de l'aménagement de cette Ile;

il est:

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie officiellement le Comité provisoire de l'Ile St-Quentin afin de lui permettre de renforcer sa position quant aux revendications faites par cet organisme auprès du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, monsieur Lucien Lessard, relativement aux modes de financement essentiels à la réalisation de l'aménagement de cette dite Ile; cet appui est cependant conditionnel à la non participation financière de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à la concrétisation de ce projet.

ADOPTÉE.

Correspondance

Ministère des Transports

Repavage du boul. Royal entre les limites de la Ville de Trois-Rivières et le Pont Laviolette.

M. André Desjardins
Comité d'organisation du
Mini-marathon Westinghouse

Remerciements au Service de Police.

Ministre du Loisir, de la
Chasse et de la Pêche

Accorde une subvention de 5 552 \$ dans le cadre du programme "groupes et ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels".

Office de Planification et
de Développement du Québec

Informe que notre projet d'amélioration des infrastructures dans notre parc industriel ne sera pas recommandé.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Gaston Gauthier

Robert Gauthier
Greffier Adjoint

Le 12 août 1981.

Règlement #
354

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 354 intitulé:
"Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un é-
gout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du
pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souter-
raines d'une partie de Côte Richelieu et de la Place Couture,
pour un montant n'excédant pas 245 000 \$. (Secteur Dubé)", tenue
les 11 et 12 août 1981.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h.15, le 12 août 1981, je déclare que ledit règlement # 354
est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir si-
gné, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux
séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, Conseiller.


Conseiller


Greffier

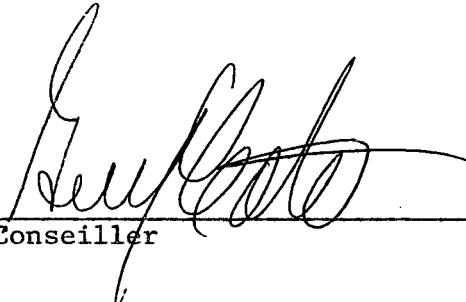
Le 12 août 1981.

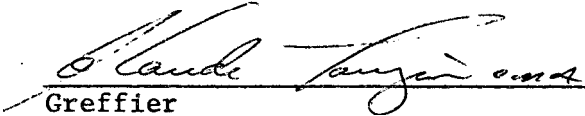
Règlement #
355

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 355 intitulé:
"Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'aqueduc de la rue Brunet et d'une partie de la rue Grenier pour un montant n'excédant pas 343 500 \$. (secteur Dargis)", tenue les 11 et 12 août 1981.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 12 août 1981, je déclare que ledit règlement # 355 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, Conseiller.


Conseiller


Greffier

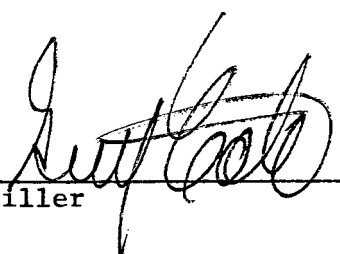
Le 12 août 1981.

Règlement #
360

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 360 intitulé:
"Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines d'une partie de la rue Lausanne, pour un montant n'excédant pas 50 000 \$ (secteur de la Montagne)", tenue les 11 et 12 août 1981.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 12 août 1981, je déclare que ledit règlement # 360 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, Conseiller.


Conseiller


Greffier

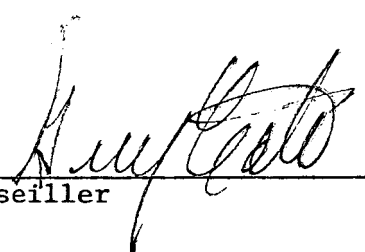
Le 12 août 1981.

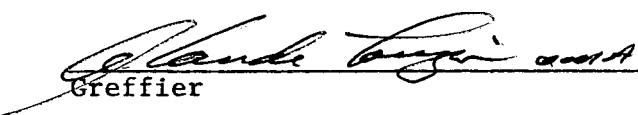
Règlement #
361

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 361 intitulé:
"Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un é-
gout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du
pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souter-
raines des rues Liège et Maricourt, pour un montant n'excédant
pas 229 000 \$ (secteur Duvernay)", tenue les 11 et 12 août 1981.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 12 août 1981, je déclare que ledit règlement # 361
est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir si-
gné, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux
séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, Conseiller.


Conseiller


Greffier

Le 17 août 1981

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 août 1981, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les Conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Guy Desjardins, Guy Côté et Fernand Blanchette.

Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég.
3 août 1981
262-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 août 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-verbal, ass. élect. règl. 354
(ptie Côte Richelieu-Place Couture)
263-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 11 et 12 août 1981 au sujet du règlement # 354 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines d'une partie de Côte Richelieu et de la Place Couture, (secteur Dubé), pour un montant n'excédant pas 245 000 \$, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-verbal, ass. élect. règl. 355
(Brunet & ptie Grenier)
264-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 11 et 12 août 1981 au sujet du règlement # 355 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout

Le 17 août 1981

sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, et de l'aqueduc de la rue Brunet et d'une partie de la rue Grenier (secteur Dargis), pour un montant n'excédant pas 343 500 \$, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-verbal, ass. PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

élect. règl. 360 (ptie Lausanne) APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller
265-81

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 11 et 12 août 1981 au sujet du règlement # 360 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines d'une partie de la rue Lausanne, (secteur de la Montagne), pour un montant n'excédant pas 50 000 \$, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption procès-verbal, ass. PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

élect. règl. 361 (Liège & Maricourt) APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller
266-81

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 11 et 12 août 1981 au sujet du règlement # 361 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Liège et Maricourt (secteur Duvernay) pour un montant n'excédant pas 229 000 \$, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE.

Adoption, liste de comptes # PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

C-35-81 APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller
267-81

que la liste de comptes # C-35-81 concernant les chèques # 4606 à 4630 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 81 017,04 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Le 17 août 1981

Adoption, liste
de comptes #
C-36-81
268-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes # C-36-81 concernant les chèques # 4631 à 4648 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 56 003,55 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE.

Adoption, liste
de mutations
2 au 15-7-81 incl.
269-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 2 juillet 1981 au 15 juillet 1981 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 056,11 \$ soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE.

Nomination de 4
juges "Maisons
Fleuries"
270-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que MM. Jacques Rousseau, Robert Gauthier, Percy Whissel et Serge Hamel soient nommé juges du concours "Maisons Fleuries" pour l'année 1981.

ADOPTÉE.

Adoption, plan de
cadastre M. A.
Charbonneau, lot
140-10-2
271-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par l'arpenteur-géomètre Roger Gélinas, en date du 20 mai 1981, pour le compte de M. Armand Charbonneau, concernant le lot 140-10-2 (boul. St-Jean) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières soit adopté tel que présenté. (dossier # 24092).

ADOPTÉE.

Adoption, plan de
cadastre M. Léo
Bergeron, lot
132-3
272-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

Le 17 août 1981

que le plan de cadastre préparé par l'Arpenteur-géomètre Jean-Louis Demers, en date du 2 juin 1981, pour le compte de M. Léo Bergeron, concernant le lot 132-3 (Ch. Ste-Marguerite) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté tel que présenté. (dossier # 10176).

ADOPTÉE.

Adoption, plan de cadastre Les Cstr.

Marcel Dubé Inc & Duranna Inc.

lots 12-34-1, -2, 12-38, 12-35-1 & 12-35-3

273-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par l'Arpenteur-géomètre Serge Hamel, en date du 8 juillet 1981, pour le compte de "Les Constructions Marcel Dubé Inc" concernant les lots # 12-34-1, 12-34-2 et 12-38 (rue) (Place Couture), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et pour le compte de "Duranna Inc", concernant les lots # 12-35-1 (rue) à 12-35-3 (Place Couture) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté tel que présenté. (dossier # 33031).

ADOPTÉE.

Prolongation d'ententes spéciales Banque C.C.Imp.

274-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la Banque Canadienne Impériale de Commerce, ci-après appelée la Banque soit par les présentes nommée banquier de la Ville;

que le Maire ou le Maire suppléant, le Trésorier ou l'Assis- tant-trésorier, soient autorisés par la présente:

- (a) à faire, signer, tirer, accepter, endosser, négocier, remettre, déposer ou transférer l'un quelconque ou tous chèques, billets à ordre, traites, acceptations, lettres de change, ordres de paiement, contrats de lettres de crédit et de change à terme, que cela entraîne ou non un découvert dans tout compte de la Ville; et aussi, à signer les documents autorisant tout employé de la Banque à accepter et/ou à payer l'un quelconque ou tous billets à ordre, traites ou lettres de change au nom de la Ville; et aussi, à signer des reçus et des ordres de paiement se rapportant à toute propriété de la Ville détenue par la Banque ou pour le compte de celle-ci;

Le 17 août 1981

- (b) à accomplir toutes actions et à signer tous documents requis pour donner à la Banque toute garantie sur l'un quelconque ou sur tous biens réels ou personnels, biens meubles ou immeubles de la Ville, que ce soit sous forme d'hypothèque, de charge, de nantissement, de cession, de transfert ou autre, y compris, sans restreindre le caractère général de ce qui précède, des garanties sur les comptes à recevoir, les effets, billets et autres instruments négociables, les valeurs mobilières (telles que définies dans la Loi sur les Banques), les récépissés d'entrepôt, les connaissements, les garanties prévues à l'article 82 ou à l'article 88 de la Loi sur les Banques, les garanties hypothécaires aux termes de la Loi sur les Banques, de la Loi nationale sur l'Habitation ou de toute autre loi: et
- (c) à signer la formule de contrat de la Banque au sujet de la tenue et de la vérification des comptes de la Ville, et également à signer toute entente avec la Banque ou à lui donner toute autorisation relativement aux opérations bancaires de la Ville, soit de manière générale ou en rapport avec toute opération particulière;

que n'importe lequel de ceux qui suivent, le Trésorier, l'Assistant trésorier soient, par les présentes, autorisés de temps à autre, pour et au nom de la Ville, à négocier auprès de, ou à déposer à, ou à transporter à la Banque (uniquement au crédit du compte de la Ville) l'un quelconque ou tous chèques, billets à ordre, traites, acceptations, lettres de change et ordres de paiement et, pour ces fins, à tirer, signer ou endosser tous tels instruments ou l'un quelconque d'entre eux, ou à les livrer à la Banque après y avoir apposé à l'endos un timbre en caoutchouc ou autre portant le nom de la Ville, et aussi à recevoir tous chèques payés et autres notes de débit imputées à l'un quelconque des comptes de la Ville et à signer la formule de reçu y relative de la Banque;

que la Banque pourra se prévaloir de toutes actions accomplies et de tous documents signés au nom de la Ville conformément à l'autorisation qui précède, lesdits faits et documents liant la Ville, que le sceau de celle-ci ait été apposé ou non sur les documents en question;

que la Ville doit fournir à la Banque une copie authentique de la présente résolution, une liste de nom des administrateurs, des cadres et des employés de la Ville autorisés par

Le 17 août 1981

la présente résolution à agir pour la Ville, ainsi qu'un spécimen de leur signature, afin que s'en serve chacune des succursales de la Banque avec laquelle traite la Ville, jusqu'à ce qu'un avis du contraire ou tout changement à ce sujet ait été donné par écrit au directeur ou au directeur suppléant de la succursale intéressée.

ADOPTÉE.

Programme d'assistance financière aux municipalités soutien groupes socio-culturels & ateliers 81-82 275-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à respecter les dispositions du "Programme d'assistance financière aux municipalités pour un soutien aux groupes socio-culturels et à la réalisation d'ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels 1981-82" et à utiliser la subvention pour réaliser des activités socio-culturelles qui ont fait l'objet de la demande de la Ville dans le cadre de ce programme, tout en tenant compte de la répartition suivante:

- 5 040,00 \$ pour assumer et tenir des ateliers socio-culturels parmi ceux qui ont fait l'objet de notre demande;
- 512,00 \$ pour assumer et tenir des ateliers socio-culturels pour personnes handicapées parmi ceux qui ont fait l'objet de notre demande;

le tout suivant la lettre du Sous-ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, en date du 31 juillet 1981.

ADOPTÉE.

Ouverture, soumissions, autos-patrouilles

Les soumissions concernant la fourniture de deux autos-patrouilles pour le Service de Police de Trois-Rivières-Ouest ont été ouvertes à 16:30 h le 17 août 1981, dans la salle du comité privé, en présence de M. Gaston Cormier, Maire, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Quatre (4) soumissions ont été reçues, soit:

Trois-Rivières Chevrolet pour un montant de 20 279,85 \$ (1970) Ltée

Matte Automobiles Inc pour un montant de 17 571,80

Le 17 août 1981

Trois-Rivières Plymouth Ltée pour un montant de 19 720,00 \$
Marineau & Longval Inc n'a pu fournir de cotation.

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la Ville, M. Claude Touzin, o.m.a., remet lesdites soumissions à M. Jacques Carle, Inspecteur du Service de Police et d'Incendie de la Ville, pour étude et rapport lors d'une prochaine assemblée.

Adoption, soumission - réfection de regards & différentes corrections de pavage
276-81

Les soumissions concernant les travaux de réfection des différents regards et autres corrections de pavage des rues de la Ville ont été ouvertes le 6 août 1981 à 16 h, au bureau du Gérant municipal, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal.

Quatre (4) soumissions ont été reçues, soit:

Spémont Asphalte Inc pour un montant de 68,75 \$/ton.
Jacques Arsenault pour un montant de 69,00 \$/ton.
Les Pavages de Nicolet Inc pour un montant de 100,00 \$/ton.
Pagé Construction Inc n'a pu fournir de cotation.

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, M. Daniel Thibault, ing., en date du 6 août 1981, recommandant d'octroyer le contrat de réfection des différents regards et autres corrections de pavage des rues de la Ville au plus bas soumissionnaire, soit la firme "Spémont Asphalte Inc", il est:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Spémont Asphalte Inc" pour la réfection des différents regards et autres corrections de pavage des rues de la Ville, au montant de 68,75 \$/ton., étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE.

Le 17 août 1981

Contrat de cession, lots 12-38
12-35-1 (Duranna
Inc)

277-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le Notaire Yves-M. Veillette soit mandaté pour préparer le contrat de cession des lots # 12-38 et 12-35-1 pour rues, appartenant à Duranna Inc, pour la somme de 1,00 \$ payable comptant; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat à cet effet.

ADOPTÉE.

Autorisation
présentation de
plans (Place
Notre-Dame)

278-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par Henri Guilbert, Conseiller

que l'Ingénieur municipal, M. Daniel Thibault, ing., soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les plans portant les numéros 10-370 et 10-371 pour la confection des services municipaux sur Place Notre-Dame.

ADOPTÉE.

Avis de motion
égout sanitaire
Place Notre-Dame

Monsieur le Conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection de l'égout sanitaire sur Place Notre-Dame et autorisant un emprunt n'excédant pas 14 500,00 \$.

Avis de motion
égout pluvial,
chaînes de béton,
mise en forme,
pavage, aqueduc,
éclairage par
can. souterraines
Place Notre-Dame

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines sur Place Notre-Dame et autorisant un emprunt n'excédant pas 109 500,00 \$.

Permanence
René Gauthier
Ass't-trésorier
279-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que M. René Gauthier soit nommé en permanence au poste d'Assistant-trésorier, à compter du 17 août 1981, et qu'un ajustement de salaire au montant de 42,50 \$ par semaine lui soit accordé; en plus d'une allocation d'automobile de 10,00 \$ par semaine.

ADOPTÉE.

Le 17 août 1981

Avis de motion
réitéré, art. 3
règl. # 502-A
(10% parc)

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette réitère l'avis de motion donné en date du 6 juillet 1981 par Monsieur le Conseiller Fernand Bouchard, à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de modifier l'article 3 du règlement # 502-A pour changer les mots "10% de la valeur réelle du terrain compris dans le plan" par "10% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan".

Correspondance

Age d'Or Jean XXIII

Remerciements pour octroi.

Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche

Verse une subvention de 2 469 \$
pour la restauration d'un terrain de baseball.

Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche

Concernant le "Programme d'assistance financière aux municipalités pour un soutien aux groupes socio-culturels et la réalisation d'ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels."

Contribuables de la
rue Bourassa

Concernant la bâtisse située au
241, rue Bourassa.

M. Yvon Picotte
Député de Maskinongé

Copie de lettre du Ministre des
Transports: ouverture, boul.
des Récollets.

M. Yvon Picotte
Député de Maskinongé

Copie de lettre, Ministre Expansion Economique Régionale:
ouverture, boul. des Récollets.

Direction régionale de la
Mauricie-Bois-Francis
Ministère de l'Environnement

Travaux d'aqueduc - Place Alexandre (Autorisation).

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

4511

Le 3 septembre 1981

Règlement #
200-T-53

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 200-T-53 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement d'une partie du lot P.-1 de la zone B-100 pour l'inclure à la zone I-100 (Rues Notre-Dame et St-Laurent, projet Kruger)", tenue les 2 et 3 septembre 1981.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 3 septembre 1981, je déclare que ledit règlement # 200-T-53 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Jean-Charles Charest, Conseiller.


Conseiller


Greffier

4512

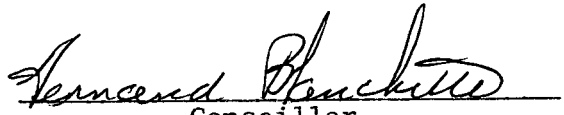
Le 3 septembre 1981

Règlement #
200-T-54

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 200-T-54
intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement du lot # 3-25 (boul. Royal) de la zone P-102 pour l'inclure à la zone CG-102", tenue les 2 et 3 septembre 1981.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 3 septembre 1981, je déclare que ledit règlement # 200-T-54 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Blanchette, Conseiller.


Conseiller


Greffier

Le 8 septembre 1981.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8 septembre 1981, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Guy Desjardins, Guy Côté, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-
verbal, ass. rég.
17 août 1981
280-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 août 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, procès-
verbal, ass.
élect. régl. #
200-T-53
281-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 2 et 3 septembre 1981 au sujet du règlement # 200-T-53 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement d'une partie du lot P.-1 de la zone B-100 pour l'inclure à la zone I-100 (rues Notre-Dame et St-Laurent, projet Kruger)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, procès-
verbal, ass.
élect. régl. #
200-T-54
282-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 2 et 3 septembre 1981 au sujet du règlement # 200-T-54 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement du lot # 3-25 (boul. Royal) de la zone P-102

Le 8 septembre 1981.

pour l'inclure à la zone CG-102 (Projet McDonald's)",
soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de
la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, liste
de comptes #
C-37-81
283-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes # C-37-81 concernant les chèques
4649 à 4660 inclusivement, pour un montant total de dé-
boursés de 213 903,27 \$, soit acceptée telle que présen-
tée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption, liste
de comptes #
C-38-81
284-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes # C-38-81 concernant les chèques
4661 à 4680 inclusivement, pour un montant total de dé-
boursés de 33 421,43 \$, soit acceptée telle que présentée
par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption, liste
de comptes #
C-39-81
285-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes # C-39-81 concernant les chèques
4681 à 4789 inclusivement, pour un montant total de dé-
boursés de 87 212,16 \$, soit acceptée telle que présentée
par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption, liste
des mutations du
17 au 30-7-81
incl.
286-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 17 au 30
juillet 1981 inclusivement, pour un montant total de re-
venus de 894 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Le 8 septembre 1981.

Proclamation
gagnants con-
cours "Maisons
Fleuries"

287-81

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

que monsieur André Falardeau de la rue Place Alexandre soit proclamé gagnant du concours "Maisons Fleuries" de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1981 et qu'une mention d'honneur soit attribuée à monsieur Maurice R. Beaudry de la rue Côte Richelieu ainsi qu'à madame Fernand Pellerin de la rue Beauvais, dans le cadre de ce concours.

ADOPTÉE

Adoption règl.
502-B

288-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le règlement # 502-B intitulé: "Règlement modifiant l'article 3 du règlement # 502-A pour changer les mots "10% de la valeur réelle du terrain compris dans le plan" par "10% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption règl.
362

289-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le règlement # 362 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la rue Place Notre-Dame pour un montant n'excédant pas 14 500 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption règl.
363

290-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le règlement # 363 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Place

Le 8 septembre 1981.

Notre-Dame pour un montant n'excédant pas 109 500 \$, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Mandat Notaire
Veillette pour
cession des lots
17-328-2 & 17-369
291-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que Me Yves-M. Veillette, Notaire, soit autorisé à préparer le contrat de cession de la rue portant les numéros de cadastre 17-328-2 et 17-369, boulevard Marion, et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit contrat;
que cette résolution remplace à toutes fins que de droit celle en date du 2 octobre 1978, numéro 312-78.

ADOPTÉE

Mandat Notaire
Veillette pour
servitudes d'éclairage et égout pluvial et sentier de piétons
292-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que Me Yves-M. Veillette, Notaire, soit autorisé à préparer
a) le contrat de servitude d'éclairage du lot # 17-326 appartenant à monsieur Laurent J. Deshaies;
b) le contrat de servitude d'égout pluvial et sentier de piétons sur le lot P.-155 appartenant à monsieur Bertrand Gilbert;
et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer lesdits contrats.

ADOPTÉE

Mandat Notaire
Veillette pour
contrat de rétrocession de la cie Laurent J. Deshaies
293-81

Avant d'en arriver aux résolutions ci-après, il est d'abord exposé ce qui suit: -

-que par acte de cession passé devant Me Yves-M. Veillette, Notaire, le 26 janvier 1977, enregistré à Trois-Rivières le 27 janvier 1977 sous le numéro 307 242, la compagnie Laurent J. Deshaies a cédé à Ville de Trois-Rivières-Ouest onze (11) subdivisions mentionnées audit acte, à titre de rues.

-que les lots numéros 17-304, 17-305, 17-306 et 17-307 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, ont été cédés

Le 8 septembre 1981.

par erreur à la Ville, ces quatre (4) subdivisions n'étant pas destinées à servir comme rues.

-entendu qu'il y a en conséquence lieu de rétrocéder à la compagnie Laurent J. Deshaies, ces quatre (4) susdits terrains qui ne sont pas destinés à servir comme rues, dans le but de régulariser les titres de la compagnie Laurent J. Deshaies.

CECI EXPOSÉ, IL EST:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que Ville de Trois-Rivières-Ouest rétrocède à la compagnie Laurent J. Deshaies les lots numéros 17-304, 17-305, 17-306 et 17-307 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières pour la somme de 1 \$ à être payée comptant et que le préambule ci-dessus fasse partie intégrale de la présente résolution et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit acte de rétrocession dont projet préparé par Me Yves-M. Veillette, Notaire, a été soumis à l'assemblée et accepté tel quel, sujet cependant à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉE

Adoption soumission autos-patrouilles
294-81

CONSIDERANT que les soumissions concernant la fourniture de deux autos-patrouilles pour le Service de Police de Trois-Rivières-Ouest ont été ouvertes à 16 h 30 le 17 août 1981, dans la salle du comité privé, en présence de M. Gaston Cormier, Maire, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

CONSIDERANT que quatre (4) soumissions ont été reçues, soit:

Trois-Rivières Chevrolet pour un montant de 20 279,85 \$
(1970) Ltée

Matte Automobiles Inc pour un montant de 17 571,80 \$

Trois-Rivières Plymouth pour un montant de 19 720,00 \$
Ltée

Marineau & Longval Inc n'a pu fournir de cotation

Le 8 septembre 1981.

CONSIDERANT le rapport du Directeur du Service de Police et d'Incendie, monsieur Jean Proulx, en date du 1er septembre 1981;

IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Matte Automobiles Inc, pour la fourniture de deux (2) autos-patrouilles Ford Fairmont 1982 au montant de 17 571,80 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Adoption soumission sablage et peinture de lampadaires
295-81

CONSIDERANT que les soumissions concernant le sablage et la peinture de lampadaires ont été ouvertes à 16 h 30 le 2 septembre 1981, dans la salle du comité privé, en présence de M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et de M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

CONSIDERANT que deux (2) soumissions ont été reçues, soit:

Robert Frenette Inc.:	Alternative I :	5 860 \$
	Alternative II:	6 200 \$

Peintureco 86253 Canada Ltée:	Alternative I :	4 892 \$
	Alternative II:	6 932 \$

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 1er septembre 1981;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission "Alternative II" de la firme Robert Frenette Inc., pour le sablage et la peinture de lampadaires, au

Le 8 septembre 1981.

montant de 6 200 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Appui pour une
demande d'exclu-
sion de la zone
agricole
296-81

CONSIDÉRANT que le boulevard Jean XXIII est une artère commerciale et industrielle à proximité du lot P.-31;

CONSIDÉRANT que le service d'aqueduc existe sur cette voie publique depuis 1952;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Gérald Bellerose afin qu'il puisse utiliser à des fins non agricoles une partie du lot P.-31 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, étant donné que sur les terrains adjacents, plusieurs commerces sont déjà en place.

ADOPTÉE

Engagement d'un
brigadier scolaire
297-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que madame Lise-Marie Tétreault soit engagée à titre de brigadier scolaire (employée saisonnière) au Service de Police, au salaire de 55 \$ par semaine, et ce à compter du 8 septembre 1981.

ADOPTÉE

Appui au Syndicat
Démocratique des
Employés des For-
ges H.P.C.
298-81

CONSIDÉRANT qu'une demande d'appui officiel a été produite à la Ville de Trois-Rivières-Ouest en date du 2 septembre 1981 par le Syndicat Démocratique des Employés des Forges H.P.C.;

IL EST:

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

Le 8 septembre 1981.

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie officiellement le Syndicat Démocratique des Employés des Forges H.P.C. dans ses revendications auprès du gouvernement afin que celui-ci puisse agir rapidement dans le dossier de fermeture de cette usine.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Transports	Programme d'aide aux municipalités: aménagements cyclables.
Ministre de l'Expansion Economique Régionale	Parachèvement des infrastructures du parc industriel de la Ville.
Chef de Cabinet Adjoint Ministère des Affaires Municipales	Envoie copie de sa lettre au Député de Champlain, M. Marcel Gagnon: demande additionnelle de subvention - garage municipal.
M. Claude G. Lajoie Député de Trois-Rivières	Copie de lettre du Conseiller spécial du Cabinet du Ministre responsable de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement: programme de contribution pour équipements communaux.
M. Claude G. Lajoie Député de Trois-Rivières	Copie de sa lettre envoyée au Ministre des Travaux Publics: subvention, garage municipal.
Commission Scolaire de Chavigny	Cession - école Pie XII.
M. Claude G. Lajoie Député de Trois-Rivières	Copie de lettre de l'Adjoint Ministériel, Cabinet du Ministre de l'Expansion Economique Régionale: infrastructures industrielles.
Mme Michelle Brouillette	Ruisseau devant future école. (Larochelle)
M. Claude G. Lajoie Député de Trois-Rivières	Envoie copie d'une lettre de l'Adjoint Ministériel, Cabinet

Le 8 septembre 1981.

du Ministre de l'Expansion Economique Régionale: boulevard des Récollets.

Sous-Ministre du Loisir de la Chasse et de la Pêche

Subvention: restauration, terrain de baseball.

Ministre des Affaires Municipales

Abandon du programme d'aide à la densification.

Famille Jean-Marc Mercier

Remerciements pour sympathies: décès de M. Jean-Marc Mercier.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Demande de subvention: construction d'un terrain de baseball: refusée.

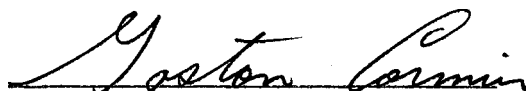
Famille Marcel Métivier

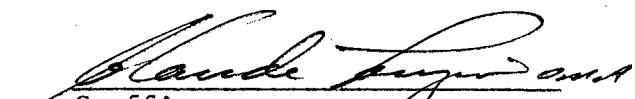
Remerciements pour sympathies: décès de M. Marcel Métivier.

Contribuables des rues Poitiers, Dompierre et Dumouchel

Pétition: Aménagement d'espaces verts.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 21 septembre 1981.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 septembre 1981, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Guy Côté, Guy Desjardins, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lotinville, ing., Gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég.
8 septembre 1981
299-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 septembre 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, liste de comptes #
C-40-81
300-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes # C-40-81 concernant les chèques # 4790 à 4810 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 39 232,35 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption, liste de comptes #
C-41-81
301-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes # C-41-81 concernant les chèques # 4811 à 4841 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 309 615,91 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 21 septembre 1981.

Adoption, rôle
valeur locative
pour 1982
302-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le rôle de valeur locative pour l'année 1982 au montant
4 814 700 \$, soit accepté tel que présenté par la firme d'é-
valuateurs-conseils L.G.P. Inc.

ADOPTÉE

Adoption, rôle
d'évaluation
pour 1982
303-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le rôle d'évaluation pour l'année 1982 au montant de
160 679 957 \$, soit accepté tel que présenté par la firme
d'évaluateurs-conseils L.G.P. Inc.

ADOPTÉE

Adoption, liste
des mutations
du 3 au 14-08-81
304-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 3 au 14 août
1981 inclusivement, pour un montant total de revenus de
881,40 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Permanence de
M. René Laprise
Directeur adjoint
du service des
Loisirs
305-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que monsieur René Laprise soit nommé en permanence au poste
de Directeur adjoint du service des Loisirs, à compter du
16 septembre 1981 et ce, suite à la recommandation de son
supérieur immédiat.

ADOPTÉE

Signature proto-
cole d'entente
badminton
306-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Maire et le Directeur du Service des Loisirs de Trois-
Rivières-Ouest soient autorisés à signer le protocole d'en-
tente régissant le badminton métropolitain organisé de con-
cert avec les Villes de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Ma-
deleine, ainsi que le CEGEP de Trois-Rivières et

Le 21 septembre 1981.

l'Association de badminton de la Mauricie, pour la saison 1981-1982.

ADOPTÉE

Mandat Notaire
Veillette pour
préparer 2 con-
trats de cession
de terrain
307-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que Me Yves-M. Veillette, Notaire, soit mandaté pour prépa-
rer:

- a) le contrat de cession d'une partie des lots P.-16-26 et 16-27 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur Lionel Lessard et ayant une superficie de 40,7 mètres carrés, pour un montant de 941,55 \$;
- b) le contrat de cession d'une partie des lots P.-16-39 et 16-38 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Louis, Yves, Pierre & Denys Diamond, et ayant une superficie de 61,0 mètres carrés, pour un montant de 1 411,17 \$;

et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer lesdits contrats.

ADOPTÉE

Signature proto-
cole d'entente,
perception taxes
scolaires
308-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Commission Scolaire de Chavigny et la Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant l'émission et la perception des taxes scolaires pour l'année 1981-1982.

ADOPTÉE

Adoption, liste
de comptes
C-42-81
309-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes # C-42-81 concernant les chèques # 4842 à 4858 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 124 937,40 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 21 septembre 1981.

Avis de motion
zonage partie
zone U-214 (rue
Cambert)

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le zonage d'une partie de la zone U-214 (rue Cambert) afin de former une nouvelle zone M-204, permettant la construction de quatre (4) maisons multifamiliales.

Trésorier autorisé à biffer
liste # CR-1
310-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le Trésorier de la Ville, monsieur Jean-Yves Martin, c.g.a., soit autorisé à biffer de ses Livres, la liste de comptes à recevoir # CR-1 au montant de 4 591,54 \$.

ADOPTÉE

Adoption soumission systèmes
d'alarme-incendie et d'éclairage d'urgence
311-81

CONSIDERANT que les soumissions concernant la fourniture de systèmes d'alarme-incendie et d'éclairage d'urgence ont été ouvertes à 16 h le 2 septembre 1981, dans la salle du comité privé, en présence de M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et de M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville;

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest doit se conformer aux recommandations du Ministère du travail et de la main-d'oeuvre, service d'inspection des bâtiments;

CONSIDERANT que les trois (3) soumissions reçues sont les suivantes;

Guimond Electrique Inc.	pour un montant de 8 222	\$
-------------------------	--------------------------	----

Entreprises d'Electricité V.L.M. Inc.	pour un montant de 5 500	\$
--	--------------------------	----

Système d'Alarme LaRocque Enr.	pour un montant de 4 836,25	\$
-----------------------------------	-----------------------------	----

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 2 septembre 1981 recommandant l'adjudication du contrat à la firme Système d'Alarme LaRocque Enr.;

IL EST:

Le 21 septembre 1981.

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Système d'Alarme LaRocque Enr., pour la fourniture et l'installation de systèmes d'alarme-incendie et d'éclairage d'urgence au montant de 4 836,25 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Demande au M.I.C.
T. pour 3e volet
du programme des
infrastructures
industrielles
312-81

CONSIDERANT le programme d'infrastructures industrielles de l'entente Canada-Québec;

CONSIDERANT que dans ce même programme il existe un 3e volet;

CONSIDERANT que la compagnie Super-Chrome, implantée dans le parc industriel de Trois-Rivières-Ouest, désire agrandir son entreprise manufacturière;

CONSIDERANT que cette compagnie rencontre les conditions de ce programme;

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a reçu une demande de cette compagnie pour l'obtention des services municipaux;

CONSIDERANT qu'il coûterait à la Ville de Trois-Rivières-Ouest afin de desservir cette industrie, un montant de 275 000 \$;

IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que demande soit faite au Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec de faire bénéficier la Ville de Trois-Rivières-Ouest du 3e volet du programme des infrastructures industrielles afin de permettre la desserte de cette entreprise manufacturière qui désire prendre de l'expansion sur notre territoire et dont les investissements seront de l'ordre de 650 000 \$, permettant ainsi la

Le 21 septembre 1981.

création de 25 nouveaux emplois.

ADOPTÉE

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le projet de règlement de modification du règlement de construction et de zonage # 200, préparé par le Greffier de la Ville, concernant le zonage d'une partie de la zone U-214 (rue Cambert) pour former une nouvelle zone M-204, permettant la construction de quatre (4) maisons multifamiliales, soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

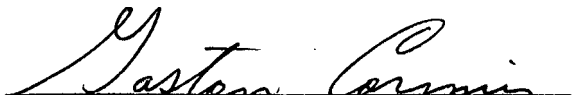
APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

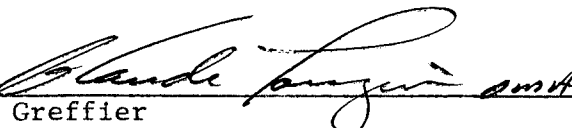
que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, a.g., en date du 21 septembre 1981, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les lots # 16-26-1, 16-27-1, 16-38-1 et 16-39-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ces subdivisions et le Livre de Renvoi. (dossier 33077, Côte Richelieu).

ADOPTÉE

Centraide Mauricie - Demande de subvention pour la campagne financière 1981.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Adoption, projet
règlement de zo-
nage, rue Cam-
bert

313-81

Adoption, plan
de cadastre pour
le compte de la
Ville T.R.O.

314-81

Correspondance

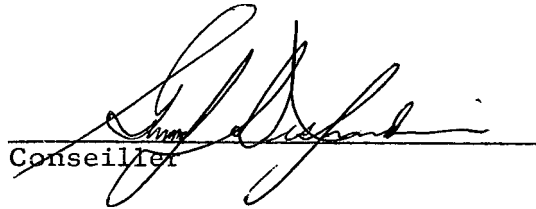
Le 29 septembre 1981.

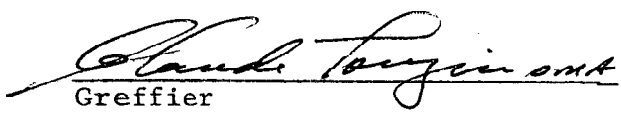
Règlement # 362

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 362 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la rue Place Notre-Dame pour un montant n'excédant pas 14 500 \$", tenue les 28 et 29 septembre 1981.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 29 septembre 1981, je déclare que ledit règlement # 362 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de M. Guy Desjardins, Conseiller.


Conseiller


Greffier

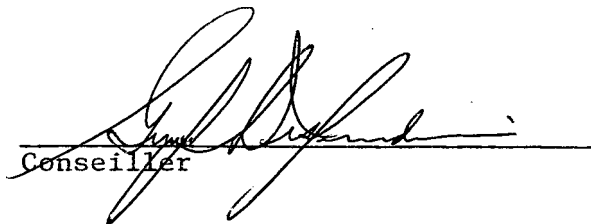
Le 29 septembre 1981.

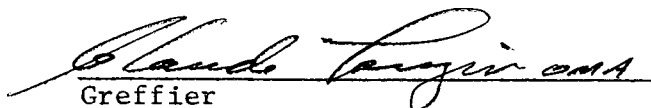
Règlement # 363

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 363 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Place Notre-Dame pour un montant n'excédant pas 109 500 \$.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 29 septembre 1981, je déclare que ledit règlement # 363 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de M. Guy Desjardins, Conseiller.


Conseiller


Greffier

Le 5 octobre 1981.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 octobre 1981, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Guy Côté, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'ingénieur, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

21 septembre 81 APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller
315-81

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 septembre 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, liste de comptes # PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

C-43-81 APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller
316-81

que la liste de comptes # C-43-81, concernant les chèques # 4859 à 4871 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 31 556,78 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption, liste de comptes # PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

C-44-81 APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller
317-81

que la liste de comptes # C-44-81, concernant les chèques # 4872 à 4987 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 123-063,26 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 5 octobre 1981.

Adoption, liste
de comptes #
C-45-81
318-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes # C-45-81, concernant les chèques # 4988 à 5009 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 39 849,98 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption, procès-verbal, ass.
des électeurs,
règl. # 362
319-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 28 et 29 septembre 1981 au sujet du règlement # 362 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la rue Place Notre-Dame pour un montant n'excédant pas 14 500 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, procès-verbal, ass.
des électeurs,
règl. # 363
320-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 28 et 29 septembre 1981 au sujet du règlement # 363 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Place Notre-Dame, pour un montant n'excédant pas 109 500 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Octroi de 50 \$
à Centraide
Mauricie
321-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

qu'un octroi au montant de 50 \$ soit accordé à Centraide Mauricie pour leur campagne financière 1981.

ADOPTÉE

Le 5 octobre 1981.

Intégration de
T.R.O. dans une
M.R.C.

322-81

CONSIDERANT la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et la sanction de cette Loi en novembre 1979;

CONSIDERANT que cette Loi permet au Gouvernement de constituer par lettres patentes des municipalités régionales de comté selon ce qui y est prévu;

CONSIDERANT que lesdites lettres patentes ne peuvent être émises qu'après consultation par le Gouvernement auprès des conseils des municipalités locales;

CONSIDERANT qu'il serait opportun d'adopter la présente résolution pour permettre l'étude de la possibilité de former une municipalité régionale de comté sous la réserve que les négociations puissent aboutir à la conclusion d'une entente satisfaisante pour chacune des parties impliquées;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

d'autoriser monsieur le Maire à entreprendre l'étude de la possibilité de former avec les municipalités suivantes une municipalité régionale de comté et à cette fin, l'autoriser à rencontrer lesdites municipalités pour négocier un projet d'entente, dont le texte devra être soumis au conseil pour approbation, entendu que lesdites municipalités devront être unanimes à la formation d'une telle municipalité régionale de comté regroupant les municipalités suivantes:

- Visitation-de-Champlain
- Champlain
- St-Luc-de-Vincennes
- St-Prosper
- St-François-Xavier-de-Batiscan
- La Pérade
- Ste-Geneviève-de-Batiscan
- St-Stanislas
- Ste-Anne-de-la-Pérade
- St-Maurice
- St-Narcisse

Le 5 octobre 1981.

- St-Etienne-des-Grès
- Ste-Marthe-du-Cap
- St-Louis-de-France
- Pointe-du-Lac
- Trois-Rivières-Ouest
- Cap-de-la-Madeleine
- Trois-Rivières.

ADOPTÉE

Octroi au Club
de Soccer Albatros
de T.R.O.
323-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

qu'un octroi jusqu'à concurrence de 5 000 \$ sur présentation de pièces justificatives soit accordé au Club de Soccer Albatros Trois-Rivières-Ouest Inc. pour des travaux à être effectués par ce Club pour l'aménagement d'un bâtiment préfabriqué; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de cession à intervenir entre le Club de Soccer Albatros Trois-Rivières-Ouest Inc. et la Ville de Trois-Rivières-Ouest, laquelle cession est faite pour la somme de 1 \$ avec une clause de rétrocession en faveur de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, sou-
mission sel de
voirie
324-81

CONSIDERANT que les soumissions pour la fourniture d'environ 700 tonnes métriques de gros sel de voirie pour l'entretien des rues de la Ville pour la saison hivernale 1981-1982, ont été ouvertes à 16 h le 5 octobre 1981, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville;

CONSIDERANT que les trois soumissions reçues sont les suivantes:

La compagnie Sel Iroquois Ltée	F.A.B. Garage municipal pour un montant de 30,00 \$/ton. M.
Groupe des produits Chimiques Domtar Inc.	pour un montant de 28,40 \$/ton. M.
La Société Canadienne de Sel Limitée	pour un montant de 27,59 \$/ton. M.

Le 5 octobre 1981.

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 5 octobre 1981 recommandant l'acceptation de la soumission de la firme "La Société Canadienne de Sel Limitée";

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "La Société Canadienne de Sel Limitée" pour la fourniture d'environ 700 tonnes métriques de gros sel de voirie au montant de 27,59 \$/ton. M., livré au garage municipal, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Enumération abrégée des numéros cadastraux
325-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec d'autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à faire l'énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles concernant la future vente aux enchères, dans le but de se conformer à l'article 513 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉE

Adoption, plan de cadastre pour le compte de M. Henri Guilbert
326-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, a.g., en date du 26 juin 1981, pour le compte de M. Henri Guilbert, concernant le lot # 54-2 (Route 138) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté tel que présenté. (dossier # 33033).

ADOPTÉE

Le 5 octobre 1981.

Adoption, plan
de cadastre
pour le compte
de MM. Luc Re-
naud & Gilles
Chainé
327-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, a.g., en date du 5 juin 1981, pour le compte de MM. Luc Renaud et Gilles Chainé, concernant les lots # 155-66 à 155-82 inclusivement (rue Quirion projetée) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté tel que présenté. (dossier # 32900).

ADOPTÉE

Adoption, plan
de cadastre
pour le compte
de MM. Luc Re-
naud & Gilles
Chainé
328-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, a.g., en date du 21 janvier 1981, pour le compte de MM. Luc Renaud et Gilles Chainé, concernant les lots # 155-40 à 155-57 et 157-44 à 157-52 inclusivement (rue Quirion projetée) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté tel que présenté. (dossier # 32900).

ADOPTÉE

Autorisation
Ingénieur muni-
cipal à présen-
ter au Ministère
de l'Environne-
ment, plans pour
travaux
329-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement les plans portant les numéros 10-169, 10-173 et 10-380 pour la confection des services municipaux de la rue Frontenac.

ADOPTÉE

Echange de ter-
rain avec les
constructions
Luc Renaud et
Gilles Chainé
330-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

1.- que la Ville de Trois-Rivières-Ouest fasse avec Construction Luc Renaud Inc. et Construction Gilles Chainé Inc. une cession de terrain comme suit: la Ville de Trois-Rivières-Ouest cède à Construction Luc Renaud Inc. et à Construction Gilles Chainé Inc. les lots 155-16, 157-42 et une partie du lot 157-41 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, bornée au nord-est par une partie du lot #

4535 A

Le 5 octobre 1981

157 et le lot # 157-42, mesurant soixante-deux mètres et trente-trois centièmes (62,33 m), le long d'un arc de cercle de soixante-dix-neuf mètres et quarante centièmes (79,40 m) de rayon, au sud-est par le lot # 157-41-1 (rue), mesurant vingt mètres et douze centièmes (20,12 m), au sud-ouest par une partie du lot # 157 mesurant quarante-six mètres et cinquante-quatre centièmes (46,54 m) le long d'un arc de cercle de cinquante-neuf mètres et vingt-huit centièmes (59,28 m) de rayon, au sud par une partie du lot # 157 mesurant neuf mètres et trente-deux centièmes (9,32 m), à l'ouest par le lot # 155-16 mesurant vingt-sept mètres et soixante-dix-sept centièmes (27,77 m) et au nord par une partie du lot # 157 mesurant vingt-huit mètres et quarante-six centièmes (28,46 m).

2.- Cette cession sera faite en considération de l'engagement que prennent les cessionnaires aux termes du présent acte de céder ultérieurement à titre gratuit à la cédante, avec les garanties ordinaires de droit et claires et nettes de toutes dettes, hypothèques et redevances quelconques, cela comprenant par conséquent, entre autres, la mainlevée du créancier privilégié et/ou hypothécaire actuel des cessionnaires soit la Compagnie Les Constructions J.C. Gagnon Inc., tel qu'il appert du titre de propriété des cessionnaires enregistré à Trois-Rivières, le 23 janvier 1981 sous le numéro 334 044, les lisières de terrain ci-après décrites dès qu'elles auront été subdivisées, l'immeuble ci-dessus cédé et l'immeuble à être cédé par les cessionnaires étant de valeur égale, savoir:

Parcelle 1.: Une partie du lot numéro CENT CINQUANTE-SEPT (Ptie 157) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, bornée vers le nord par une autre partie dudit lot numéro 157 mesurant trente-deux mètres et vingt-huit centièmes (32,28 m) et soixante-trois mètres et soixante-six centièmes (63,66 m) le long d'un arc de cercle de quatre-vingt-deux mètres et six centièmes (82,06 m), vers le nord-est par une autre partie dudit lot numéro 157 mesurant vingt-six mètres et dix-sept centièmes (26,17 m), vers le sud-est par le lot numéro 157-41-1 (rue) mesurant vingt mètres et douze centièmes (20,12 m), vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro 157 mesurant vingt-six mètres et dix-sept centièmes (26,17 m), vers le sud par une autre partie dudit lot numéro 157 mesurant quarante-huit mètres et cinq centièmes (48,05 m) le long d'un arc de cercle de soixante-et-un mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (61,95 m) de rayon,

Le 5 octobre 1981

vers le sud par une autre partie dudit lot numéro 157 mesurant onze mètres et cinquante-sept centièmes (11,57 m) et vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 155 mesurant vingt-huit mètres et quatre-vingt-sept centièmes (28,87 m); contenant en superficie deux mille quatre-vingt-onze mètres carrés et un dixième (2 091,1 m²).

Parcelle 2.-: Une partie du lot numéro CENT CINQUANTE-SEPT (Ptie 157) du susdit cadastre, bornée vers le nord-est par une partie du lot numéro 157 mesurant six mètres et soixante-douze centièmes (6,72 m), vers le sud par une autre partie dudit lot numéro 157 mesurant quatre mètres et cinquante-neuf centièmes (4,59 m) le long d'un arc de cercle de quatre-vingt-deux mètres et six centièmes (82,06 m) de rayon, vers le sud par une autre partie dudit lot numéro 157 (parcelle 1.) mesurant vingt mètres et trois centièmes (20,03 m), vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 157 mesurant six mètres et cinquante-quatre centièmes (6,54 m), vers l'ouest par une autre partie dudit lot numéro 157 mesurant onze mètres et cinquante-quatre centièmes (11,54 m) le long d'un arc de cercle de cinquante mètres et soixante-dix-neuf centièmes (50,79 m) de rayon, vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 158 mesurant dix-sept mètres et trente-quatre centièmes (17,34 m) et vers l'est par une autre partie dudit lot numéro 157 mesurant vingt-quatre mètres et quarante-quatre centièmes (24,44 m) le long d'un arc de cercle de soixante-six mètres et trois centièmes (66,03 m) de rayon; le tout ayant une superficie de trois cent soixante-sept mètres carrés (367 m²).

Parcelle 3.-: Une partie du lot numéro CENT CINQUANTE-SEPT (Ptie 157) du susdit cadastre, bornée vers le nord-est par le lot numéro 159-80 mesurant vingt mètres et douze centièmes (20,12 m), vers le sud-est par une autre partie dudit lot numéro 157 mesurant vingt-sept mètres et soixante-treize centièmes (27,73 m), vers le sud par une autre partie dudit lot numéro 157 (parcelle 1.) mesurant neuf mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (9,84 m) et quinze mètres et quatre-vingt-deux centièmes (15,82 m) le long d'un arc de cercle de quatre-vingt-deux mètres et six centièmes (82,06 m) de rayon, vers le nord par une autre partie dudit lot numéro 157 mesurant sept mètres et sept dixièmes (7,7 m) et vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 157 mesurant vingt-trois mètres et soixante-six centièmes (23,66 m); le tout ayant une superficie de cinq cent soixante-dix

Le 5 octobre 1981

mètres carrés et neuf dixièmes (570,9 m²).

Parcelle 4.-: Une partie du lot numéro CENT CINQUANTE-CINQ (Ptie 155) du dusdit cadastre, bornée vers le nord par une autre partie dudit lot numéro 155 mesurant cent vingt-six mètres et soixante-et-un centièmes (126,61 m), vers le nord-est par une partie du lot numéro 157 (parcelle 1.), mesurant vingt-huit mètres et quatre-vingt-sept centièmes (28,87 m), vers le sud par une autre partie dudit lot numéro 155 mesurant cent quarante-sept mètres et trente-deux centièmes (147,32 m), vers le sud par une autre partie dudit lot numéro 155 mesurant soixante-treize mètres et vingt-cinq centièmes (73,25 m) le long d'un arc de cercle de quatre-vingt-quinze mètres et soixante-et-onze centièmes (95,71 m) de rayon, vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro 155 mesurant vingt-et-un mètres et vingt-quatre centièmes (21,24 m), vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 155 mesurant vingt mètres et dix-neuf centièmes (20,19 m), vers le nord-est par une autre partie dudit lot numéro 155 mesurant vingt-deux mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (22,95 m) et vers le nord par une autre partie du lot numéro 155 mesurant cinquante-sept mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (57,85 m) le long d'un arc de cercle de soixante-quinze mètres et cinquante-neuf centièmes (75,59 m); le tout ayant une superficie de quatre mille cinq cent dix-huit mètres carrés et cinq dixièmes (4 518,5 m²).

Parcelle 5.-: Une partie du lot numéro CENT CINQUANTE-CINQ (Ptie 155) du susdit cadastre, bornée vers le nord-est par une autre partie dudit lot numéro 155 mesurant quatre-vingt-deux mètres et dix centièmes (82,10 m), vers le nord-est par une autre partie dudit lot numéro 155 mesurant trente-neuf mètres et douze centièmes (39,12 m) le long d'un arc de cercle de cinquante-quatre mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (54,89 m) de rayon, vers le nord-est par une autre partie dudit lot numéro 155 mesurant six mètres et soixante-seize centièmes (6,76 m), vers le sud par une autre partie dudit lot numéro 155 (parcelle 4.) mesurant vingt-quatre mètres et trente-huit centièmes (24,38 m), vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 155, mesurant six mètres et quarante-deux centièmes (6,42 m), vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro 155 mesurant vingt-six mètres et quatre-vingt-treize centièmes (26,93 m) le long d'un arc de cercle de trente-neuf mètres et soixante-cinq centièmes (39,65 m) de rayon, vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro 155 mesurant quatre-vingt

Le 5 octobre 1981

mètres et soixante-douze centièmes (80,72 m) et vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 155 mesurant quinze mètres et trente centièmes (15,30 m); le tout ayant une superficie de mille huit cent trente-huit mètres carrés et neuf centièmes (1 838,9 m²).

3.- que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer l'acte de cession qui sera préparé par Me Yves-M. Veillette, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec.
ADOPTÉE.

Enlever caractère de rue
331-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales du Québec d'enlever le caractère de rue sur une partie du lot 157-41 et sur le lot 157-42 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

Annulation des lots par l'arpenteur-géomètre S. Hamel.
332-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que monsieur Serge Hamel, a.g., soit autorisé à procéder à l'annulation d'une partie du lot 157-41 et les lots 157-42 et 155-16 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

Avis de motion réitéré, zonage partie zone U-214 (rue Cambert)

Monsieur le Conseiller Fernand Blanchette réitère l'avis de motion donné en date du 21 septembre 1981 par monsieur le Conseiller Guy Desjardins à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le zonage d'une partie de la zone U-214 (rue Cambert) afin de former une nouvelle zone M-204, permettant la construction de quatre (4) maisons multifamiliales.

Correspondance

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

- Demande de subvention -
aménagement du parc du Fleuve.

4537

Le 5 octobre 1981.

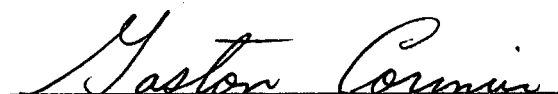
Ministère de l'Environnement

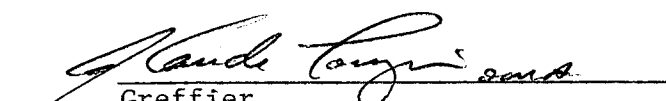
- Approbation des travaux
municipaux rue Place No-
tre-Dame.

Contribuables de la rue
Estérel

- Pétition: raccordement
des rues Quirion et Es-
térel.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 octobre 1981, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Guy Côté, Fernand Blanchette, Fernand Bouchard et Guy Desjardins.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lotinville, ing., Gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 5 octobre 1981
333-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 octobre 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, liste de comptes # C-46-81
334-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes # C-46-81, concernant les chèques # 5010 à 5069 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 560 633,56 \$ (le chèque # 5019 sera inscrit sur la liste # C-47-81), soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Ouverture des soumissions pour les travaux des rues Maricourt et Liège

Les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de l'aqueduc et de la mise en forme des rues Maricourt et Liège de Trois-Rivières-Ouest ont été ouvertes le 19 octobre 1981 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Gaston Cormier, Maire, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Roland Lotinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et les représentants de trois (3) compagnies.

Sept (7) soumissions ont été reçues, soit:

Le 19 octobre 1981

Clément Ricard & Fils Inc. pour un montant de 109 346,75 \$

Construction GECYR Inc. pour un montant de 118 607,00 \$

Excavations DRATEX Inc. pour un montant de 135 224,42 \$

La Cie de Construction
Dollard Ltée pour un montant de 138 986,04 \$

Panpierre Inc. pour un montant de 139 831,10 \$

Gaston Paillé Ltée pour un montant de 145 278,35 \$

Sintra Inc. pour un montant de 161 803,35 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., remet celles-ci à M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Ouverture des
soumissions pour
des travaux d'é-
gout pluvial et
de mise en for-
me de la rue
Larochelle

Les soumissions pour la confection d'un égout pluvial et de la mise en forme de la rue Larochelle à Trois-Rivières-Ouest ont été ouvertes le 16 octobre 1981 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville;

Les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Excavations DRATEX Inc. pour un montant de 11 012,65 \$

Panpierre Inc. pour un montant de 6 894,00 \$

Massicotte & Fils Ltée n'a pas fourni de soumission

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., remet celles-ci à M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Greffier auto-
risé à rédiger
et signer actes
de vente à la
Ville T.R.O.
335-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Greffier de la Ville soit et est autorisé à signer et rédiger les actes de vente des lots # 15-194, 15-234, 29-38, 29-76, 35-68, 35-122, 35-213, 35-210, 35-226-4,

Le 19 octobre 1981

35-218-3, 161-435, 161-434, 161-433 et 150-36 et 145-14 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, dont la Ville de Trois-Rivières-Ouest a été déclarée adjudicataire à l'occasion d'une vente pour taxes tenue le 15 octobre 1980, le tout conformément à l'article 538 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉE

Greffier autorisé à signer
contrat de vente à M. J. Gélinas
336-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le Greffier de la Ville soit et est autorisé à signer le contrat de vente du lot # 150-38 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, acquis par monsieur Jacques Gélinas, lors d'une vente pour taxes tenue le 15 octobre 1980.

ADOPTÉE

Greffier autorisé à signer
contrat de vente à M. Y. Gervais
337-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le Greffier de la Ville soit et est autorisé à signer le contrat de vente du lot # 150-37 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, acquis par monsieur Yves Gervais, lors d'une vente pour taxes tenue le 15 octobre 1980.

ADOPTÉE

Greffier autorisé à signer
contrat de vente à M. G. Renaud
338-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le Greffier de la Ville soit et est autorisé à signer le contrat de vente des lots # 36-179, 36-178, 36-177, 36-176, 36-175, 36-174, 38-72, 38-71 et 38-70 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, acquis par monsieur Gaston Renaud, lors d'une vente pour taxes tenue le 15 octobre 1980.

ADOPTÉE

Le 19 octobre 1981

Greffier auto-
risé à signer
contrat de ven-
te à M. A. Hu-
bert
339-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le Greffier de la Ville soit et est autorisé à signer le contrat de vente du lot # 37-238-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, acquis par monsieur Albert Hubert, lors d'une vente pour taxes tenue le 15 octobre 1980.

ADOPTÉE

Demande au Con-
seil de comté de
St-Maurice -
protection des
rives - cours
d'eau Ste-Mar-
guerite
340-81

CONSIDERANT que le cours d'eau Ste-Marguerite est reconnu par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour desservir les terres des cultivateurs au Nord de la Route 138;

CONSIDERANT que le Conseil de comté de St-Maurice a jurisdiction sur ce cours d'eau puisque ce dernier est agricole;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que demande soit faite au Conseil de comté de St-Maurice de bien vouloir prendre en charge la protection des rives du cours d'eau Ste-Marguerite entre le fleuve St-Laurent et la Route 138 étant donné l'érosion constante des terrains riverains.

ADOPTÉE

Demande au Mi-
nistère des
Transports de
louer à la Vil-
le le lot P.-145
341-81

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a demandé au Ministère des Transports de lui céder le lot P.-145 en date du 21 avril 1980;

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire aménager, dans les plus brefs délais, un terrain de loisirs pour les jeunes de la municipalité;

CONSIDERANT qu'il serait avantageux de demander au Ministère des Transports de louer à long terme le lot P.-145;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

Le 19 octobre 1981

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministre des Transports du Québec de lui louer le lot P.-145 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour une période de 25 ans, au montant de 1 \$ annuellement.

ADOPTÉE

Acceptation de
la démission de
M. A. Lacoursière

342-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la démission de monsieur Alain Lacoursière, répartiteur à temps partiel au Service de Police et d'Incendie, effective le 4 octobre 1981, soit acceptée.

ADOPTÉE

Autorisation
Ingénieur municipal à présenter au Ministère de l'Environnement, plans pour travaux

343-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement les plans portant les numéros 11-30, 11-31, 11-32, 11-33 et 11-34 relativement à des travaux municipaux du boulevard Jean XXIII et de la rue Duberger.

ADOPTÉE

Avis de motion,
règlement # 7
de la C.I.T.F. -
programme des
immobilisations
1982-83-84

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le règlement # 7 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), adoptant lui-même le programme des immobilisations 1982-1983-1984.

Avis de motion,
budget 1982 de
la C.I.T.F.

Monsieur le Conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le budget de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), au montant de 3 409 387 \$ pour l'année financière 1982.

Adoption des
soumissions -
pavage rue
Joliet

344-81

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a demandé des soumissions par invitation pour des travaux de pavage sur la rue Joliet;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 16 octobre 1981 à 16 h 30 dans la salle du comité privé, en

4543

Le 19 octobre 1981.

présence de M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et de M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville;

CONSIDERANT que deux (2) soumissions ont été reçues, soit:

Pagé Construction Inc.: pour un montant de 7 927,50 \$

Les Pavages Nicolet
(1973) Inc: pour un montant de 8 060,00 \$

CONSIDERANT le rapport de l'ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 19 octobre 1981 recommandant l'adjudication du contrat à la firme Pagé Construction Inc.;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Pagé Construction Inc., pour des travaux de pavage de la rue Joliet, au montant de 7 927,50 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Avis de motion
à réitérer, rue
Cambert

Monsieur le Conseiller Guy Desjardins réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 21 septembre 1981 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le zonage d'une partie de la zone U-214 (rue Cambert) afin de former une nouvelle zone M-204, permettant la construction de quatre (4) maisons multifamiliales.

Correspondance

Ministère des Affaires
Culturelles:

- Le dossier du Calvaire de Baie-Jolie a été acheminé au service Etude et Expertises de ce ministère.

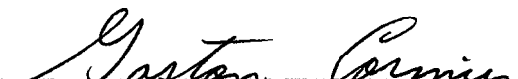
Société St-Vincent-de-
Paul:

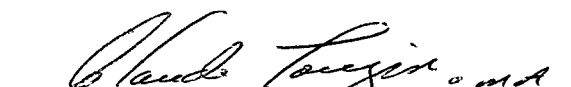
- Demande un octroi de 750 \$ pour l'année 1982.

Le 19 octobre 1981.

- | | |
|--|--|
| Mme Simone Plouffe: | - Remerciements pour sympathies (décès de M. Charles-Edouard Plouffe). |
| Age d'Or Jean XXIII: | - Demande un octroi de plus de 600 \$ pour l'année 1982. |
| Famille Jean Villeneuve: | - Remerciements pour sympathies (décès de Mme Réjane Villeneuve). |
| M. Marcel Gagnon, m.a.n.
Député de Champlain: | - Accuse réception de notre lettre et notre résolution re: Usine Forges H.P.C. |
| M. Gilles Noël, ing.,
Ministère de l'Agriculture
des Pêcheries et de l'Alimentation: | - Re: Cours d'eau Ste-Marguerite. |
| Société Radio-Canada: | - Remerciements pour accueil et honneur lors du lancement de la programmation automne-hiver, |

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 26 octobre 1981.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 26 octobre 1981, sous la présidence de monsieur le conseiller Guy Côté, maire suppléant; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Jean-Charles Charest, Henri Guilbert, Guy Desjardins et Fernand Blanchette.

MM. Gaston Cormier et Fernand Bouchard, respectivement maire et conseiller motivent pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Greffier
autorisé
à procé-
der à la
vente
pour ta-
xes
345-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le Greffier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à procéder le 16 décembre 1981 à la vente pour taxes des lots énumérés comme suit:

PROPRIETAIRES	NO DE LOT	CADASTRE	TAXES MUNICIPALES	INTERETS MUNICIPAUX	TAXES SCOLAIRES	INTERETS SCOLAIRES	TOTAUX
Paquin, Julien	15-276	PAR T.-R.	1 009,67 \$	109,57 \$	363,71 \$	73,02 \$	1 555,97 \$
Crapis, Pascal	4-128	PAR T.-R.	1 390,13	254,93	594,88	218,36	2 458,30
Les App. des Tourelles	11-52	PAR T.-R.	66,69	10,46	35,30	6,20	118,65
Les App. des Tourelles	11-53	PAR T.-R.	66,69	10,46	35,30	6,20	118,65
Les App. des Tourelles	11-54	PAR T.-R.	66,69	10,46	35,30	6,20	118,65
Les App. des Tourelles	11-55	PAR T.-R.	66,69	10,46	35,30	6,20	118,65
Les App. des Tourelles	11-56	PAR T.-R.	66,69	10,46	35,30	6,20	118,65
Les App. des Tourelles	11-57	PAR T.-R.	66,69	10,46	35,24	6,19	118,58
Paulin, Jean-Marie	15-99	PAR T.-R.	1 938,60	416,96	162,59	14,47	2 532,62
Pinard, Michel	17-195	PAR T.-R.	1 048,41	145,80	73,59	1,40	1 269,20
Duchesneau, Jocelyn	17-202	PAR T.-R.	-----	-----	371,36	92,85	464,21
Parent, Tremblay Pierrette	17-282	PAR T.-R.	1 815,77	230,73	144,72	3,77	2 194,99
Villemure, Paul	17-355	PAR T.-R.	-----	-----	20,83	5,36	26,19
Villemure, Paul	17-354	PAR T.-R.	-----	-----	22,03	6,19	28,22
Villemure, Paul	17-352	PAR T.-R.	-----	-----	22,03	6,19	28,22
Villemure, Paul	17-351	PAR T.-R.	-----	-----	26,31	7,42	33,73

Villemure, Paul	17-350	PAR T.-R.	-----	-----	26,31	7,42	33,73
Villemure, Paul	17-349	PAR T.-R.	-----	-----	26,31	7,42	33,73
Villemure, Paul	17-348	PAR T.-R.	-----	-----	26,31	7,42	33,73
Villemure, Paul	17-347	PAR T.-R.	-----	-----	31,63	8,86	40,49
Villemure, Paul	17-343	PAR T.-R.	-----	-----	22,03	6,19	28,22
Villemure, Paul	17-344	PAR T.-R.	-----	-----	22,03	6,19	28,22
Villemure, Paul	17-345	PAR T.-R.	-----	-----	22,61	6,43	29,04
Villemure, Paul	17-346	PAR T.-R.	-----	-----	28,52	8,10	36,62
La Prairie Motor Sales Ltd	17-92	PAR T.-R.	110,77	27,59	-----	-----	138,36
La Prairie Motor Sales Ltd	17-103	PAR T.-R.	100,45	23,72	21,79	8,75	154,71
La Prairie Motor Sales Ltd	17-102	PAR T.-R.	100,32	23,67	21,79	8,75	154,53
Gélinas, Louis-P.	29-44	PAR T.-R.	1 482,73	246,23	575,12	112,61	2 416,69
Lacroix, Claude	29-91	PAR T.-R.	179,62	28,90	5,93	0,71	215,16
Gélinas, Jean-Louis	29-83, -84	PAR T.-R.	-----	-----	48,51	10,34	58,85
Chartier, Michel	29-75	PAR T.-R.	1 074,36	193,75	219,94	42,01	1 530,06
Provencher, Marcel	29-107, -108	PAR T.-R.	1 230,23	132,83	187,25	22,37	1 572,68
Devoy, René	35-41	PAR T.-R.	296,49	46,49	143,58	27,76	514,32
Lévesque, Claude	35-9, -10	PAR T.-R.	1 783,16	238,24	419,73	120,98	2 562,11
Cormier, Gabriel	35-63	PAR T.-R.	807,08	72,95	37,00	3,22	920,25
Guilbert, Raymond	35-57	PAR T.-R.	-----	-----	19,00	4,94	23,94
Dumont, Lucia	35-56	PAR T.-R.	1 087,37	209,18	77,63	6,74	1 380,92
Michel, Denis	35-53	PAR T.-R.	427,23	84,66	3,63	0,06	515,58
Cyr, Jacques	35-79	PAR T.-R.	386,76	84,59	41,25	16,49	529,09
Lampron, Maurice	35-119	PAR T.-R.	420,13	91,89	4,11	0,06	516,19
St-Louis, Jean-Paul	35-113	PAR T.-R.	1 363,26	255,53	555,71	178,41	2 352,91
Chabot, Jean-Guy	36-13	PAR T.-R.	-----	-----	319,48	81,76	401,24
Longval, Bernard	36-9	PAR T.-R.	741,53	80,83	246,52	63,93	1 132,81

Sauvageau, Jean-Louis	36-73	PAR T.-R.	724,58	183,25	8,23	0,71	916,77
Sauvageau, Jean-Louis	36-74	PAR T.-R.	638,46	161,36	7,31	0,62	807,75
Sauvageau, Jean-Louis	36-57	PAR T.-R.	857,28	216,91	9,59	0,83	1 084,61
Sauvageau, Jean-Louis	36-55, -56	PAR T.-R.	810,00	205,00	8,68	0,76	1 024,44
Budzinsky, Lloyd	36-139	PAR T.-R.	-----	-----	3,95	1,26	5,21
Andereau, Emile A.	36-138	PAR T.-R.	1,71	0,27	3,95	1,26	7,19
Andereau, Emile A.	36-137	PAR T.-R.	1,16	0,18	3,95	1,26	6,55
De Cosimo, Michael	36-126	PAR T.-R.	3,29	0,64	0,45	0,03	4,41
De Cosimo, Michael	36-125	PAR T.-R.	3,29	0,64	0,45	0,03	4,41
De Cosimo, Michael	36-124	PAR T.-R.	3,29	0,64	0,45	0,03	4,41
Andereau, Emile A.	36-118	PAR T.-R.	1,71	0,27	4,53	1,49	8,00
Andereau, Emile A.	36-117	PAR T.-R.	-----	-----	4,53	1,49	6,02
Cyr, Clément	35-202-2 & 35-203-3	PAR T.-R.	3,29	0,64	1,62	0,43	5,98
Bourgeois, Claude & Godin, Lise	35-233-3 & 35-232-1	PAR T.-R.	2 154,26	388,21	-----	-----	2 542,47
Trivico Inc.	35-219	PAR T.-R.	481,64	58,40	4,57	0,39	545,00
Trivico Inc.	35-220	PAR T.-R.	481,64	58,40	4,57	0,39	545,00
Trivico Inc.	35-221	PAR T.-R.	481,64	58,40	4,57	0,39	545,00
Trivico Inc.	35-222	PAR T.-R.	481,64	58,40	4,57	0,39	545,00
Trivico Inc.	35-223	PAR T.-R.	493,80	59,85	4,57	0,39	558,61
Trivico Inc.	35-224	PAR T.-R.	508,83	61,64	4,57	0,39	575,43
Trivico Inc.	35-241	PAR T.-R.	482,25	58,46	4,57	0,39	545,67
Trivico Inc.	35-242	PAR T.-R.	507,97	61,55	4,57	0,39	574,48
Trivico Inc.	35-243	PAR T.-R.	484,74	58,75	4,57	0,39	548,45
Trivico Inc.	35-244	PAR T.-R.	484,74	58,75	4,57	0,39	548,45
Trivico Inc.	35-245	PAR T.-R.	484,74	58,75	4,57	0,39	548,45
Trivico Inc.	35-254	PAR T.-R.	482,50	58,13	0,45	0,03	541,11

Le 26 octobre 1981

4547

Trivico Inc.	35-253	PAR T.-R.	492,98	59,76	4,57	0,39	557,70
Trivico Inc.	35-252	PAR T.-R.	492,98	59,76	4,57	0,39	557,70
Trivico Inc.	35-251	PAR T.-R.	564,13	68,34	5,02	0,43	637,92
Trivico Inc.	35-250	PAR T.-R.	564,13	68,34	5,02	0,43	637,92
Trivico Inc.	35-249	PAR T.-R.	657,54	79,54	5,02	0,43	742,53
Trivico Inc.	35-264	PAR T.-R.	517,85	62,91	4,12	0,29	585,17
Trivico Inc.	35-263	PAR T.-R.	517,85	62,91	4,12	0,29	585,17
Trivico Inc.	35-262	PAR T.-R.	478,02	57,89	4,12	0,36	540,39
Trivico Inc.	35-261	PAR T.-R.	478,02	57,89	4,12	0,36	540,39
Trivico Inc.	35-248	PAR T.-R.	461,17	55,87	4,12	0,36	521,52
Trivico Inc.	35-247	PAR T.-R.	461,17	55,87	4,12	0,36	521,52
Trivico Inc.	35-246	PAR T.-R.	542,34	65,73	5,02	0,42	613,51
Champoux, Henri-Paul	38-11, -10	PAR T.-R.	1 573,22	193,01	84,42	1,43	1 852,08
Veillette, Emmanuel	38-78	PAR T.-R.	179,74	29,84	16,90	1,46	227,94
Dion, Roger & Al	38-73	PAR T.-R.	732,44	184,66	22,68	2,36	942,14
Barakett, Michel	38-63	PAR T.-R.	-----	-----	36,93	13,95	50,88
Barakett, Michel	38-62	PAR T.-R.	-----	-----	36,93	13,95	50,88
Veillette, Emmanuel	40-56	PAR T.-R.	235,31	36,90	35,58	9,20	316,99
Denoncourt, Jean	41-26	PAR T.-R.	613,50	70,62	133,81	11,61	829,54
Abbott, Henri-Paul	41-7	PAR T.-R.	495,42	58,32	407,38	87,26	1 048,38
Chouinard, Paul	41-39	PAR T.-R.	-----	-----	298,36	74,12	372,48
Ebacher, Normand	41-86						
	42-230	PAR T.-R.	585,43	70,15	335,52	88,33	1 079,43
Fréchette, Jean	42-81	PAR T.-R.	582,30	69,78	491,12	184,05	1 327,25
St-Onge, Guy	42-169	PAR T.-R.	-----	-----	313,48	80,46	393,94
Richard, Serge & Blais, Carmen	42-164	PAR T.-R.	-----	-----	388,47	99,80	488,27

Le 26 octobre 1981

4548

Poirier, André	42-162	PAR T.-R.	366,65	13,74	142,57	15,66	538,62
Dionne, Jean-Noël	42-198-1						
	42-197-2	PAR T.-R.	515,56	23,82	558,98	213,51	1 311,87
Dionne, Jean-Noël	42-57	PAR T.-R.	-----	-----	21,07	8,29	29,36
Bédard, Marc et							
Demontigny, F.	35-366	PAR T.-R.	-----	-----	17,50	3,39	20,89
✓ Demontigny Alain	35-368	PAR T.-R.	2 426,30	455,75	477,79	119,73	3 489,57
Demontigny, Florent	37-17	PAR T.-R.	-----	-----	363,65	93,35	457,00
Goulet, Mario & Morin, Nicole	37-36	PAR T.-R.	1 424,91	191,98	497,32	122,33	2 236,54
Piché, Mario et Piché, Yvon	37-274, -273	PAR T.-R.	2 060,01	235,67	182,59	4,21	2 482,48
Charpentier, Pépin, Colette	37-303	PAR T.-R.	608,14	72,87	246,34	57,07	984,42
Piché, Robert	38-149, -150	PAR T.-R.	1 131,92	129,94	116,13	2,77	1 380,76
Brousseau, Marie-Marthe	38-167	PAR T.-R.	4,98	0,86	0,91	0,07	6,82
Lévesque, Egeus	47-1	PAR T.-R.	1 015,27	183,68	321,39	88,25	1 608,59
Les Placements Paulanot Ltée	10-5	PAR T.-R.	4 191,65	432,37	1 632,97	382,61	6 639,60
Bisson, Lucien Mme	12-1	PAR T.-R.	888,08	127,30	294,80	68,11	1 378,29
Bolduc, Gilles	15-324	PAR T.-R.	514,62	111,36	5,32	0,09	631,39
Bolduc, Gilles	15-320, -319	PAR T.-R.	3 646,76	674,36	220,86	3,75	4 545,73
Chevalier, Pierre	19-57	PAR T.-R.	1 802,13	262,65	186,79	16,21	2 267,78
Laferrière, Aurèle	31-2	PAR T.-R.	-----	-----	618,01	232,76	850,77
Boisvert, André	34-40	PAR T.-R.	201,09	11,20	564,02	140,62	916,93
Piscines Aztèques Mauri- cie Ltée	34-41	PAR T.-R.	1 050,29	233,00	42,76	0,86	1 326,91
L.B. Néon Inc.	34-39	PAR T.-R.	1 378,15	249,74	164,51	15,06	1 807,46
Dargis, Lalancette Paquerette	162-1-115-5 & 166-19-5	PAR T.-R.	50,98	1,58	359,47	59,90	471,93

Le 26 octobre 1981

4549

Les Ent. Dargis & Frères Ltée	162-1-115-6 & 166-19-6	PAR T.-R.	1 900,99	227,81	596,40	110,20	2 835,40
Les Ent. Dargis & Frères Ltée	162-115-7 & 166-19-7	PAR T.-R.	1 894,07	226,98	288,45	25,44	2 434,94
Legendre, Pierre	162-375, -374-1 162-420-2, -380	PAR T.-R.	-----	-----	103,63	2,08	105,71
Robichaud, Yves	162-429	PAR T.-R.	-----	-----	18,86	8,15	27,01
Robichaud, Yves	162-430	PAR T.-R.	9,87	1,94	18,86	8,15	38,82
Robichaud, Philibert	162-431	PAR T.-R.	9,87	1,94	18,86	8,15	38,82
Robichaud, Philibert	162-432	PAR T.-R.	9,87	1,94	18,86	8,15	38,82
Robichaud, Philibert	162-433	PAR T.-R.	9,87	1,94	18,86	8,15	38,82
Robichaud, Philibert	162-434	PAR T.-R.	-----	-----	18,86	8,15	27,01
Robichaud, Philibert	162-435	PAR T.-R.	9,87	1,94	18,86	8,15	38,82
Robichaud, Philibert	162-436	PAR T.-R.	9,87	1,94	18,86	8,15	38,82
Ouellette, René	161-264	PAR T.-R.	-----	-----	324,07	74,42	398,49
Trobec Ltée	162-374-2	PAR T.-R.	40,49	6,35	3,24	0,91	50,99
Trobec Ltée	162-380-2	PAR T.-R.	38,78	6,08	1,61	0,44	46,91
St-Arnaud, Réal	162-1-99	PAR T.-R.	4 428,15	702,43	873,14	172,33	6 176,05
Marchand, Benoit	161-38	PAR T.-R.	1 873,53	415,40	670,19	250,58	3 209,70
Molluso, Dominic	160-175	PAR T.-R.	-----	-----	553,86	131,73	685,59
Crochetière, René	160-391, -390	PAR T.-R.	970,80	80,43	546,32	142,75	1 740,30
Rivard, Pierre	160-429-3 & 160-430-2	PAR T.-R.	1 553,87	186,21	845,85	118,29	2 704,22
Dubois, Jacques	160-487	PAR T.-R.	2 002,48	277,17	515,74	120,05	2 915,44

Le 26 octobre 1981

4550

Bélangier, Benoit	160-486	PAR T.-R.	2 127,48	252,42	117,08	1,99	2 498,97
Dufresne, Jacques	160-659	PAR T.-R.	-----	-----	4,86	1,34	6,20
Les App. des Tourelles Inc.	160-644	PAR T.-R.	55,79	11,49	17,94	8,11	93,33
Beaubien, Raymond	160-223 & 161-195	PAR T.-R.	3 457,80	605,61	887,35	254,56	5 205,32
Les Immeubles de T.-R. Inc.	161-454	PAR T.-R.	-----	-----	0,87	0,46	1,33
Aubry, François	157-24	PAR T.-R.	1 380,91	782,47	20,86	14,16	2 198,40
St-Pierre, Victorin	157-34	PAR T.-R.	1 137,82	136,35	578,57	157,92	2 010,66
Aubry, François	155-7	PAR T.-R.	3 003,06	1 867,45	62,37	45,61	4 978,49
Aubry, François	155-9	PAR T.-R.	3 501,36	2 181,47	80,10	55,40	5 818,33
Aubry, François	155-10 & 157-35	PAR T.-R.	4 089,77	2 529,72	79,90	58,71	6 758,10
Aubry, François	157-36	PAR T.-R.	3 896,54	2 411,76	80,52	58,79	6 447,61
Aubry, François	157-37	PAR T.-R.	4 867,23	3 009,98	89,26	65,44	8 031,91
Aubry, François	157-38	PAR T.-R.	5 483,84	3 336,20	88,06	65,29	8 973,39
Aubry, François	157-39	PAR T.-R.	3 811,55	2 330,40	104,81	67,40	6 314,16
Laforme, Martial	150-28 & 145-6	PAR T.-R.	1 333,91	141,74	72,33	1,23	1 549,21
Duval, Hervé	147-16	PAR T.-R.	1 227,73	154,84	135,18	11,74	1 529,49
Lamothe, Laurent	143-38 & 143-26-1-1	PAR T.-R.	435,12	36,05	217,80	21,22	710,19
Lefebvre, Yvon	143-28	PAR T.-R.	706,49	123,30	31,45	0,53	861,77
Charpentier, Raymond	143-3	PAR T.-R.	-----	-----	295,42	72,82	368,24
Giroux, Lloyd	143-14	PAR T.-R.	-----	-----	62,15	6,16	68,31
Turcotte, Albert	115-1 & 117-1	PAR T.-R.	-----	-----	428,71	94,51	523,22

Le 26 octobre 1981

4551

Aubry, François

P.-150

Un terrain en bordure de la rue Quirion, borné dans sa ligne sud-ouest par une partie du lot 150; dans sa ligne nord-ouest par les lots P.-152, P.-153 et P.-154; dans sa ligne nord-est par une partie du lot 155 et dans sa ligne sud-est par la rue Quirion portant le numéro 150-4.

Mesurant dans sa ligne sud-ouest 95 m±; dans sa ligne nord-ouest 70 m±; dans sa ligne nord-est 90 m±; et dans sa ligne sud-est 74,37 m; ayant comme superficie environ 5 742 mètres carrés.

P.-152

Un terrain borné au nord-ouest par le lot 152-1-2, au nord-est par une partie du lot 153, au sud-est par une partie du lot 150 et au sud-ouest par une partie du lot 151.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 42,35 m; dans sa ligne nord-est 164,29 m; dans sa ligne sud-est 36 m; et dans sa ligne sud-ouest 132,89 m et ayant comme superficie 5 175 mètres carrés.

P.-153

Un terrain borné au nord-ouest par le lot 135-1, au nord-est par une partie du lot 154, au sud-est par une partie du lot 150 et au sud-ouest par une partie du lot 152.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 17,92 m; dans sa ligne nord-est 174,36 m; dans sa ligne sud-est 15,24 m et dans sa ligne sud-ouest 164,29 m et ayant comme superficie environ 2 308,7 mètres carrés.

P.-154

Un terrain borné au nord-ouest par le lot 145-1, au nord-est par une partie du lot 155, au sud-est par une partie du lot 150 et au sud-ouest par une partie du lot 153.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 20,94 m; dans sa ligne nord-est 181,36 m; dans sa ligne sud-est 18,90 m; et dans sa ligne sud-ouest 174,36 m et ayant comme superficie 3 004,5 mètres carrés.

P.-155

Un terrain borné au nord-ouest par le lot 155-16, au nord-est par une partie du lot 157, au sud-est par la rue Quirion portant le numéro 155-12 et au sud-ouest par une partie du lot 154.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 211,21 m; dans sa ligne nord-est 174,96 m; dans sa ligne sud-est 113,08 m; dans sa ligne sud-ouest 271,36 m et ayant comme superficie 41 249 mètres carrés.

Aubry, François (suite)

P.-157

Un terrain en bordure de la rue Quirion borné au sud par une partie du lot 155 et à l'ouest, au nord et à l'est par les lots 157-41 et 157-41-1.

Mesurant dans sa ligne sud 174,96 m; et dans ses lignes ouest, nord et est une longueur totale de 182,92 m et ayant comme superficie environ 3 250 mètres carrés.

PAR T.-R. 85 315,40 52 158,68 1 439,69 1 0 73,22 139 986,99

Mongrain, Anérée

P.-17

Un terrain borné au nord-est par le lot 15-282, au nord-ouest par une partie du lot P.-17, au sud-ouest par la rue Guay et au Sud-est par le Fleuve St-Laurent.

Mesurant dans sa ligne nord-est 59,44 m, dans sa ligne nord-ouest 47,85 m et ayant une superficie d'environ 2 631,7 mètres carrés.

PAR T.-R. 3 974,45 533,85 1 737,45 714,78 6 960,53

Leclerc, André

P.-4

Un terrain borné au nord-ouest par une partie du lot 4, au nord-est par le lot 4-252, au sud-est par la rue Notre-Dame et au sud-ouest par une partie du lot 11-17.

Mesurant sans sa ligne nord-ouest 9,14 m; au nord-est 43,89 m; au sud-est 9,14 m et au sud-ouest environ 45,11 m et ayant une superficie d'environ 406,7 mètres carrés.

PAR T.-R. 147,51 22,17 13,31 0,23 183,22

Leclerc, André

11-P.-17

Un terrain borné au nord-ouest par une partie du lot 11-17, au nord-est par une partie du lot 4 et bordé par les rues Notre-Dame et Beaudry au sud-est et au sud-ouest.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 18,68 m; dans sa ligne nord-est environ 45,11 m; au sud-est 19,11 m; au sud-ouest 47,59 m et ayant comme superficie environ 875,8 m. carrés.

PAR T.-R. 1 987,83 353,70 479,44 100,34 2 921,31

Janvier, Gaston

P.-15

Un terrain borné au nord par une partie du lot 15, au nord-est par une partie du lot 15 au sud par la rue Notre-Dame et au sud-ouest par la rue des Dominicains.

Mesurant dans sa ligne nord 45,72 m; dans sa ligne nord-est 48,46 m; dans sa ligne sud 27,43 m; dans sa ligne sud-ouest 45,72 m et ayant comme superficie 1 291,7 mètres carrés.

PAR T.-R. 1 269,13 135,52 265,58 23,47 1 693,70

Floriculture H.G. Gauthier
Inc.

P.-11 (1er lot)

Un terrain borné au nord-ouest par le C.P.R. et une partie du lot 9, au nord par une partie du lot 4, une future rue et les lots 4-247, 4-245, 4-233, au nord-est par la rue Grenier et les lots 11-52, 11-53 et 11-45, au Sud et sud-ouest par une partie du lot 12.

Mesurant dans sa ligne de lot nord-ouest environ 145,39 m le long du C.P.R. $\pm$ 250,24 m et $\pm$ 71,93 m le long du lot P.-9; au nord $\pm$ 218 m; au nord-est le long de la rue Grenier $\pm$ 38 m, $\pm$ 39,5 m, $\pm$ 60 m, le long des lots 11-52 et 11-53, $\pm$ 60 m, le long du lot 11-45, 30,48 m; au Sud $\pm$ 272,8 m; au sud-ouest le long du lot P.-12, 82,3 m et 306,63 m et ayant une superficie $\pm$ 68 125,2 mètres carrés.

P.-11 (2e lot)

Un terrain borné au nord-ouest par la rue Grenier et au nord-est par les lots 4-124 à 4-135 inclusivement, au sud-est par le lot 11-49 et au sud-ouest par la rue Brunet.

Mesurant dans sa ligne de lot au nord-ouest le long de la rue Grenier $\pm$ 35 m et $\pm$ 20 m; au nord-est $\pm$ 211 m; au sud-est $\pm$ 30,58 m et au sud-ouest une partie mesure $\pm$ 83 m et une autre d'un rayon de $\pm$ 436,63 m & d'une pointe de $\pm$ 7° m et ayant une superficie de $\pm$ 8 262,76 mètres carrés.

PAR T.-R.	200,96	39,64	9,43	0,16	250,19
-----------	--------	-------	------	------	--------

Côté, Michel

17-77 et

P.-17-78

Un terrain borné au nord-ouest par une partie du lot 17-78, au nord-est par les lots 17-230 et 17-231, au sud-est par le lot 17-77 et au sud-ouest par la rue Lacerte.

Mesurant au nord-ouest 31,24 m; au nord-est 9,14 m; au sud-est 31,24 m et au sud-ouest 9,14 m et ayant une superficie de 286,3 mètres carrés.

PAR T.-R.	856,60	95,14	319,41	59,28	1 330,43
-----------	--------	-------	--------	-------	----------

La Prairie Motor Sales Ltée

P.-17-94

Un terrain borné dans sa ligne nord-ouest par une partie du lot 17-94, au sud-est par une partie du lot 17-93 et au sud-ouest par la rue Lacerte.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 33,05 m; dans sa ligne sud-est 31,26 m; au sud-ouest 10,52 m et ayant comme superficie 164,42 mètres carrés.

P.-17-93

Un terrain borné dans sa ligne nord-ouest par une partie du lot P.-17-94, au nord-est par le lot 17-218 et au sud par le lot 17-93.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 2,15 m; dans sa ligne nord-est 0,071 m et dans sa ligne sud 2,27 m et ayant comme superficie 0,76 mètres carrés

PAR T.-R.	140,06	34,89	78,49	29,10	282,54
-----------	--------	-------	-------	-------	--------

La Prairie Motor Sales Ltée

17-101 &
17-P.-100

Un terrain borné au nord par le lot 17-100, au sud-est par le lot 17-101 et au sud-ouest par une partie du lot 18.

Mesurant dans sa ligne nord 31,99 m; dans sa ligne sud-est 31,15 m; dans sa ligne sud-ouest 9,97 m et ayant comme superficie 155,28 m $\pm$ carrés.

PAR T.-R.	547,34	36,74	41,79	11,24	637,31
-----------	--------	-------	-------	-------	--------

La Prairie Motor Sales Ltée

P.-18

Un terrain borné au nord-ouest par une partie du lot 18, au nord par les lots 17-100 à 17-124 inclusivement, aussi par les lots 17-34 à 17-44 inclusivement et le lot P.-17-47; au nord-est par le boulevard Royal et une partie du lot 18; et au sud par une partie du lot 21.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 90 $\pm$ m; dans sa ligne nord 705 m; dans sa ligne nord-est sur le boulevard Royal 27,64 m; et dans ses lignes sud 71,31 m et 695 $\pm$ m et ayant comme superficie 63 000 mètres carrés.

PAR T.-R.	1 755,51	384,39	970,08	384,95	3 494,93
-----------	----------	--------	--------	--------	----------

Villemure, Paul

P.-17 (1er lot)

Un terrain rectangulaire borné au nord-ouest par le lot 17-355, au nord-est par les lots 17-302 à 17-310 inclusivement, au sud-est par le lot 17-372 et au sud-ouest par la rue projetée (Bernard) portant le numéro 17-339.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 30,48 m; dans sa ligne nord-est 203,33 m; dans sa ligne sud-est 30,48 m et dans sa ligne sud-ouest 203,33 m et ayant comme superficie environ 6 197,5 mètres carrés.

P.-17 (2e lot)

Un terrain rectangulaire borné au nord-ouest par le lot 17-351, au nord-est par la rue projetée (Bernard) portant le numéro 17-339, au sud-est par le lot 17-365 et au sud-ouest par le lot P.-18.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 39,47 m; dans sa ligne nord-est 199,34 $\pm$ m; dans sa ligne sud-est 40,98 m et dans sa ligne sud-ouest 199,34 $\pm$ m et ayant comme superficie environ 8 018,4 mètres carrés.

P.-17 (3e lot)

Un terrain en forme de "L" borné dans ses lignes nord-est par une rue projetée portant le numéro 17-342 et par le lot P.-17, dans sa ligne sud-est par les lots 17-343 à 17-346 inclusivement, dans sa ligne sud-ouest par le lot P.-18 et dans sa ligne nord-ouest par une partie du lot P.-17

Mesurant dans ses lignes nord-est 286 m $\pm$; dans sa ligne sud-est 83,7 m; dans sa ligne sud-ouest 296,88 $\pm$ m et dans sa ligne nord-ouest 64 $\pm$ m et ayant comme superficie environ 11 326,6 mètres carrés.

P.-17 (4e lot)

Un terrain de forme rectangulaire borné au nord-ouest, au sud-ouest et au sud-est par une rue projetée portant le numéro 17-342 et au nord-est par une autre partie du lot P.-17.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 24,38 m; dans sa ligne nord-est 168 $\pm$ m; dans sa ligne sud-est 24,38 m et dans sa ligne sud-ouest environ 175 m et ayant comme superficie environ 4 930 mètres carrés.

Lacroix, Claude

PAR T.-R.	-----	-----	36,30	10,62	46,92
-----------	-------	-------	-------	-------	-------

29-P.-92 et 29-P.-93

Un terrain borné au nord par une partie du lot 29-91, au sud par une partie du lot P.-29-93 et P.-29-92, à l'ouest par la rue Doucet et au nord-est par une partie du lot 29-53.

Mesurant dans sa ligne nord 27,44 m; dans sa ligne sud 27,44 m; dans sa ligne ouest 21,34 m et dans sa ligne nord-est 21,34 m. et ayant comme superficie environ 585,2 mètres carrés.

Brulé, Lionel

P.-33-1	PAR T.-R.	995,56	139,41	133,35	15,92	1 284,24
---------	-----------	--------	--------	--------	-------	----------

Un terrain borné au nord-ouest par la rue Notre-Dame, au nord-est par une partie du lot 32, au sud-est et au sud-ouest par une partie du lot 33.

Mesurant dans ses lignes nord-ouest et sud-ouest 74 m; dans sa ligne nord-est 54,41 m; dans sa ligne sud-est 50,24 m; et dans sa ligne sud-ouest 57,51 m et ayant une superficie environ 2 797,9 mètres carrés.

Longval, Bernard

PAR T.-R.	941,45	78,00	1 010,85	251,80	2 282,10
-----------	--------	-------	----------	--------	----------

P.-35-81 et 35-82

Un terrain borné au nord par une partie du lot 35-82, au nord-est par une partie du lot 35-29, au sud-est par une partie du lot P.-35-81 et au sud-ouest par la rue Duval.

Mesurant dans sa ligne nord 27,43 m; dans sa ligne nord-est 5,37 m; dans sa ligne sud-est 27,43 m et dans sa ligne sud-ouest 5,37 m et ayant comme superficie 147,30 mètres carrés.

Chartier, Rosaire

PAR T.-R.	-----	-----	232,86	53,50	286,36
-----------	-------	-------	--------	-------	--------

P.-35-109 & 35-108

Un terrain borné au nord-ouest par le lot 35-108, au nord-est par la rue Duval, au sud-est par une partie du lot 35-109 et au sud-ouest par le lot 36-16.

	Mesurant dans sa ligne nord-ouest environ 28,65 m; dans sa ligne nord-est 9,14 m; dans sa ligne sud-est environ 28,96 m; dans sa ligne sud-ouest 9,14 m et ayant comme superficie environ 263,3 mètres carrés.					
	PAR T.-R.	915,04	104,70	39,68	0.67	1 060,09
Laurentian Pilotage Authority	P.-36					
	Un terrain borné au nord-ouest par les lots 36-143, 36-76, 36-78, au nord-est par le lot 36-55 et le fleuve St-Laurent, au sud-est par le fleuve St-Laurent et au sud-ouest par une partie du lot 37.					
	Mesurant dans sa ligne nord-ouest 28,96 m pour le lot 36-143, deux rayons de 15,24 m et une ligne droite de 15,24 m pour le lot 36-76, et 28,96 pour le lot 36-78; dans sa ligne nord-est environ 42,67 m; dans sa ligne sud-est environ 73,15 m et dans sa ligne sud-ouest environ 31,39 m et ayant une superficie de 2 372,2 mètres carrés.					
	PAR T.-R.	9 251,03	2 175,41	688,24	59,75	12 174,43
Houle, René	38-4 et 38-P.-5					
	Un terrain borné dans sa ligne nord-ouest par le lot 38-4, au nord-est par le lot 37-59, au sud-est par une partie du lot 38-5 et au sud-ouest par la rue Pratte.					
	Mesurant dans sa ligne nord-ouest 72,67 m; dans sa ligne nord-est 3,66 m; dans sa ligne sud-est 42,67 m et dans sa ligne sud-ouest 3,66 m et ayant une superficie d'environ 156,2 mètres carrés.					
	PAR T.-R.	741,49	88,86	381,98	70,32	1 282,65
Veillette, Emmanuel	38-79, 38-80, 38-81 & 38-P.-82					
	Un terrain borné au nord-ouest par la rue du Fleuve, au nord-est par le lot 38-81, au sud-est par une partie du lot 38 et au sud-ouest par une partie du lot 38-82.					
	Mesurant dans sa ligne nord-ouest 3,05 m; dans sa ligne nord-est environ 37,49 m, dans sa ligne sud-est, 3,30 m et dans sa ligne sud-ouest environ 37,5 m et ayant comme superficie environ 102,2 mètres carrés.					
	PAR T.-R.	594,83	67,02	57,65	6,01	725,51
Bettez, Armand	P.-53					
	Un terrain borné au nord par la Route 138, au nord-est par le lot 53-1 et une partie du lot 53, au sud-est par une partie du lot 53 et au sud-ouest par les parties du lot 54.					
	Mesurant dans sa ligne nord 73,91 m; dans sa ligne nord-est 109,90 m, dans sa ligne sud-est 67,97 m et au sud-ouest environ 138,99 m et ayant une superficie d'environ 8 458,5 mètres carrés.					
	PAR T.-R.	-----	-----	291,62	36,01	327,63

Laroche, Roger

P.-54

Un terrain borné au nord-ouest par la rue Notre-Dame, au nord par une partie du lot 54, au nord-est par des parties du lot 53, au sud par des parties des lots 55 et 54, et au sud-est par le fleuve St-Laurent.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest environ 52,43 m; dans sa ligne nord environ 52,73 m et 18,90 m; dans sa ligne nord-est 590 m et dans sa ligne sud 570 m $\pm$ et 71,93 m $\pm$; et dans sa ligne sud-est 90 m $\pm$ et ayant une superficie de 47 250 mètres carrés.

PAR T.-R.	-----	-----	59,23	19,34	78,57
-----------	-------	-------	-------	-------	-------

St-Germain, Robert

P.-59

Un terrain borné au nord-ouest par une partie du lot 59, au nord-est par une partie du lot 58, au sud-est par une partie du lot 59 et au sud-ouest par la rue Sunny Lane.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 18,29m; dans sa ligne nord-est 30,48 m; dans sa ligne sud-est 18,29 m et dans sa ligne sud-ouest 30,48 m et ayant comme superficie 557,4 mètres carrés.

PAR T.-R.	226,39	23,53	5,81	0,10	255,83
-----------	--------	-------	------	------	--------

Raymond, Réal

P.-59

Un terrain borné au nord-ouest par une partie du lot 59, au nord-est par la rue des Peupliers, au sud-est par une partie du lot 59 et au sud-ouest par des parties du lot 59.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 24,69 m; dans sa ligne nord-est 36,58 m; dans sa ligne sud-est 24,69 m et dans sa ligne sud-ouest 36,58 m et ayant comme superficie 903 mètres carrés.

PAR T.-R.	211,95	35,36	200,14	83,82	531,27
-----------	--------	-------	--------	-------	--------

Lemire, Monique

P.-59 (-22)

Un terrain borné au nord-ouest, au nord-est et au sud-est par des parties du lot 59 et au sud-ouest par la rue Montour.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 26,94 m; dans sa ligne nord-est 22,86 m; dans sa ligne sud-est 26,79 m; et dans sa ligne sud-ouest 22,86 m et ayant comme superficie 614,1 mètres carrés.

PAR T.-R.	-----	-----	282,53	106,47	389,00
-----------	-------	-------	--------	--------	--------

Xenos, Harry

38-P.-196

Un terrain borné au nord-ouest par les lots 38-202 et 38-201, au nord-est par le boulevard Mauricien, au sud-est par une partie du lot 38-196 et au sud-ouest par le lot 38-197.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 27,43 m; dans sa ligne nord-est 3,05 m, dans sa ligne sud-est 27,43 m et dans sa ligne sud-ouest 3,05 m et ayant comme superficie 83,66 mètres carrés.

PAR T.-R.	52,95	7,93	1,36	0,10	62,34
-----------	-------	------	------	------	-------

Sidwell, Suzanne

P.-42

Un terrain borné au nord et au sud-ouest par une partie du lot 42, au nord-est par le lot 42-239 et au sud-est par la Route 138.

Mesurant dans sa ligne nord 30,48 m; dans sa ligne nord-est 44,50 m; dans sa ligne sud-est 30,48 m et dans sa ligne sud-ouest 44,50 m et ayant comme superficie 1 347,6 mètres carrés.

Labranche, Jean-Guy

47-17

PAR T.-R.	630,34	115,13	245,88	45,68	1 037,03
-----------	--------	--------	--------	-------	----------

Labranche, Jean-Guy

47-18

PAR T.-R.	-----	-----	18,29	5,75	24,04
-----------	-------	-------	-------	------	-------

Bisson, Mme Lucien

P.-12

PAR T.-R.	-----	-----	18,29	5,75	24,04
-----------	-------	-------	-------	------	-------

Un terrain borné au nord-ouest par le chemin Ste-Marguerite, au nord-est par le lot 12-19, au sud-est par le lot 12-30 et au sud-ouest par le lot 12-1.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 18,29 m; dans sa ligne nord-est 50,29 m; dans sa ligne sud-est 18,29 m et dans sa ligne sud-ouest 31,51 m et ayant une superficie de 931 mètres carrés.

Ellinakis, Joannis

19-6 et
16-P.-18

PAR T.-R.	88,37	13,86	39,86	10,57	152,66
-----------	-------	-------	-------	-------	--------

Un terrain borné au nord-ouest par le lot 16-17, au nord-est par la rue Gagnon, au sud-est par une partie du lot 16-18 et au sud-ouest par le lot 19-6.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 12,80 m, dans sa ligne nord-est 17,37 m; dans sa ligne sud-est 12,80 m et dans sa ligne sud-ouest 17,37 m et ayant comme superficie 222,33 mètres carrés.

Bellerose, Gérald

P.-31

PAR T.-R.	-----	-----	371,62	98,88	470,50
-----------	-------	-------	--------	-------	--------

Un terrain borné au nord-ouest par le boulevard Jean XXIII et par une partie du lot P.-31, au nord-est par les lots P.-28, P.-31 et P.-30, au sud-est par le C.P.R. & au sud-ouest par les lots P.-33, P.-34, 34-39, 34-65, P.-34 et P.-34.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 50 m; dans sa ligne nord 58,39 m & 96,22 m; dans sa ligne nord-est 225 m, 67,10 m, 25,33 m et 193,21 m; dans sa ligne sud-est 75,68 m et dans sa ligne sud-ouest 504,11 m et ayant comme superficie 46 722,73 mètres carrés.

P.-30

Un terrain borné au nord-ouest par le lot P.-31, au nord-est par le lot P.-30, au sud-est par le C.P.R. et au sud-ouest par le lot P.-31.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 25,33 m; dans sa ligne nord-est 215,79 m; dans sa ligne sud-est 75,19 m et dans sa ligne sud-ouest 193,21 m et ayant comme superficie 5 076,9 mètres carrés ±.

PAR T.-R.	122,75	21,58	71,55	23,28	220,16
-----------	--------	-------	-------	-------	--------

Charbonneau, Paul

P.-33

Un terrain borné au nord-ouest par une partie du lot 34, au nord par une partie du lot 33, au sud-est par le C.P.R. et au sud-ouest par une partie du lot 34.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest environ 55,96 m; dans sa ligne nord environ 162,50 m; dans sa ligne sud-est environ 58,26 m et dans sa ligne sud-ouest environ 147,52 m et ayant comme superficie environ 8 674,4 mètres carrés.

PAR T.-R.	9,87	1,94	7,78	2,37	21,96
-----------	------	------	------	------	-------

Charbonneau, Paul

P.-34

Un terrain borné au nord-ouest par une partie du lot 34, au nord-est par le lot 31, au sud-est par le boulevard Jean XXIII et au sud-ouest par les lots 34-69 et 34-70.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 97 pi, 26 pi et 88 pi; dans sa ligne nord-est 172 pi; dans sa ligne sud-est 191,8 pi et dans sa ligne sud-ouest 223,5 pi et ayant comme superficie 36 029 pieds carrés.

PAR T.-R.	-----	-----	137,85	27,25	165,10
-----------	-------	-------	--------	-------	--------

Robichaud, Yves

164-P.-1

Un terrain borné au nord-ouest et au nord par le lot 164-2, au sud-est et au sud-ouest par une partie du lot 162.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 58,52 m; dans sa ligne nord 175,41 m, dans sa ligne sud-est 58,52 m et dans sa ligne sud-ouest 175,41 m et ayant comme superficie 10 265 mètres carrés.

PAR T.-R.	45,96	7,21	6,39	0,55	60,11
-----------	-------	------	------	------	-------

Paillé, Réal

P.-161

Un terrain borné au nord-ouest par le lot 161-214, au nord-est par le lot 162-77, au sud-est par le chemin Ste-Marguerite et au sud-ouest par une partie du lot 161.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 27,43 m; dans sa ligne nord-est 42,06 m; dans sa ligne sud-est 27,43 m et dans sa ligne sud-ouest 42,06 m et ayant comme superficie 1 153,7 mètres carrés.

PAR T.-R.	177,41	38,97	16,90	1,46	234,74
-----------	--------	-------	-------	------	--------

Charpentier, Laurent

P.-160

Un terrain borné au nord-ouest par le lot 160-372, au nord par la rue de Boulogne, au nord-est par le lot 161-233, au sud-est par le chemin Ste-Marguerite et au sud-ouest par une partie du lot 160.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 20,36 m et 7 m; dans sa ligne nord 12,95 m; dans sa ligne nord-est 42,15 m; dans sa ligne sud-est environ 28,35 m et dans sa ligne sud-ouest 40 m ± et ayant comme superficie 1 157,42 mètres carrés ±.

PAR T.-R.	4 764,98	1 062,32	1 072,43	376,69	7 276,42
-----------	----------	----------	----------	--------	----------

Langlois, Roch

P.-161

Un terrain borné au nord-ouest par une partie du lot 161-81, au nord-est par les lots 161-262 et 161-261, au sud-est par une partie du lot 161-81 et au sud-ouest par le lot 161-91.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 3,05 m, dans sa ligne nord-est 22,86 m, dans sa ligne sud-est 3,05 m et dans sa ligne sud-ouest 22,86 m et ayant comme superficie 69,72 mètres carrés ±.

PAR T.-R.	1 181,22	158,97	412,15	100,80	1 853,14
-----------	----------	--------	--------	--------	----------

Godin, Marcel

161-108 et

P.-161

Un terrain borné au nord-ouest par une partie du lot 161-81, au nord-est par les lots 161-270 et 161-269, au sud-est par une partie du lot 161-81 et au sud-ouest par le lot 161-98.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 3,05 m, dans sa ligne nord-est 22,86 m, dans sa ligne sud-est 3,05 m et dans sa ligne sud-ouest 22,86 m et ayant comme superficie 69,72 mètres carrés ±.

PAR T.-R.	807,72	97,14	404,10	96,58	1 405,54
-----------	--------	-------	--------	-------	----------

Duplessis, Jean et
Brousseau, Nicole

161-157 et

P.-161

Un terrain borné au nord-ouest par une partie du lot 161, au nord-est par les lots 161-367 et 161-366, au sud-est par une partie du lot 161 et au sud-ouest par le lot 161-157.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 3,05 m; dans sa ligne nord-est 22,86 m; dans sa ligne sud-est 3,05 m et dans sa ligne sud-ouest 22,86 m et ayant comme superficie 69,72 mètres carrés ±.

PAR T.-R.	2 430,07	559,16	164,41	14,27	3 167,91
-----------	----------	--------	--------	-------	----------

Chénier, Charles A.

160-327 et

160-P.-326

Un terrain borné au nord-ouest par une partie du lot 160-326, au nord-est par le lot 160-294, au sud-est par le lot 160-327 et au sud-ouest par la rue Landerneau.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 30,48 m; dans sa ligne nord-est 0,91 m; dans sa ligne sud-est 30,48 m et dans sa ligne sud-ouest 0,91 m et ayant comme superficie 27,7 mètres carrés.

PAR T.-R.	-----	-----	114,85	3,27	118,12
-----------	-------	-------	--------	------	--------

Legris, Réal

160-P.-233

Un terrain borné au nord-ouest par une partie du lot 160-233, au nord-est par la rue Beauvais, au sud par une partie du lot 160-232 et au sud-ouest par le lot 160-242.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 30,48 m; dans sa ligne nord-est 24,38 m; dans sa ligne sud 30,48 m et dans sa ligne sud-ouest 13,41 m et ayant comme superficie 868,5 mètres carrés ±.

160-P.-232

Un terrain borné au nord par une partie du lot 160-233, à l'est par la rue Beauvais, au sud par une partie du lot 160-232 et à l'ouest par le lot 160-242.

Mesurant dans sa ligne nord 30,48m; dans sa ligne est 10,67 m; dans sa ligne sud 30,48 m et dans sa ligne ouest 7,62 m et ayant comme superficie 274,32 mètres carrés±.

PAR T.-R.	864,42	220,91	12,58	0,21	1 098,12
-----------	--------	--------	-------	------	----------

Laroche, Jacqueline
Laroche, Léopold
Laroche, Georges

P.-152

Un terrain borné au nord-ouest par l'autoroute 40, au nord par une partie du lot 153, au nord-est par la rue Côte Richelieu et au sud par une partie du lot 151.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 64,92 m; au nord environ 1 416 m; au nord-est environ 35 m et au sud environ 1 360 m et ayant comme superficie environ 5 696 mètres carrés.

P.-153

Un terrain borné au nord-ouest par l'autoroute 40, au nord par une partie du lot 154, au nord-est par la rue Côte Richelieu et au sud par la partie du lot 152.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest ± 19,81m, dans sa ligne nord ± 1 430 m, dans sa ligne nord-est ± 15 m et dans sa ligne sud environ 1 416 m et ayant comme superficie environ 21 345 mètres carrés.

P.-154

Un terrain borné au nord-ouest par l'autoroute 40, au nord par une partie du lot 155 et du lot 154-9, au nord-est par la rue Côte Richelieu et au sud par une partie du lot 153.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest ± 22,55 m; dans sa ligne nord ± 1 451,84 m; dans sa ligne nord-est ± 17 m et dans sa ligne sud ± 1 430 m et ayant comme superficie ± 26 941,4 mètres carrés.

P.-155 (1er lot)

Un terrain borné au nord-ouest par le lot 155-40, au nord par une partie du lot 155, au nord-est par la rue Côte Richelieu et au sud par une partie du lot 154.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest ± 46 m; dans sa ligne nord ± 429 m; dans sa ligne nord-est ± 49,38m et dans sa ligne sud ± 422 m et ayant comme superficie ± 20 292,10 mètres carrés.

Laroche, Jacqueline (suite) P.-155 (2e lot)

Laroche, Léopold

Laroche, Georges

Un terrain borné au nord-ouest par l'autoroute 40, au nord par une partie du lot 155, au nord-est par une partie du lot 155 et au sud par une partie du lot 154.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest $\pm 39,83$ m; dans sa ligne nord ± 845 m; dans sa ligne nord-est ± 44 m et dans sa ligne sud ± 817 m et ayant comme superficie environ 34 835,52 mètres carrés.

PAR T.-R.	39,33	6,17	37,34	10,60	93,44
-----------	-------	------	-------	-------	-------

Felber, Georges

P.-148

Un terrain borné au nord-ouest par une partie du lot 147, au nord-est par le lot 149-72, au sud-est par le Chemin Ste-Marguerite et au sud-ouest par la rue Côte Verdun et une partie du lot 147.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest environ 27,74 m; dans sa ligne nord-est 70,10 m, dans sa ligne sud-est environ 24 m et dans sa ligne sud-ouest une partie mesure environ 18,29 m et une autre mesure environ 47,55 m et ayant comme superficie environ 1 768 mètres carrés.

P.-147

Un terrain borné au nord-ouest par la rue Falaise, au nord-est par une partie du lot 148 et au sud-ouest par la rue Côte Verdun.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest environ 30,48 m; dans sa ligne nord-est une partie mesure environ 27,74 m et l'autre partie environ 47,55 m; dans sa ligne sud-ouest une partie mesure environ 53,03 m et l'autre mesure 6,46 m et ayant comme superficie environ 315 mètres carrés.

PAR T.-R.	1 044,74	189,36	248,11	57,10	1 539,31
-----------	----------	--------	--------	-------	----------

Demontigny, Alain

P.-143

Un terrain borné au nord-ouest par le lot 143-23, au nord-est et au sud-est par une partie du lot 143 et au sud-ouest par le boulevard St-Jean.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 60,96 m; dans sa ligne nord-est 9,14 m; dans sa ligne sud-est 60,96 m et dans sa ligne sud-ouest 9,14 m et ayant comme superficie 557,17 mètres carrés $\pm$.

PAR T.-R.	-----	-----	118,33	50,63	168,96
-----------	-------	-------	--------	-------	--------

Demontigny, Alain

P.-143

Un terrain borné au nord-ouest, au nord-est et au sud-est par une partie du lot 143 et au sud-ouest par le boulevard St-Jean.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 60,96 m; dans sa ligne nord-est 9,14 m; dans sa ligne sud-est 60,96 m et dans sa ligne sud-ouest 9,14 m et ayant comme superficie 557,17 mètres carrés $\pm$.

PAR T.-R.	-----	-----	146,26	57,91	204,17
-----------	-------	-------	--------	-------	--------

Demontigny, Alain

P.-143

Un terrain borné au nord-ouest, au nord-est et au sud-est par une partie du lot 143 et au sud-ouest par le boulevard St-Jean.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 60,96 m; dans sa ligne nord-est 18,29 m; dans sa ligne sud-est 60,96 m et dans sa ligne sud-ouest 18,29 m et ayant comme superficie 1 114,95 mètres carrés ±.

PAR T.-R. -----

82,34

32,14

114,48

Boisvert, Mélançon
Mme André

P.-137

Un terrain borné au nord-ouest par une partie du lot 137-2, au nord-est par le lot 137-3 et par le lot 137-2-1, au sud-est par le chemin Ste-Marguerite et au sud-ouest par une partie du lot 137.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 18,29 m; dans sa ligne nord-est 41,15 m; dans sa ligne sud-est 18,29 m et dans sa ligne sud-ouest 42,67 m et ayant comme superficie environ 763,6 mètres carrés.

PAR T.-R. -----

141,72

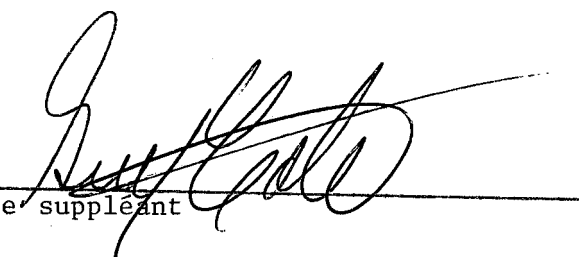
31,50

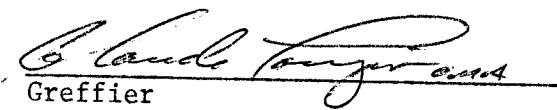
173,22

et que le Trésorier soit autorisé à renchérir au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant cette vente pour taxes.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire suppléant

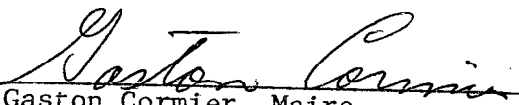

Greffier

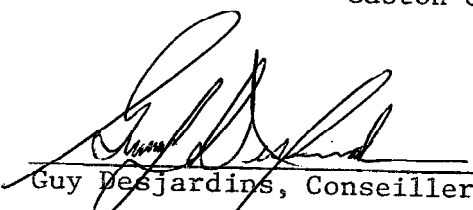
Le 26 octobre 1981.

4564

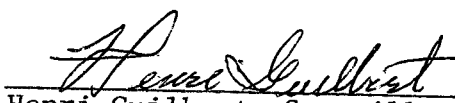
Le 26 octobre 1981.

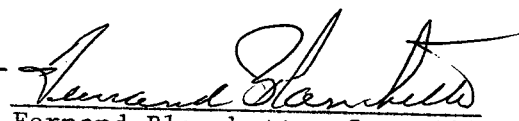
Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 26 octobre 1981.

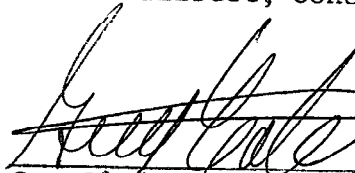

Gaston Cormier, Maire

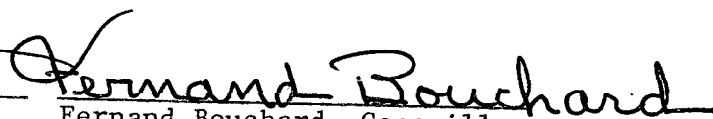

Guy Desjardins, Conseiller

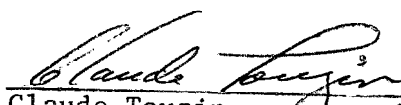

Jean-Charles Charest, Conseiller


Henri Guilbert, Conseiller


Fernand Blanchette, Conseiller


Guy Côté, Conseiller
Maire suppléant


Fernand Bouchard, Conseiller


Claude Touzin, o.m.a., Greffier

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 novembre 1981, sous la présidence de monsieur le Conseiller Guy Côté, maire suppléant; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

M. le maire Gaston Cormier motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Règlement #
200-T-55

ASSEMBLEE DE CONSULTATION concernant le règlement # 200-T-55 intitulé: Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement d'une partie du lot P.-36 de la zone U-214 pour former une nouvelle zone M-204, tenue le 2 novembre 1981.

Environ vingt (20) contribuables se sont présentés à cette assemblée afin de demander certains renseignements au sujet du règlement précité.

Après explications de la part de monsieur le conseiller Guy Côté, maire suppléant, des promoteurs et de leur architecte, à 21 h 15 le 2 novembre 1981, le Conseil municipal adopte le règlement # 200-T-55.

Adoption, règl.
200-T-55
346-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le règlement # 200-T-55 intitulé: "règlement amendant le règlement # 200 par le détachement d'une partie du lot P.-36 de la zone U-214 pour former une nouvelle zone M-204", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, procès-
verbal, ass. rég.
du 19-10-81
347-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 octobre 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Le 2 novembre 1981.

Adoption, procès-
verbal, ass. spé.
du 26-10-81
348-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 octobre 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, liste
de comptes #
C-47-81
349-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-47-81, concernant le chèque # 5019, les chèques # 5070 à 5072 inclusivement et les chèques # 5081 à 5102 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 240 287,95 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier; les chèques # 5073 à 5080 inclusivement ayant été annulés par l'imprimeur.

ADOPTÉE

Adoption, liste
de comptes #
C-48-81
350-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes C-48-81, concernant les chèques # 5103 à 5126 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 26 343,33 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Maire, Gérant et
Greffier autori-
sés à signer la
convention collec-
tive des employés
municipaux
351-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que le Maire, le Gérant municipal et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention collective intervenue entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et le Syndicat National des Employés Municipaux de Trois-Rivières-Ouest, pour la période du 1er avril 1981 au 31 mars 1983.

ADOPTÉE

Le 2 novembre 1981.

Avis de motion à réitérer, re: immobilisations de la C.I.T.F. 1982-1983-1984.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 octobre 1981 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le règlement # 7 de la Corporation Intercommunale de Transport des Forges (C.I.T.F.), adoptant lui-même le programme des immobilisations 1982-1983-1984.

Avis de motion à réitérer, re: budget 1982 de la C.I.T.F.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 octobre 1981 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le budget de la Corporation Intercommunale de Transport des Forges (C.I.T.F.), au montant de 3 409 387 \$ pour l'année financière 1982.

Avis de motion, usages et bâtiments dérogatoires (droits acquis)

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement de construction et de zonage # 200 concernant les usages et les bâtiments dérogatoires (droits acquis).

Adoption, projet de règlement, usages et bâtiments dérogatoires (droits acquis)
352-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller
APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le projet de règlement de modification du règlement de construction et de zonage # 200, préparé par le Greffier de la Ville, concernant les usages et les bâtiments dérogatoires (droits acquis), soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Adoption des soumissions, travaux rues Larochelle et Bayonne
353-81

CONSIDERANT que les soumissions pour des travaux d'égout pluvial et de mise en forme des rues Larochelle et Bayonne ont été ouvertes le 2 novembre 1981 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville;

CONSIDERANT que les six soumissions reçues sont les suivantes:

Construction Gécyr Inc.:	pour un montant de 15 711,80 \$
Clément Ricard & Fils Inc.:	pour un montant de 17 769,90 \$
Panpierre Inc.:	pour un montant de 18 279,88 \$

Le 2 novembre 1981.

Gaston Paillé Ltée: pour un montant de 19 203,50 \$
Excavations Dratex Inc.: pour un montant de 20 004,32 \$
Cie de Construction Dol-
lard Ltée: pour un montant de 22 168,20 \$

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 2 novembre 1981, recommandant l'octroi du contrat à la firme Construction Gécy Inc.;

IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Construction Gécy Inc., pour des travaux d'égout pluvial et de mise en forme sur les rues Larochelle et Bayonne, au montant de 15 711,80 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Entente pour le
P.A.D., Québec-
Canada
354-81

CONSIDERANT que le Programme d'Aide à la Densification rapporte à l'ensemble des municipalités du Québec une aide appréciable pour le développement de leurs équipements communautaires de loisirs;

CONSIDERANT que ce programme s'est terminé le 31 décembre 1980;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministère des Affaires Municipales du Québec de faire les pressions nécessaires afin que notre Ville ainsi que les autres villes du Québec puissent encore bénéficier dudit Programme d'Aide à la Densification selon l'entente Québec-Canada.

ADOPTÉE

Le 2 novembre 1981.

Demande au Ministère des Affaires Municipales d'enlever le caractère de rue
355-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales du Québec d'enlever le caractère de rue sur le lot # 36-P.-146 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et que M. Serge Hamel, a.g., soit autorisé à prendre les procédures nécessaires afin de compléter ce dossier.

ADOPTÉE

Acceptation de la recommandation de l'évaluateur pour M. Maurice Cloutier
356-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la recommandation de l'évaluateur municipal concernant l'évaluation de monsieur Maurice Cloutier (no de rôle 1831000) pour le rôle déposé le 15 septembre 1980 pour le rôle de l'année 1981, en vertu de l'article 21 de la Loi # 12 sur la fiscalité municipale qui modifie l'article 141 de la Loi sur l'évaluation foncière, soit acceptée.

ADOPTÉE

Adoption de la soumission pour les travaux des rues Maricourt et Liège
357-81

CONSIDERANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de l'aqueduc et de la mise en forme des rues Maricourt et Liège de Trois-Rivières-Ouest ont été ouvertes le 19 octobre 1981 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Gaston Cormier, Maire, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Roland Lotinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a. Greffier de la Ville et les représentants de trois (3) compagnies;

CONSIDERANT que les sept (7) soumissions reçues sont les suivantes:

Clément Ricard & Fils Inc.	pour un montant de 109 346,75 \$
Construction Gécy Inc.	pour un montant de 118,607,00 \$
Excavations Dratex Inc.	pour un montant de 135 224,42 \$
La Cie de Construction Dollard Ltée	pour un montant de 138 986,04 \$
Panpierre Inc.	pour un montant de 139 831,10 \$

Le 2 novembre 1981.

Gaston Paillé Ltée pour un montant de 145 278,35 \$
Sintra Inc. pour un montant de 161 803,35 \$

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 19 octobre 1981, recommandant l'octroi du contrat à la firme Clément Ricard & Fils Inc.;

IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Clément Ricard & Fils Inc., pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, d'aqueduc et de mise en forme sur les rues Maricourt et Liège, au montant de 109 346,75 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest offre, à tous les membres des Conseils faisant partie de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville, ses plus sincères félicitations à l'occasion de leur élection ou réélection du 1er novembre 1981.

ADOPTÉE

Félicitations
nouveaux Con-
seils, M.R.C.
de Francheville
358-81

Avis de motion
appropriation
d'un montant
de 16 000 \$ du
surplus réservé
au budget de la
Ville

Monsieur le Conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial et de la mise en forme sur les rues Larochelle et Bayonne et autorisant l'appropriation d'un montant de 16 000 \$ du surplus réservé au budget de la Ville.

Le 2 novembre 1981.

Nomination d'un
maire suppléant
359-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que monsieur Jean-Charles Charest soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, à compter du 2 novembre 1981.

ADOPTÉE

Avis de motion
travaux municipaux - Quirion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme, des chaînes de béton et du pavage de la rue Quirion et autorisant un emprunt n'excédant pas 225 000 \$.

Avis de motion
appropriation
d'un montant de
60 000 \$ du surplus
réservé au
budget de la
Ville

Monsieur le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection de l'excédent de la largeur de rue et de l'aqueduc de la rue Quirion ainsi que les ponceaux Quirion et Picardie et autorisant l'appropriation d'un montant de 60 000 \$ du surplus réservé au budget de la Ville.

Correspondance

La Commission Municipale du Québec:

- Autorisation pour l'énumération abrégée, re: vente pour taxes du 16 décembre 1981.

M. Claude G. Lajoie
Député fédéral de
Trois-Rivières:

- Envoie lettre de M. Paul Cosgrove, Ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, re: subvention garage municipal.

M. Claude G. Lajoie
Député fédéral de
Trois-Rivières:

- Envoie copie de lettre que M. Paul Cosgrove a adressée à M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires Municipales du Québec, re: subvention garage municipal.

Correspondance
(suite)

4573

Le 2 novembre 1981.

M. Claude G. Lajoie
Député fédéral de
Trois-Rivières:

- Envoie copie de lettre de M.
Pierre De Bané, ministre de
l'expansion Economique Régio-
nale, re: boulevard des Ré-
collets.

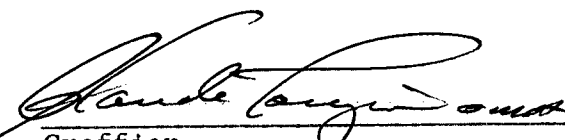
Propriétaires du sec-
teur de la rue Fron-
tenac:

- Pétition, re: règlement #
200-T-55

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire suppléant

M. Guy Côté


Greffier

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 9 novembre 1981, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lotinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, règl.
364
360-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le règlement # 364 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme, des chaînes de béton et du pavage de la rue Quirion et autorisant un emprunt n'excédant pas 225 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, règl.
601
361-80

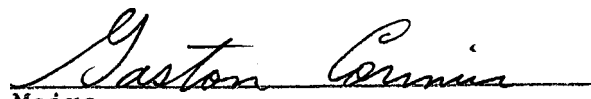
PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

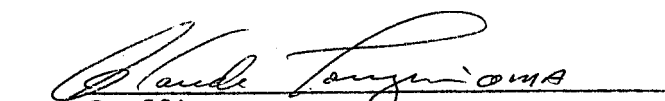
APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le règlement # 601 intitulé: "Règlement concernant la confection de l'excédent de la largeur de rue et de l'aqueduc de la rue Quirion ainsi que les poinceaux Quirion et Picardie et autorisant l'appropriation d'un montant de 60 000 \$ du surplus réservé au budget de la Ville, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

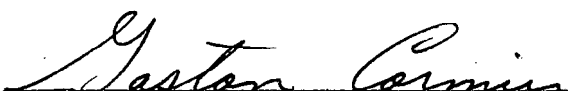
Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

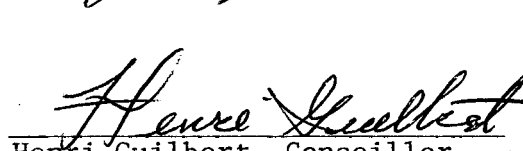
Le 9 novembre 1981.

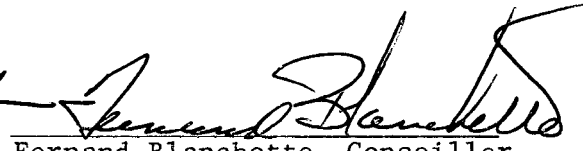
Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 9 novembre 1981.

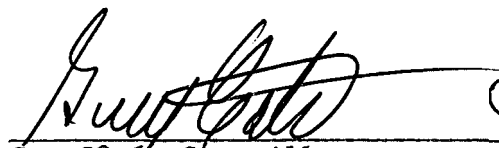

Gaston Cormier, Maire

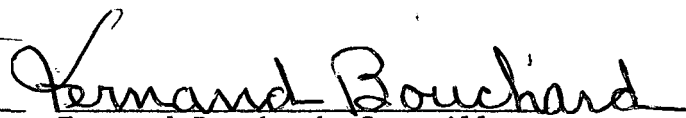

Guy Desjardins, Conseiller


Jean-Charles Charest, Conseiller


Henri Guilbert, Conseiller


Fernand Blanchette, Conseiller


Guy Côté, Conseiller


Fernand Bouchard, Conseiller


Claude Touzin, o.m.a., Greffier

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 novembre 1981, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

M. le conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lotteville, ing., Gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Discours du
Maire

Monsieur le maire Gaston Cormier informe la population de la situation financière actuelle de la municipalité et plus particulièrement en ce qui a trait aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 1980, au rapport des vérificateurs ainsi qu'au programme d'immobilisations 1981-1982-1983.

Adoption, procès-
verbal, ass. rég.
du 02-11-81
362-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 novembre 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, procès-
verbal, ass. spéc.
du 09-11-81
363-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 novembre 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, liste
de comptes #
C-49-81
364-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-49-81, concernant les chèques # 5127 à 5226 inclusivement, pour un montant total de

Le 16 novembre 1981.

déboursés de 91 243,55 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption, liste
de comptes #
C-50-81
365-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-50-81, concernant les chèques # 227 à 5250 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 40 980,09 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption, soumission - transport
bâtiments préfab.
366-81

CONSIDERANT que les soumissions pour le transport et l'installation de bâtiments préfabriqués ont été ouvertes le 6 novembre 1981 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville ainsi que les représentants des deux (2) compagnies;

CONSIDERANT que les deux soumissions reçues sont les suivantes:

Hénault & Gosselin Inc.: pour un montant de 6 960 \$

Henri St-Amant & Fils Inc.: pour un montant de 9 300 \$

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 7 novembre 1981, recommandant l'octroi du contrat à la firme Hénault & Gosselin Inc.;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Hénault & Gosselin Inc., pour le transport et l'installation de bâtiments préfabriqués, au

Le 16 novembre 1981.

montant de 6 960 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Autorisation Ingénieur municipal à accepter les plans de la cie TransCanada Pipelines

367-81

ATTENDU que la compagnie TransCanada Pipelines nous a informés de son intention de déposer prochainement auprès de l'Office National de l'Energie une demande d'autorisation de franchissement des emprises de route, des fossés d'irrigation ou de drainage et de toutes autres infrastructures relevant de notre administration;

IL EST:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., soit autorisé à accepter, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest les plans de la compagnie TransCanada Pipelines.

ADOPTÉE

Avis de motion à réitérer, re: immobilisations de la C.I.T.F. 1982-1983-1984

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion que monsieur le conseiller Guy Desjardins a donné en date du 19 octobre 1981 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le règlement # 7 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), adoptant lui-même le programme des immobilisations 1982-1983-1984.

Avis de motion à réitérer, re: budget 1982 de la C.I.T.F.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 octobre 1981 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le budget de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), au montant de 3 409 387 \$ pour l'année financière 1982.

Avis de motion à réitérer, re: usages & bâtiments dérogatoires

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 2 novembre 1981 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant les usages et les bâtiments dérogatoires (droits

Le 16 novembre 1981.

acquis).

Adoption, soumission - boul. Jean XXIII

368-81

CONSIDERANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire sur le boulevard Jean XXIII ont été ouvertes le 16 novembre 1981 à 16 h dans la salle du comité privé, en présence de M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et les représentants des compagnies;

CONSIDERANT que les six soumissions reçues sont les suivantes:

	<u>Alternative I</u>	<u>Alternative II</u>
Gaston Paillé Ltée:	8 945,00 \$	11 520,00 \$
Construction Gécy Inc.:	11 735,00	12 882,50
Excavations Dratex Inc.:	12 092,98	14 252,44
Panpierre Inc.:	13 744,40	14 758,20
Clément Ricard Inc.	17 389,80	19 389,80
La Cie de construction Dollard Ltée:	17 424,80	21 853,05

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 16 novembre 1981, recommandant l'octroi du contrat à la firme Gaston Paillé Ltée, pour l'alternative II;

IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de Gaston Paillé Ltée, Alternative II, pour des travaux d'égout sanitaire sur le boulevard Jean XXIII, au montant de 11 520 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Le 16 novembre 1981.

Acceptation des
dépenses - pro-
gramme d'aide au
développement
des équip. de
loisir 81-82
369-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les dépenses au montant de 8 875,24 \$ concernant la demande de subvention dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir 1981-1982 pour la rénovation du terrain de baseball situé près de l'aréna.

ADOPTÉE

Avis de motion,
travaux d'égout
sanitaire, boul.
Jean XXIII

Monsieur le conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant des travaux d'égout sanitaire sur le boulevard Jean XXIII et autorisant un emprunt n'excédant pas 13 000 \$. (projet Irving).

Adoption, règl.
600
370-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le règlement # 600 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial et de la mise en forme sur les rues Larochelle et Bayonne et autorisant l'appropriation d'un montant de 20 000 \$ du surplus réservé au budget de la Ville", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Appui à la deman-
de de M. J.-G.
Labranche, Com.
Protection Ter-
ritoire Agricole
371-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Jean-Guy Labranche auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'exclure les lots 47-7 à 47-18 inclusivement de la zone agricole.

ADOPTÉE

Mandat, notaire
Veillette - con-
trats serv. ég.
pluv. et san.
372-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

Le 16 novembre 1981.

que le notaire Yves-M. Veillette soit mandaté pour préparer deux (2) contrats de servitudes d'égouts pluvial et sanitaire sur les lots # 21-2 et 20-15 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant respectivement à Irving Oil et Motel Duvernay et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les contrats à cet effet.

ADOPTÉE

Appui à St-Etienne-des-Grès, re:
Cour municipale
373-81

CONSIDERANT que la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Etienne-des-Grès fait partie de la même M.R.C. que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit la Municipalité Régionale de Comté de Francheville;

CONSIDERANT que la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Etienne-des-Grès désire assujettir son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest est d'accord à ce que le territoire de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Etienne-des-Grès soit assujetti à la juridiction de la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la requête de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Etienne-des-Grès afin d'assujettir son territoire à la juridiction de notre Cour municipale.

ADOPTÉE

Vente de gré à gré à M. Jean Thibeault
374-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende de gré à gré à monsieur Jean Thibeault le lot # 29-38 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour un montant de 2 600 \$ payable comptant; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat qui sera préparé par le Notaire

Le 16 novembre 1981.

Yves-M. Veillette, après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉE

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYÉ A L'UNANIMITE

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères félicitations à monsieur André "Dédé" Labonté pour ses efforts soutenus ainsi que le temps consacré au pianothon dans le cadre de la campagne de souscription de la Société d'Arthrite et souhaite vivement que son objectif de 1 174 heures soit atteint.

ADOPTÉE

Félicitations
M. André "Dédé"
Labonté
375-81

Correspondance

- | | |
|--|---|
| Centraide Mauricie: | - Remerciements pour notre contribution à leur campagne annuelle. |
| Sous-ministre des Affaires Municipales: | - Approbation du règlement # 359, re: Place Alexandre. |
| Commission Municipale du Québec: | - Approbation du règlement # 359, re: Place Alexandre. |
| Sous-ministre des Affaires Municipales: | - Approbation du règlement # 361, re: rues Liège et Maricourt. |
| Commission Municipale du Québec: | - Approbation du règlement # 361, re: rues Liège et Maricourt. |
| Loisirs pour Handicapés Mental Trois-Rivières: | - Demande d'appui financier. |
| Réseau d'entraide à domicile: | - Demande d'aide financière. |

4583

Correspondance
(suite)

Ministère des Affai-
res Municipales:

- Envoie chèque de 104 000 \$,
re: Programme d'Aide à la
Densification 1980.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Maire

Greffier

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 23 novembre 1981, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lotinville, ing., Gérant municipal, M. Jean Proulx, Directeur du Service de Police et d'Incendie et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Suspension -
membre du Service de Police
et d'Incendie
376-81

CONSIDERANT QU'il a été porté à la connaissance du Conseil des faits concernant un membre du Service de Police et des Incendies de Trois-Rivières-Ouest, faits contenus dans un rapport confidentiel du Directeur de Police et des Incendies, monsieur Jean Proulx, en date du 23 novembre 1981;

CONSIDERANT la gravité des faits rapportés;

CONSIDERANT QU'il est du devoir impératif du Conseil municipal de prendre toutes les mesures pour conserver au personnel de la Ville la plus grande efficacité dans l'exécution de leur devoir ainsi que le respect le plus élevé possible de la part des contribuables;

IL EST:

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

- 1.- que le texte du rapport confidentiel mentionné plus haut ainsi que les faits qui y sont relatés soient gardés confidentiels;
- 2.- que le membre du Service de Police et des Incendies mentionné au rapport confidentiel du Directeur soit suspendu de ses fonctions pour une période de douze heures (12 h) de travail à partir de 20 h le 29 novembre 1981 jusqu'à 8 h le 30 novembre 1981.

ADOPTEE

Suspension -
employé du Service de Police
et d'Incendie
377-81

CONSIDERANT QU'il a été porté à la connaissance du Conseil des faits concernant un employé du Service de Police et des Incendies de Trois-Rivières-Ouest, faits contenus dans un rapport confidentiel du Directeur de Police et des Incendies, monsieur Jean Proulx, en date du 23 novembre 1981;

Le 23 novembre 1981.

CONSIDERANT la gravité des faits rapportés;

CONSIDERANT QU'il est du devoir impératif du Conseil de prendre toutes les mesures pour conserver au personnel de la Ville la plus grande efficacité dans l'exécution de leur devoir ainsi que le respect le plus élevé possible de la part des contribuables;

IL EST:

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

1.- que le texte du rapport confidentiel mentionné plus haut ainsi que les faits qui y sont relatés soient gardés confidentiels;

2.- que l'employé du Service de Police et des Incendies mentionné au rapport confidentiel du Directeur soit suspendu de ses fonctions à partir de 8 heures le 30 novembre 1981 et ce jusqu'à 16 heures le 4 décembre 1981, soit pour une période de travail de 40 heures.

ADOPTÉE

Adoption - sou-
mission aqueduc
rue Place Alex-
andre Est.
378-81

CONSIDERANT QUE les soumissions pour des travaux d'aqueduc sur la rue Place Alexandre Est ont été ouvertes le 23 novembre 1981 à 16 h dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest, Conseiller, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville ainsi que les représentants des compagnies;

CONSIDERANT QUE les six (6) soumissions reçues sont les suivantes:

Excavations Dratex Inc.:	pour un montant de 28 979,64 \$
Panpierre Inc.:	pour un montant de 37 418,80 \$
Construction Gécy Inc.:	pour un montant de 38 280,00 \$
Gaston Paillé Ltée:	pour un montant de 48 175,00 \$
La Cie de Construction Dollard Ltée:	pour un montant de 41 981,00 \$
J.P. Doyon Ltée:	pour un montant de 65 800,00 \$

Le 23 novembre 1981.

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 23 novembre 1981, recommandant l'octroi du contrat à la firme Excavations Dratex Inc.;

IL EST:

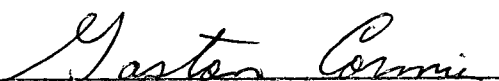
PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

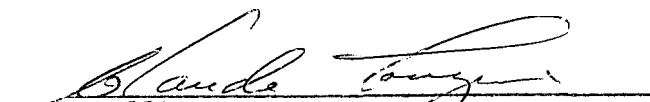
APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Excavations Dratex Inc. pour des travaux d'aqueduc sur la rue Place Alexandre Est, au montant de 28 979,64 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

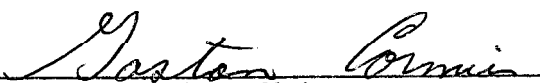
Sur ce, l'assemblée est levée.

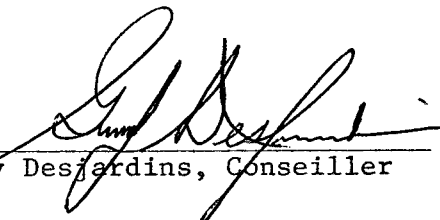

Maire


Greffier

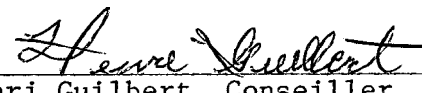
Le 23 novembre 1981.

Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 23 novembre 1981.


Gaston Cormier, Maire

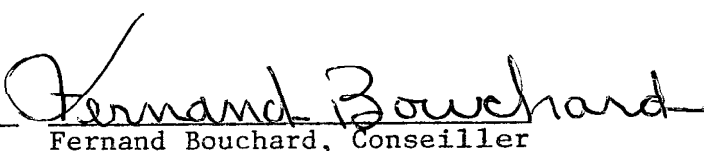

Guy Desjardins, Conseiller


Jean-Charles Charest, Conseiller


Henri Guilbert, Conseiller


Fernand Blanchette, Conseiller


Guy Côté, Conseiller


Fernand Bouchard, Conseiller


Claude Touzin, o.m.a., Greffier

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 30 novembre 1981, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lotinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Greffier autorisé à signer et présenter une soumission à la Ville de Tracy
379-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

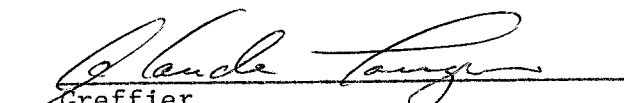
APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le Greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., soit autorisé, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à présenter et à signer une soumission à la Ville de Tracy et le cas échéant, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat pour l'achat d'un écureur d'égout de marque "Myers" (MHV6-20L5) et du camion le supportant de marque "GMC" (1975), en conformité avec le cahier des charges et la formule de soumission.

ADOPTÉE

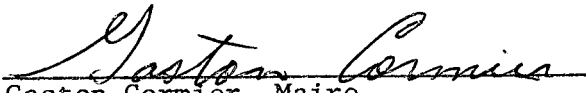
Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire

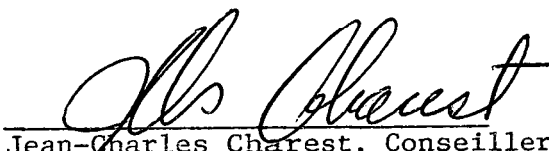

Greffier

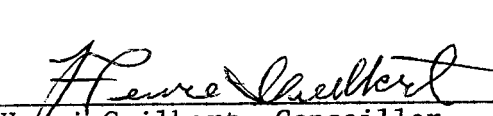
Le 30 novembre 1981.

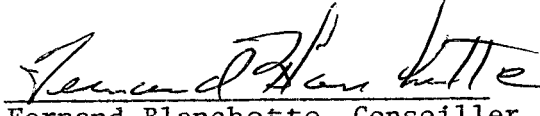
Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 30 novembre 1981.

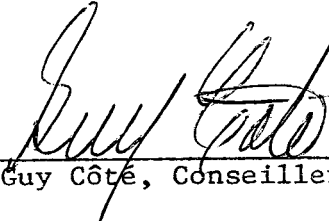

Gaston Cormier, Maire

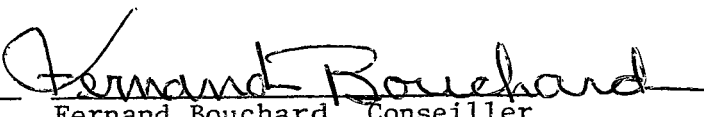

Guy Desjardins, Conseiller

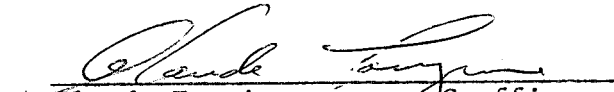

Jean-Charles Charest, Conseiller


Henri Guilbert, Conseiller


Fernand Blanchette, Conseiller


Guy Côté, Conseiller


Fernand Bouchard, Conseiller


Claude Touzin, o.m.a., Greffier

4590

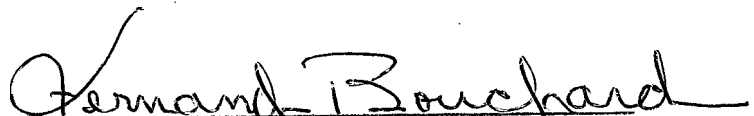
Le 3 décembre 1981.

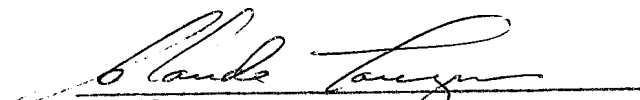
Règlement # 364

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 364 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'aqueduc de la rue Quirion et autorisant un emprunt n'excédant pas 225 000 \$", tenue les 2 et 3 décembre 1981.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 3 décembre 1981, je déclare que ledit règlement # 364 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, Conseiller.


Conseiller


Greffier

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 décembre 1981, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal ass. des électeurs des 2 et 3 décembre 81
380-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 2 et 3 décembre 1981 au sujet du règlement # 364 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'aqueduc de la rue Quirion et autorisant un emprunt n'excédant pas 225 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, soumission - écurer
381-81

CONSIDERANT que les soumissions pour la fourniture d'un écurer neuf ou usagé pour le service des travaux publics ont été ouvertes le 3 décembre 1981 à 19 h-30, dans la salle du comité privé par monsieur Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et ce en présence des membres du Conseil;

CONSIDERANT que les trois (3) soumissions reçues sont les suivantes:

	<u>PRIX</u>
Equipement Interprovincial:	
- écurer adapté sur notre camion # 14	34 150 \$
Super Vac Inc:	
- écurer neuf	47 848 \$
Ville de Tracy:	
- écurer usagé	18 100 \$

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 3 décembre 1981, recommandant l'achat de l'écurer usagé de la Ville de Tracy;

Le 3 décembre 1981,

CONSIDERANT qu'il serait avantageux pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest de faire l'achat de cet écuireur usagé;

IL EST:

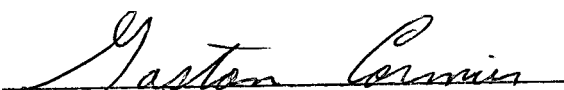
PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

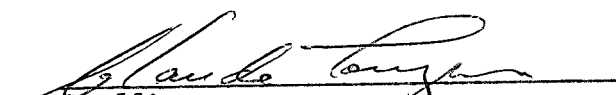
APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la Ville de Tracy pour l'achat d'un écuireur usagé de marque "Myers" (MHV6-20L5) et du camion le supportant de marque "GMC" (1975), au montant de 18 100 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire

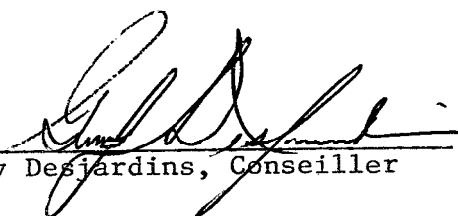
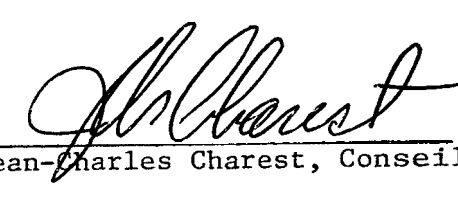

Greffier

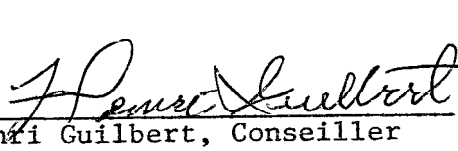
4593

Le 3 décembre 1981.

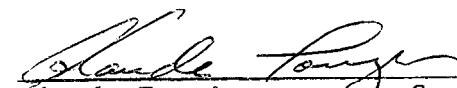
Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 3 décembre 1981.


Gaston Cormier, Maire

 
Guy Desjardins, Conseiller Jean-Charles Charest, Conseiller

 
Henri Guilbert, Conseiller Fernand Blanchette, Conseiller

 
Guy Côté, Conseiller Fernand Bouchard, Conseiller


Claude Touzin, o.m.a., Greffier

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 décembre 1981, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lotinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Règlement #
200-T-56

ASSEMBLEE DE CONSULTATION concernant le règlement # 200-T-56 intitulé: "Règlement concernant les usages et les bâtiments dérogatoires (droits acquis)", tenue le 7 décembre 1981.

Aucun contribuable ne s'est présenté à cette assemblée afin de demander des informations au sujet du règlement précité.

Toutefois, les membres du Conseil apportent certaines modifications au règlement principal en biffant les mots: "ou en diminuer le nombre" à l'article 1 et en changeant les mots "peuvent créer de nouveaux logements" par "ne doivent pas avoir pour effet de créer de nouveaux logements".

Adoption, règl.
200-T-56
382-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement # 200-T-56 intitulé: "Règlement concernant les usages et les bâtiments dérogatoires (droits acquis)" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, procès-
verbal, ass. rég.
du 16-11-81
383-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 novembre 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Le 7 décembre 1981,

Adoption, procès-verbal, ass. spéc.
du 23-11-81
384-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 novembre 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, procès-verbal, ass. spéc.
du 30-11-81
385-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 30 novembre 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, procès-verbal, ass. spéc.
du 03-12-81
386-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 3 décembre 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, liste des mutations du
18 au 31-08-81
387-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 18 au 31 août 1981 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 077,80 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Adoption, liste des mutations du
2 au 11-09-81
388-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 2 au 11 septembre 1981 inclusivement, pour un montant total de

Le 7 décembre 1981.

revenus de 3 177,30 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Adoption, liste
des mutations du
18 au 30-09-81
389-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 18 au 30 septembre 1981 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 543,85 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Adoption, liste
des mutations du
1er au 15-10-81
390-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 octobre 1981 inclusivement, pour un montant total de revenus de 740,55 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Adoption, liste
des mutations du
16 au 30-10-81
391-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 octobre 1981 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 092,60 \$, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Adoption, liste
de comptes #
C-51-81
392-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes C-51-81, concernant les chèques # 5251 à 5282 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 89 843,40 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 7 décembre 1981.

Adoption, liste
de comptes #
C-52-81
393-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-52-81, concernant les chèques # 5283 à 5323 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 541 945,58 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion à
réitérer, re: im-
mobilisations de
la C.I.T.F. 1982-
1983-1984

Monsieur le conseiller Guy Desjardins réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 octobre 1981 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le règlement # 7 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), adoptant lui-même le programme des immobilisations 1982-1983-1984.

Avis de motion à
réitérer, re:
budget 1982 de la
C.I.T.F.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 octobre 1981 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le budget de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), au montant de 3 409 387 \$ pour l'année financière 1982.

Installation de
3 luminaires, rue
Frontenac
394-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder à l'installation de trois (3) luminaires de 10 000 lumens au mercure sur la rue Frontenac, tel que démontré sur le plan préparé par le Service technique de la Ville.

ADOPTÉE

Mandat, S. Hamel
a.g. - mise à jour
des subdivisions
1981

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que monsieur Serge Hamel, a.g., soit mandaté pour procéder à la mise à jour des 98 subdivisions déposées officiellement pour l'année 1981.

ADOPTÉE

395-81

Le 7 décembre 1981.

Période consacrée
au Tiers-monde et
à OXFAM-Québec
396-81

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

que la période du 1er au 15 décembre 1981 soit consacrée
au Tiers-monde et à OXFAM-Québec.

ADOPTÉE

Ouverture des
soumissions -
camion Diesel P.
T.C. 35 000 li-
vres

Les soumissions pour la fourniture d'un camion neuf d'un
P.T.C. de 35 000 livres minimum avec boîte à bascule du
type chauffé ont été ouvertes le 30 novembre 1981 à 16 h
dans la salle du comité privé en présence de M. Daniel
Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Serge Le Houillier,
Contremaître, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipi-
pal, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et
un représentant de la compagnie Matte Automobiles Inc.

Les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

	<u>PRIX</u>
Garage Charest & Frères Inc.	42 513,12 \$
Mich-O-Tomobiles Ltée	41 468,76
Matte Automobiles Inc.	42 684,84
Gérard Grenier Auto Inc.	46 380,60
Louiseville Automobile Ltée	40 798,08
International Harvester Canada Ltée	42 390,00
Trois-Rivières, Kenworth	n'a pas soumis- sionné.

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la
Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., remet celles-ci
à monsieur Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal,
pour étude et rapport.

Adoption de la
soumission - four-
niture d'essence
397-81

CONSIDERANT que les soumissions pour la fourniture d'essen-
ce demandées au détaillants de la Ville de Trois-Rivières-
Ouest ont été ouvertes le 23 novembre à 16 h dans la salle
du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest,
Conseiller, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur,
M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Roland
Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin,
o.m.a., Greffier de la Ville.

Le 7 décembre 1981.

CONSIDERANT que les deux (2) soumissions reçues sont les suivantes:

	<u>PRIX</u> Régulière sans plomb	<u>PRIX</u> Super sans plomb
Garage Crête Enr.	0,478 \$/l	0,490 \$/l
Gas Bar "55"	0,497 \$/l	0,518 \$/l

CONSIDERANT le rapport du greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., en date du 30 novembre 1981, recommandant la soumission du Garage Crête Enr.;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission du Garage Crête Enr., pour la fourniture d'essence, au montant de 0,478 \$/l pour l'essence régulière sans plomb et de 0,490 \$/l pour l'essence super sans plomb, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'entente à intervenir, le tout conditionnellement à une étude plus approfondie à être effectuée au sujet de l'approvisionnement de l'essence.

ADOPTÉE

Adoption, règl.
365

398-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement # 365 intitulé: "Règlement concernant des travaux d'égout sanitaire à être effectués sur le boulevard Jean XXIII et autorisant un emprunt n'excédant pas 13 000 \$", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion -
prévisions budgétaires 1982

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour

Le 7 décembre 1981.

l'année 1982, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants.

Avis de motion -
taux de la valeur
locative

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant les articles 3, 4 et 10 du règlement # 539, concernant le taux de la valeur locative.

Avis de motion -
tarifs du service
d'aqueduc

Monsieur le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1, concernant les tarifs du service d'aqueduc.

Taux d'intérêt
pour l'année 1982
399-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le taux d'intérêt pour l'année 1982, concernant les arrérages de taxes, soit fixé à 20 %.

ADOPTÉE

Subvention - Li-
gue de Quilles
Ste-Catherine-de-
Sienne
400-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

qu'un octroi au montant de 300 \$ soit accordé à la Ligue de Quilles Ste-Catherine-de-Sienne, à l'occasion de leur 25e anniversaire de fondation.

ADOPTÉE

Ouverture des
soumissions -
travaux municipaux,
rue Quirion

Les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, d'aqueduc et de mise en forme sur la rue Quirion ont été ouvertes le 23 novembre 1981 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest, Conseiller, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Construction Gécy Inc.: pour un montant de 201 943,00 \$

La Cie de Construction

Dollard Ltée: pour un montant de 210 429,85 \$

4601

Le 7 décembre 1981.

J.P. Doyon Ltée:	pour un montant de 238 804,90 \$
Gaston Paillé Ltée:	pour un montant de 194 015,10 \$
Clément Ricard & Fils Inc.:	pour un montant de 184 816,07 \$
Excavations Dratex Inc.:	pour un montant de 191 812,09 \$
Noé Veillette Inc.:	pour un montant de 183 349,45 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., remet celles-ci à monsieur Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Octroi - Loisirs
pour Handicapé
Mental Trois-
Rivières - 1982
401-81

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

qu'un octroi au montant de 400 \$ soit accordé aux Loisirs pour Handicapé Mental Trois-Rivières, pour l'année 1982.

ADOPTÉE

Demande au Minis-
tère des Affaires
Municipales - ai-
de technique -
confection plan
de zonage
402-81

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest procède actuellement à la confection d'un nouveau plan d'urbanisme;

CONSIDERANT que le Ministère des Affaires Municipales, direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, offre une aide technique pour la confection d'un tel plan;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales, direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire d'apporter une aide technique à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour la confection d'un nouveau plan d'urbanisme.

ADOPTÉE

Le 7 décembre 1981.

Raccordement a-
queduc, boul. St-
Jean
403-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le raccordement au service d'aqueduc de Trois-Rivières-Ouest, du lot P.-262 situé sur le boulevard St-Jean et appartenant à monsieur Michel Vadeboncoeur soit accepté; le tout conformément aux règlements municipaux de notre Ville.

ADOPTÉE

Mandat S. Hamel,
a.g., préparer
subdivision de
la rue Picardie
404-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que monsieur Serge Hamel, a.g., soit mandaté pour préparer la subdivision de la rue Picardie; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cette subdivision et le Livre de Renvoi.

ADOPTÉE

Adoption, liste
de comptes #
C-53-81
405-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-53-81, concernant les chèques # 5324 à 5347 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 65 753,52 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption, liste
de comptes #
C-54-81
406-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes C-54-81, concernant les chèques # 5348 à 5440 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 71 192,25 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Correspondance

Le 7 décembre 1981.

- | | |
|---|--|
| Ministère des Affaires culturelles: | - re: monument du Calvaire. |
| Ville de La Tuque: | - Remerciements pour lettre de félicitations, re: réélection de M. Lucien Fillion, maire. |
| Familles Lemire et Landry: | - Remerciements pour sympathies, re: décès de M. Réal Lemire. |
| Famille Paul Allaire: | - Remerciements pour sympathies, re: décès de Mme Clothilde Allaire. |
| Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges: | - Envoie copie de résolution, re: bâtiments préfabriqués. |
| Ministère des Affaires Municipales: | - Re: Gazoduc Trois-Rivières/Québec. |
| Ville de Hauterive: | - Demande d'appuyer par résolution le Gouvernement du Québec dans ses démarches. |
| Ministère des Affaires Municipales: | - Envoie un chèque de 192 931 \$, re: "Compensation de télécommunications, gaz et électricité". |
| Ministère de l'Environnement: | - Approbation des travaux municipaux - boulevard Jean XXIII. |
| Monsieur Yvon Picotte, Député de Maskinongé
Whip adjoint de l'Opposition: | - Envoie copie de lettre qu'il a adressée à M. Michel Clair, Ministre des Transports, re: location à long terme du lot P.-145. |
| Monsieur Jean-Pierre Gauthier, Attaché politique
Ministère des Transports: | - Accuse réception de notre demande, re: location à long terme du lot P.-145 |

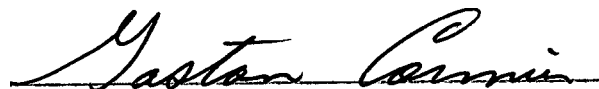
4604

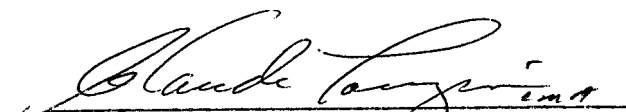
Correspondance
(suite)

Le 7 décembre 1981.

Monsieur Guy Bourelle, ing., - Accuse réception de notre
Ministère des Transports demande, re: location à
Région 04: long terme du lot P.-145.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 16 décembre 1981.

PROCES-VERBAL de la vente pour taxes tenue le 15 décembre 1981 dans la salle du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; étaient présents à cette vente, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier et Mme Louise Tellier, Secrétaire.

Cette vente pour taxes a débuté à 10 h.

Les lots suivants (décrits dans la résolution # 345-81) ont été vendus comme suit:

<u>Lot #</u>	<u>Adjudicataire</u>
36-126	M. Jean-Pierre Pilon
36-125	M. Roger Desaulniers
36-124	M. Roger Desaulniers
35-203-3 & 35-202-2	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-219	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-220	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-221	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-222	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-223	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-224	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-241	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-242	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-243	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-244	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-245	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-254	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-253	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-252	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-251	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-250	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-249	M. Marcien Bastien
35-264	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-263	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-262	Ville de Trois-Rivières-Ouest
36-261	Ville de Trois-Rivières-Ouest
36-248	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-247	Ville de Trois-Rivières-Ouest
35-246	Ville de Trois-Rivières-Ouest
38-73	Ville de Trois-Rivières-Ouest
160-659	Ville de Trois-Rivières-Ouest
161-454	Ville de Trois-Rivières-Ouest

A 11 h 15, la présente vente est ajournée étant donné que les lots # 157-24, 155-7, 155-9, 155-10 & 157-35, 157-36, 157-37, 157-38, 157-39 et P.-150, P.-152, P.-153, P.-154,

4604-b

Le 16 décembre 1981.

P.-155 & P.-157 appartenant à monsieur François Aubry, font l'objet d'une injonction.

Cet ajournement est fait selon les articles 517 et 518 de la Loi sur les Cités et Villes et un nouvel avis public paraîtra dans la journal Le Nouvelliste de Trois-Rivières afin d'aviser les intéressés relativement à la suite de ladite vente pour taxes.


Greffier

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 décembre 1981, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lotinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, règlement # 1982

407-81

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement # 1982 intitulé: "Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1982, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, règlement # 57-S-7

408-81

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le règlement # 57-S-7 intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-6 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1, concernant les tarifs du service d'aqueduc", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, règlement # 539-B

409-80

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le règlement # 539-B intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 539-A et modifiant l'article 3, l'article 4 et l'article 10 du règlement # 539, concernant le taux de la valeur locative", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 17 décembre 1981,

Adoption indices
d'améliorations
locales 1982
410-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que les indices d'améliorations locales pour l'année 1982
listés ci-après soient adoptés tels que présentés:

NO REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT
77-B	MATTON-DOUCET	SUPERFICIE 1 762 063	,01444	25 444,19
77-C	MATTON-DOUCET	SUPERFICIE 603 574	,00988	5 963,31
77-D	DUVAL-BELLEMARE	SUPERFICIE 1 063 903	,00856	9 107,01
78	DEMONTAGNY	Terminé		
78-A	DEMONTAGNY	SUPERFICIE 433 281	,01472	6 377,90
88	VAL-MAURICIE	FRONTAGE 7 253,30	,36163	2 623,01
88-N	VAL MAURICIE	SUPERFICIE 1 865 617	,00131	2 443,96
88-N-1	PRATTE	SUPERFICIE 31 050	,00546	169,53
89	STE-CATHERINE	EVALUATION 35 492 500	,00175	62 111,88
100	LAURENTIEN	SUPERFICIE 827 196	,00093	769,29
101	LAURENTIEN	Terminé		
109-N	BELLEVUE	SUPERFICIE 471 158	,00378	1 780,98
125-A	ROUETTE	SUPERFICIE 239 800	,00431	1 033,54
137-N-1	TERR. DUVERNAY 2	Terminé		
137-N-2	TERR. DUVERNAY 2	SUPERFICIE 945 665	,01500	14 184,98
148-N-1	BOISCHATEL	Terminé		
152-N-1	PLACE BELMONT	Terminé		
152-N-4-A	PLACE BELMONT	FRONTAGE 3 459,55	1,72366	5 963,09
154-N	GIRARD	Terminé		
168	GIRARD	EVALUATION 847 900	,00183	1 551,66
169	GARCEAU	FRONTAGE 2 065,93	1,24295	2 567,85
170	DU FLEUVE	SUPERFICIE 63 195	,01802	1 138,77
170-A	DU FLEUVE	SUPERFICIE 165 937	,00341	565,85

4607

Le 17 décembre 1981.

NO REGL	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT
180	TERR. DUVERNAY 3	SUPERFICIE 1 036 056	,03522	36 489,89
181	PONCEAU DIEPPE	SUPERFICIE 2 363 941	,00072	1 702,04
181-A	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE 1 066 664	,03088	32 938,58
181-A-1	TERR. MONTAGNE	EVAL. TERR. 688 570	,02044	14 074,37
188	STE-MARGUERITE	EVAL. TERR. 589 000	,00947	5 577,83
192	DE BOULOGNE	SUPERFICIE 308 970	,02499	7 721,16
196	GAGNON	FRONTAGE 7 751	,55270	4 283,98
204	ROUTE BUREAU	EVALUATION 62 400	,01024	638,98
210	GARCEAU	EVALUATION 2 401 500	,00052	1 248,78
211	ESTEREL	EVAL. TERR. 120 200	,03084	3 706,97
212	ESTEREL	SUPERFICIE 232 408	,01527	3 548,87
213	SIROIS	FRONTAGE 2 075,57	2,92506	6 071,17
214	SIROIS-GARCEAU	EVAL. TERR. 592 600	,00650	3 851,90
215	GAGNON	FRONTAGE 1 154	1,44121	1 663,16
216	BOISCHATEL	FRONTAGE 1 322,60	,42409	560,90
218	PRATTE-BELLEVUE	SUPERFICIE 500 699	,00821	4 110,74
220	DES DOMINICAIS	SUPERFICIE 696 852	,00210	1 463,39
221	DE SIENNE	SUPERFICIE 662 775	,00242	1 603,92
222	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE 76 554	,03059	2 341,78
223	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE 268 716	,04784	12 855,37
225	ESTEREL	SUPERFICIE 232 408	,01265	2 939,96
227	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE 121 034	,02885,	3 491,83
228	CENTRE D'ACHATS	EVALUATION 11 500 000	,00215	24 725,00
229	JEAN-RACINE	SUPERFICIE 364 817	,03441	12 553,35
231	BOUL. MAURICIEN	SUPERFICIE 248 475	,01119	2 780,44
232	MAURICIEN-JOLIET	SUPERFICIE 152 911	,03165	4 839,63
233	TERR. ROSEMONT	EVAL. TERR. 512 300	,00598	3 063,55
234	TERR. ROSEMONT	SUPERFICIE 424 686	,04076	17 310,20

4608

Le 17 décembre 1981.

NO REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT
238	BOULOGNE-ROSEMONT	SUPERFICIE 308 970	,00559	1 727,14
239	DU FLEUVE	FRONTAGE 587	1,29828	762,09
240	GUAY	SUPERFICIE 320 596	,00479	1 535,66
241	GIRARD	EVALUATION 846 400	,00119	1 007,22
242	LACERTE	SUPERFICIE 80 460	,00419	337,13
243	GELINAS	SUPERFICIE 439 880	,01404	6 175,92
247	COTE ROSEMONT- COURCELETTE	SUPERFICIE 2 539 578	,00151	3 834,76
250	CHAVIGNY	SUPERFICIE 112 500	,00375	421,88
251	MARSEILLE-GRENOBLE	SUPERFICIE 787 932	,03264	25 718,10
255	PRATTE	FRONTAGE 3 567,47	2,40000	8 561,93
258-B	JACOB	SUPERFICIE 172 397	,00768	1 324,01
259	COTE D'AZUR	SUPERFICIE 79 948	,01988	1 589,37
266	COURCELETTE-NICE	SUPERFICIE 200 374	,04222	8 459,79
267	DESHAIES	SUPERFICIE 381 323	,03021	11 519,77
268	LANDERNEAU-CLERMONT	SUPERFICIE 351 141	,06819	23 944,31
269	DESPRES	SUPERFICIE 315 658	,02833	8 942,59
272	LIMOGES	SUPERFICIE 140 257	,05894	8 266,75
278	TESSIER	EVAL. TERR. 185 200	,03056	5 659,71
279	TESSIER	SUPERFICIE 406 792	,04233	17 219,51
280	HAMELIN-ST-ARNAUD	SUPERFICIE 582 828	,06811	39 696,42
281	BOUL. MAURICIEN	FRONTAGE 3 368	2,56377	8 634,78
283	LACOURSIERE	FRONTAGE 8 125,3	7,85577	63 830,49
284	TESSIER	SUPERFICIE 143 751	,05883	8 456,87
286	LAFLAMME-POITIERS	SUPERFICIE 362 694	,07242	26 266,30
287	MARION-RIOPEL	SUPERFICIE 490 644	,06639	32 573,86
295	POITIERS-DOMPIERRE	SUPERFICIE 242 333	,08549	20 717,05
296	DUBE	FRONTAGE 2 188,09	2,34108	5 122,49

Le 17 décembre 1981.

NO REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT
297	DUBE	SUPERFICIE 182 310	,03225	5 879,50
299	BERNARD	SUPERFICIE 95 502	,05434	5 189,58
301	LAFLAMME-LAROCHELLE	SUPERFICIE 246 549	,08647	21 319,09
306	BEAUMIER	SUPERFICIE 199 229	,05893	11 740,56
307	TERRASSE DUVERNAY MARICOURT-FLORENCE	SUPERFICIE 257 727	,06499	16 749,68
308	ROSEMONT	SUPERFICIE 519 324	,08156	42 396,85
309	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE 180 644	,09965	18 001,17
327	BELLEFEUILLE	SUPERFICIE 17 257	1,70170	29 366,24
339	DE LA MONTAGNE	FRONTAGE 625,41	27,81443	17 395,42
342	CODERE-LE ROYER	SUPERFICIE 25 314,3	1,20673	30 547,53

ADOPTÉE

Adoption du pro-
gramme triennal
1982-83-84
411-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le programme triennal d'immobilisations pour l'année 1982 au montant de 1 894 000 \$; pour l'année 1983 au montant de 1 919 000 \$ et pour l'année 1984 au montant de 1 640 000 \$, faisant une somme totale de 5 453 000 \$, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Nombre de verse-
ments, paiement
des taxes muni-
cipales
412-81

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

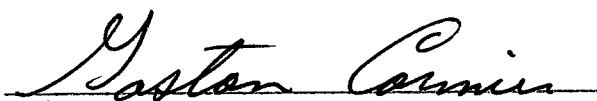
que le nombre de versements pour le paiement des taxes municipales 1982 soit fixé à deux (2) versements, en vertu de la Loi sur la Fiscalité municipale. (Art. 252).

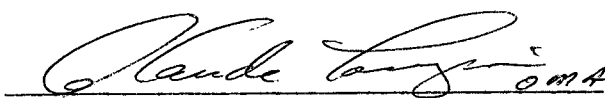
ADOPTÉE

4610

Le 17 décembre 1981.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire

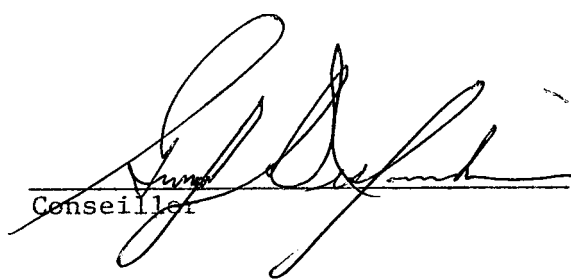

Greffier

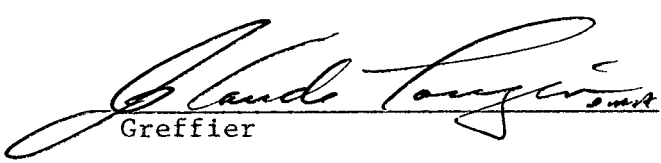
Règlement #
200-T-55

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 200-T-55 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement d'une partie du lot P.-36 de la zone U-214 pour former une nouvelle zone M-204, tenue les 17 et 18 décembre 1981.

Quarante-quatre (44) personnes habiles à voter se sont présentées.

A 19 h 15, le 18 décembre 1981, je déclare que ledit règlement # 200-T-55 nécessite la tenue d'un scrutin, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Desjardins, Conseiller


Conseiller


Greffier

Le 21 décembre 1981

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 décembre 1981, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lotinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

du 7-12-81

413-81

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 décembre 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, procès-verbal, ass. spé. PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

du 17-12-81

414-81

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 décembre 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Adoption, liste de comptes # PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

C-55-81

415-81

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes C-55-81, concernant les chèques # 5441 à 5460 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 357 085,85 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption, liste de comptes # PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

C-56-81

416-81

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

Le 21 décembre 1981.

que la liste de comptes C-56-81, concernant les chèques # 5461 à 5517 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 121 864,10 \$, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Adoption, procès-verbal, ass. des électeurs des 17 & 18-12-81
417-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 17 et 18 décembre 1981 au sujet du règlement # 200-T-55 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement d'une partie du lot P.-36 de la zone U-214 pour former une nouvelle zone M-204", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion à réitérer, re: im-mobilisations de la C.I.T.F. 1982-1983-1984

Monsieur le conseiller Guy Desjardins réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 octobre 1981 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le règlement # 7 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), adoptant lui-même le programme des immobilisations 1982-1983-1984.

Avis de motion à réitérer, re: budget 1982 de la C.I.T.F.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 octobre 1981 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le budget de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), au montant de 3 409 387 \$ pour l'année financière 1982.

Mandat, Notaire Veillette - servitude égout pluvial
418-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la résolution # 227-78 soit annulée à toutes fins que de droit et que le notaire Yves-M. Veillette soit autorisé à préparer un contrat de servitude d'égout pluvial de cinq (5) pieds sur les lots 160-638 et 160-637, tel que démontré sur le plan préparé par le Service technique de la Ville; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte à cet effet.

ADOPTÉE

Le 21 décembre 1981.

Adoption, sou-
mission - ca-
mion Diesel P.
T.C. 35 000 li-
vres

419-81

CONSIDERANT que les soumissions pour la fourniture d'un camion neuf d'un P.T.C. de 35 000 livres minimum avec boîte à bascule du type chauffé ont été ouvertes le 30 novembre 1981 à 16 h dans la salle du comité privé en présence de M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Serge Le Houillier, Contremaître, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et un représentant de la compagnie Matte Automobiles Inc.;

CONSIDERANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

	<u>PRIX</u>
Garage Charest & Frères Inc.	42 513,12 \$
Mich-O-Tomobiles Ltée	41 468,76
Matte Automobiles Inc.	42 684,84
Gérard Grenier Auto Inc.	46 380,60
Louiseville Automobile Ltée	40 798,08
International Harvester Canada Ltée	42 390,00
Trois-Rivières, Kenworth	n'a pas soumis- sionné.

CONSIDERANT que la soumission de Louiseville Automobile Ltée n'est pas conforme aux exigences du devis;

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 11 décembre 1981, recommandant la soumission de Mich-O-Tomobiles Ltée;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de Mich-O-Tomobiles Ltée, pour la fourniture d'un camion neuf d'un P.T.C. de 35 000 livres minimum avec boîte à bascule du type chauffé, au montant de 41 468,76 \$, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Le 21 décembre 1981.

Ouverture - sou-
missions - four-
niture d'un vid-
puisard

Les soumissions pour la fourniture d'un vide puisard avec réservoir de 1 000 gallons impériaux ont été ouvertes le 21 décembre 1981 à 16 h dans la salle du comité privé en présence de M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Serge Le Houillier, Contremaître, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les deux (2) soumissions reçues sont les suivantes:

	<u>Alternative I</u>	<u>Alternative II</u>
Equipement Interpro- vincial Ltée:	26 163,00 \$	n'a pas soumis- sionné
Super Vac Inc.:	21 903,48 \$	32 002,56 \$

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., remet celles-ci à monsieur Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Engagement d'un
policier surnumé-
raire

420-81

CONSIDERANT le besoin de remplacement de deux policiers-pompiers présentement absents du Service en raison de maladie prolongée;

CONSIDERANT que cette maladie ne devrait pas dépasser quatre (4) mois;

CONSIDERANT qu'il est possible d'embaucher un policier surnuméraire comme policier à l'essai pour une période n'excédant pas six (6) mois;

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest et le Syndicat des Policiers-Pompiers de Trois-Rivières-Ouest sont d'accord pour embaucher ce policier surnuméraire au poste de policier à l'essai;

CONSIDERANT que cet engagement n'engage aucunement la municipalité pour des situations similaires dans le futur;

CONSIDERANT que l'embauche de ce policier surnuméraire n'augmente pas les effectifs du corps policier, mais permet le remplacement des policiers malades;

Le 21 décembre 1981.

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que monsieur Michel Courtemanche soit embauché à titre de policier surnuméraire, avec statut de policier à l'essai, pour une période n'excédant pas quatre (4) mois de la date d'embauche, soit le 17 décembre 1981; il est également résolu que, si l'emploi ne s'est pas terminé dans les trois (3) mois de la date d'embauche, l'emploi soit automatiquement terminé à l'expiration des 15 jours suivant la fin du troisième mois d'emploi.

ADOPTÉE

Rapport des membres du Conseil -
salaires du personnel cadre pour
l'année 1982
421-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que le rapport des membres du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant les salaires du personnel cadre pour l'année 1982, soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Salaire du greffier de la Cour
municipale - 1982
422-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le salaire du greffier de la Cour municipale, pour l'année 1982, soit fixé à 12 \$ par semaine.

ADOPTÉE

Rétrocession du
lot # 162-282 à
M. P. Robichaud
423-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest rétrocède à MM. Yves & Philibert Robichaud le lot # 162-282 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour la somme de 1 \$ à être payée comptant et que le Maire et le Greffier soient

Le 21 décembre 1981.

autorisés à signer ledit acte de rétrocession qui sera préparé par Me Yves-M. Veillette, Notaire, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉE

Autorisation Ingénieur municipal
- Gaz Inter-Cité Québec Inc.
424-81

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., soit autorisé à signer les plans de la compagnie Gaz Inter-Cité Québec Inc., relativement à l'installation des conduites de gaz naturel dans notre Ville.

ADOPTÉE

Correspondance

M. Yvon Picotte,
Député de Maskinongé,
Whip Adjoint de l'Opposition:

- Envoie copie de lettre adressée à M. Paul Angers de la S.H.Q., re: H.L.M. de Trois-Rivières-Ouest.

M. Claude G. Lajoie,
Député de Trois-Rivières:

- Envoie copie de lettre adressée à M. Paul Cosgrove, Ministre des Travaux Publics, re: Programme d'Aide à la Densification.

M. Yvon Picotte,
Député de Maskinongé,
Whip Adjoint de l'Opposition:

- Envoie copie de lettre adressée à M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires Municipales, re: Programme d'Aide à la Densification.

Corporation de la Paroisse
St-François-Xavier de Batiscau:

- Demande d'achat pour une classe préfabriquée.

M. Pierre Bernier,
Sous-ministre adjoint,
Ministère du Loisir, de la
Chasse et de la Pêche:

- Envoie chèque au montant de 2 469 \$, re: restauration d'un terrain de baseball.

4618

Le 21 janvier 1981.

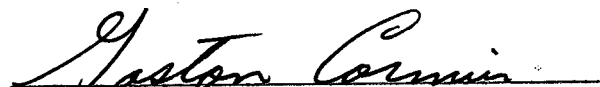
Mme Isabelle Pitre-Fecteau
Agent de liaison,
Ministère des Affaires mu-
nicipales:

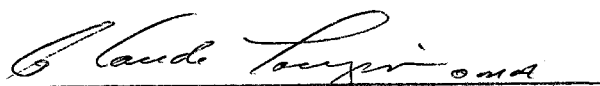
- Accuse réception de notre
lettre du 19 novembre der-
nier, re: Programme d'Ai-
de à la Densification.

M. Yvon Picotte,
Député de Maskinongé,
Whip Adjoint de l'Opposition:

- Envoie copie de lettre que
lui adressait monsieur Mi-
chel Clair, Ministre des
Transports, re: location
du lot P.-145.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Quest tenue le 22 décembre 1981, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

M. Jean-Charles Charest motive son absence pour raisons personnelles.
Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lotinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption du règlement # 552 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le budget de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), au montant de 3 409 387 \$ pour l'année financière 1982."

2.- Adoption du règlement # 553 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement # 7 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), adoptant lui-même le programme des immobilisations 1982-1983-1984.

Adoption, règl.
552
425-81

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

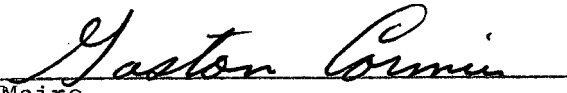
que le règlement # 552 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le budget de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), au montant de 3 409 387 \$ pour l'année financière 1982", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

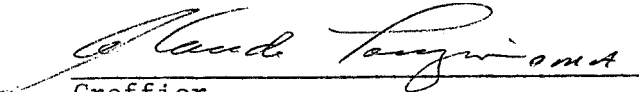
ADOPTÉE

Adoption, règl.
553

Cet item est biffé de l'ordre du jour.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire


Greffier

Le 23 décembre 1981.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 23 décembre 1981, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Jean-Yves Martin, c.a.g., Trésorier et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, soumission - acquisition d'un équipement et de logiciels informatiques

426-81

CONSIDERANT que les soumissions pour l'acquisition d'un équipement et de logiciels informatiques ont été ouvertes le 20 août 1981 à 15 h dans la salle du comité privé en présence de M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville;

CONSIDERANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

	<u>PRIX</u>
Société d'informatique R.D.G. Inc.	127 169,79 \$
N.C.R. Canada Ltée	143 796,64 \$
M.A.I. Canada Ltée	139 377,20 \$
Computermation Inc.	174 671,00 \$
I.B.M. Canada Ltée	cette soumission nous est parvenue après la date d'échéance.

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire se porter acquéreur d'un système d'informatique clé en main;

CONSIDERANT que la soumission de la compagnie R.D.G. Inc. offre du service bureau et par conséquent n'est par conforme n'étant pas un système clé en main;

CONSIDERANT le rapport des consultants, messieurs Jean-Pierre Collins et Claude Aubry;

Le 23 décembre 1981.

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la soumission de la compagnie M.A.I. Canada Ltée soit acceptée pour la fourniture d'un équipement et de logiciels informatiques au montant de 139 377,20 \$ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents inhérents à ce contrat.

ADOPTÉE

CONSIDERANT qu'il serait avantageux pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest de se doter d'un système de traitement de textes relié à son système d'informatique;

CONSIDERANT que la Ville, par la résolution # 426-81 a fait l'acquisition d'un système de la compagnie M.A.I. Canada Ltée;

IL EST:

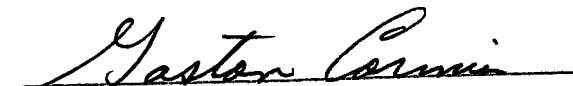
PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

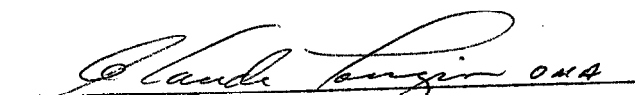
APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest loue un système de traitement de textes de la compagnie M.A.I. Canada Ltée pour une période d'un an au montant maximum de 350 \$ par mois avec option d'achat; à la fin de cette période, le Conseil décidera s'il doit acheter ou continuer de louer ce dit équipement et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire

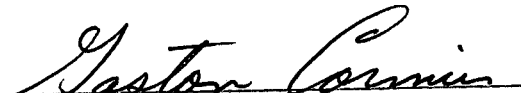

Greffier

Location d'un
traitement de
textes

427-81

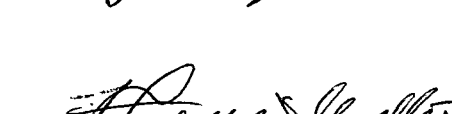
Le 23 décembre 1981.

Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 23 décembre 1981.


Gaston Cormier, Maire


Guy Desjardins, Conseiller


Jean-Charles Charest, Conseiller


Henri Guilbert, Conseiller


Fernand Blanchette, Conseiller


Guy Côté, Conseiller


Fernand Bouchard, Conseiller


Claude Touzin, O.M.A., Greffier